



HAL
open science

Enjeux, processus et conséquences des logiques d'acteurs sur la répartition des familles monoparentales dans le SCoT de Caen-la-Mer

Julien Lopes

► To cite this version:

Julien Lopes. Enjeux, processus et conséquences des logiques d'acteurs sur la répartition des familles monoparentales dans le SCoT de Caen-la-Mer. Géographie. 2020. dumas-03131538

HAL Id: dumas-03131538

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03131538v1>

Submitted on 4 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire du Master Géographie, Aménagement, Environnement,
Développement

**Enjeux, processus et conséquences des logiques
d'acteurs sur la répartition des familles monoparentales
dans le SCoT de Caen-La-Mer**



Sous la direction de M.
Patrice Caro professeur
de Géographie chercheur
associé ESO- Caen

Réalisé par Lopes Julien,
Département de géographie,
UFR SEGGAT année 2019-
2020



Source des photographies de la page de garde : Pixabay

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire P.Caro, ainsi que toute l'équipe de la bibliothèque SEGGAT pour leurs conseils et les nombreux échanges qui m'ont permis d'avancer dans l'écriture de ce mémoire.

Je tiens également à remercier mes camarades qui contribuent à la bonne ambiance de notre promotion. Je pense particulièrement à Manon, Marine et Paul qui durant ces quatre dernières années m'ont accompagné et encouragé.

Je remercie également l'équipe enseignante dans sa globalité pour leur disponibilité et leur bienveillance.

Enfin, je remercie ma compagne qui subit les affres de mon orthographe depuis le début de ce mémoire, et qui a réussi, par sa patience, à me relire.

INTRODUCTION GENERALE

L'épidémie de COVID19 et les conséquences du confinement modifient bien des aspects de notre vie quotidienne impactant notre économie, notre société et nos modes de vies. En effet, le confinement, outre son effet bienfaiteur sur les conséquences de l'épidémie apporte son lot de dommages collatéraux. Ainsi, jeunes, personnes âgées, cadres de grandes entreprises ou bien ouvriers dans le bâtiment, tous sont cloîtrés chez eux, en famille ou seul dans leur logement. « Cette coquille inviolable ou l'individu exerce son empire de maître et possesseur » (A.Frémont, 1999) au-delà de cette citation caractérisant l'importance du logement pour l'individu. Le logement reste un ultime rempart au monde environnant. Il demeure donc une dimension importante voire primordiale dans nos vies quotidiennes. Néanmoins, si on compte près de 35 millions de logements en France (INSEE,2019), leurs prix, leurs qualités et leurs localisations sont diverses contribuant à un parc du logement très différencié. Les individus confinés doivent donc faire face à une même situation sans avoir les mêmes ressources. On parle donc d'inégalités face au logement.

Définir la notion d'inégalité reste un exercice incertain. Pour le dictionnaire Larousse, les inégalités se définissent comme « Caractère, état de choses ou de personnes inégales entre elles ». L'interprétation de cette explication reste vaste et floue. Ainsi, nous préférons employer la définition émise par l'observatoire des inégalités qui inclue le principe de hiérarchie. On parle donc d'inégalité quand une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés »

Les inégalités face au logement sont protéiformes. Elles sont liées à des différences hiérarchisées entre un objet : le logement et des individus ou groupes d'individus (ouvrier, couple avec ou sans enfants ...). Toutefois, les inégalités sont plus complexes. Les groupes

d'individus sont structurés en sous-groupe (âge, sexe ...). Les inégalités face au logement sont donc plurielles à divers niveaux de la population.

Si tous les groupes d'individus sont soumis, à divers niveaux, aux inégalités, certains groupes sont davantage touchés. Notre recherche s'attarde à caractériser les individus par rapport à des paramètres démographiques comme l'appartenance à une famille avec ou sans enfants, l'âge ou le nombre d'enfants. Cette approche socio-démographique présente l'avantage de balayer les conditions de vie d'un sous-groupe, la famille monoparentale en la croisant avec la catégorie socio-professionnelle, mais aussi l'âge du chef.fe de ménage et de l'enfant, l'ancienneté d'emménagement ect . Ainsi, comme le relate J-R Bertrand et C. Pihet « la répartition dans l'espace des formes actuelles de la famille permet d'expliquer les types de mise en valeur du sol, l'évolution des structures foncières, les comportements migratoires, des pratiques sociales ». La famille monoparentale est donc un sous-groupe structuré par divers variables socio-démographiques représentant la diversité des individus composant celui-ci.

Considérée comme marginale jusque dans les années 1980, la famille monoparentale est devenue en moins de 20 ans, un phénomène d'importance sociale. Caractérisée par le veuvage, la monoparentalité s'est diversifiée parallèlement à l'abandon des pratiques catholiques (H.Lebras) et l'évolution de la société post industrielle. Le processus de monoparentalité s'est matérialisé par une explosion des divorces, des séparations en unions libres et des grossesses hors union entraînant une hausse importante des familles monoparentales parmi les types de familles. L'augmentation de ces processus résulte de plusieurs causes et recouvre une grande diversité de situations : mères célibataires, veufs et veuves précoces, parents séparés ou divorcés. « Elle émerge d'histoires familiales de plus en plus complexes, marquées par l'occurrence accrue des séparations et des ruptures conjugales » (Letablier 2011). Cette citation illustre la diversité des procédés de mise en monoparentalité.

Aujourd'hui, cette catégorie représente près du tiers des familles avec enfants. Aussi, si elle s'est peu à peu installée parmi les typologies de famille classique, sa définition ne fait pas consensus.

Ainsi, en France, nous retrouvons deux types de définitions. La première, émise par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), « regroupe tous les ménages constitués d'un seul individu et de son enfant âgé de moins de 18 ans vivant dans le même logement ordinaire ». Cette définition cherche à rendre compte des co-résidences. Par ailleurs, les hébergements et structures collectifs ne sont pas pris en compte. La seconde, émise par la CAF (Caisse d'allocation familiale) caractérise les monoparentaux comme « une personne veuve, divorcée, séparée, abandonnée ou célibataire assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ». Dans ce cas, la CAF cherche à appréhender ces familles en rapport avec les dépenses liées à l'enfant sans se préoccuper du logement. Nous retiendrons donc ici la définition de l'INSEE. Néanmoins, il nous paraît intéressant de critiquer les définitions émises précédemment par le cadre statistique. Aussi, l'utilisation d'un terme neutre (famille monoparentale) comme il a été pensé à sa genèse (Pitrou, 1994) ne doit pas occulter les nombreuses situations de ces familles. D'autre part, la monoparentalité peut être vue comme une étape et ne pas demeurer dans le temps, elle peut être continue ou interrompue jusqu'au départ des enfants.

La famille monoparentale est hétérogène, elle regroupe donc de nombreux profils pouvant entraîner des inégalités. Ainsi, la temporalité de la rupture, l'implication du second parent dans l'éducation de l'enfant, le type de métier du chef.fe de famille sont divers paramètres qui différencient les profils de monoparentaux entre eux. En effet, dans notre recherche nous chercherons à établir un tableau précis des familles monoparentales afin de savoir comment les divers profils de monoparentaux interagissent avec le logement ? quelles sont les inégalités qu'elles subissent ? et où sont-elles situées dans l'espace ? En bref, y a-t-il des différenciations spatiales entre les monoparentaux et les autres types de familles et quelles sont-elles ? Outre ces questions dont l'enjeu est d'analyser la nature des

inégalités, nous nous attèlerons à déterminer les enjeux du parc social pour les familles monoparentales.

- Afin de répondre à ces questions, nous définirons le placement de notre recherche parmi les divers courants de la géographie, ainsi que nos échelles de travail.
- Dans un second temps, nous ferons une étude quantitative et cartographique des familles monoparentales et de leur logement. Cette analyse s'appuie sur une exploitation des données entre 2006 et 2016 afin de saisir les dynamiques et stratégies de logement des monoparentaux. Par ailleurs, nous tenterons d'établir une typologie des familles monoparentales afin de les caractériser et constater si des corrélations s'établissent avec les dynamiques de peuplements.
- Enfin, nous prendrons l'exemple du parc social dans le SCoT de Caen afin de déterminer comment les monoparentaux et les organismes institutionnels publics interagissent entre eux et quelles en sont les conséquences sur le logement des familles monoparentales.

LES FAMILLES MONOPARENTALES AU PRISME DE L'ANALYSE GEOGRAPHIQUE

I.I De la géographie dimensionnelle à l'étude de la division sociale de l'espace

Caractérisée suite au renversement de l'ordre des facteurs en 1964 par René Rochefort, puis alimenté par divers courants, la géographie sociale s'est métamorphosée aux fils de ces dernières années. En effet, ces objets de recherches, ces hypothèses évoluent sans cesse. Aussi, si par bien des égards la géographie sociale tente d'appréhender le social au prisme du « spatial ». Elle ne peut envisager d'expliquer tous les faits sociaux par cet intermédiaire. Ainsi, plusieurs chercheurs caractérisent l'espace, non pas comme une fin en soi, c'est-à-dire comme un objet indispensable à travers lequel tous les faits sociaux sont expliqués, mais bien comme un produit, une résultante de plusieurs interactions et de combinaisons de facteurs économiques, sociaux et culturels. (V.Veschambre. 2011)

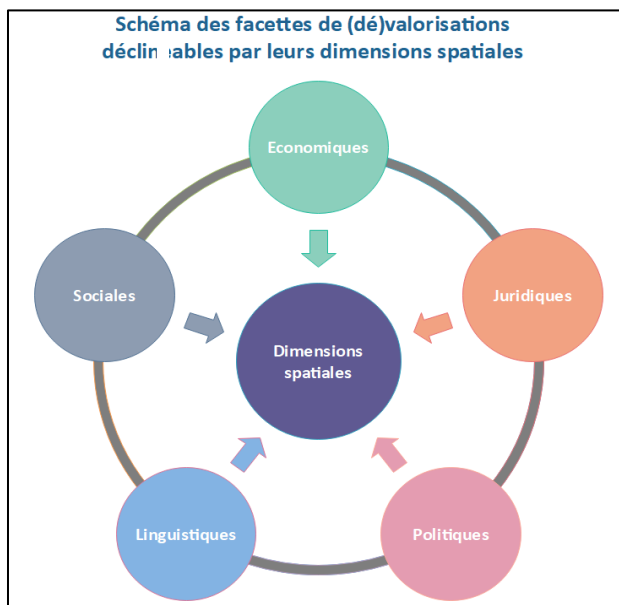


Figure 1: Schéma des facettes de (dé)valorisations déclinables par leurs dimensions spatiales

Ainsi, nous considérons le spatial comme une dimension du social et du juridique. En outre, les acteurs qui font le territoire arbitrent et créent des inégalités par leurs actions. Celles-ci sont sociales, économiques voire juridiques. Le produit de ces inégalités se traduit spatialement. Nous nous intéressons donc à la territorialisation des politiques publiques et leurs conséquences sur nos sociétés. Définie comme une construction politique

multidimensionnelle (temps et espace), la territorialisation participe à fabriquer les territoires (Di méo, 1998), constituée par une organisation réticulaire, elle s'organise via la

multiplication des jeux d'acteurs au sein d'un ou des territoires. Cette structuration contribue à façonner l'espace à différents niveaux complexifiant son analyse. Notre approche est donc basée sur la caractérisation des inégalités sociales aux prismes des dimensions spatiales de ces dernières.

Nous questionnerons également les acteurs qui fabriquent le territoire, ainsi que leurs conséquences sur la dimension spatiale des inégalités. Ces approches s'inscrivent donc dans le champ de la géographie sociale.

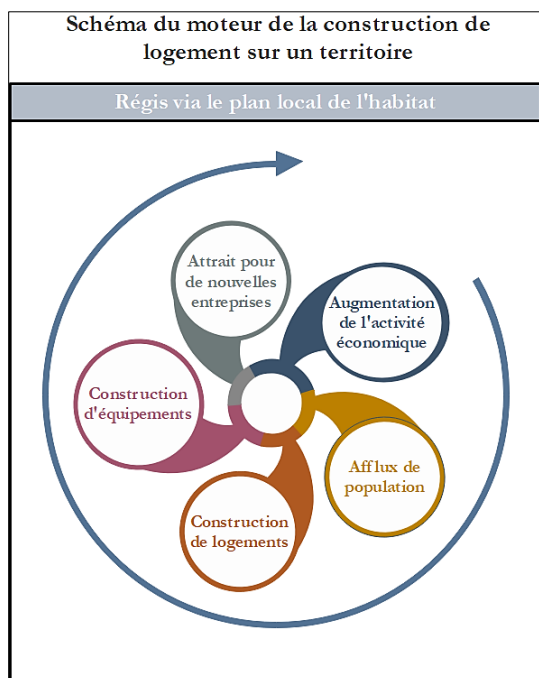
Les acteurs ou agents sont des individus ou groupes d'individus capables d'action sur un territoire. Ils participent à sa construction et disposent d'une perception sur celui-ci. Leurs influences sont corrélées à leurs relations au sein du territoire. Un acteur faible aura un nombre de relations faibles. A contrario, l'acteur fort dispose d'un réseau conséquent. Ainsi, de par sa taille la collectivité, ainsi que certaines entreprises (Dans notre cas, promoteurs, organismes sociaux) disposent d'une influence forte tandis qu'un individu « lambda » dispose d'une influence faible. Ces acteurs canalisent leurs actions à travers des jeux d'acteurs mettant en valeur des choix législatifs, administratifs ou des politiques d'aménagement. En bref, les jeux d'acteurs contribuent à fabriquer le territoire. Il est donc capital de les analyser afin de comprendre les inégalités dans un territoire.

La question des acteurs et de leur analyse est donc prégnante. Outre l'étude des jeux d'acteurs, ce sont les conséquences des actions de ces derniers sur le territoire qui nous intéresse. En effet, si les jeux d'acteurs s'organisent dans un réseau d'action et de décision circonscrit à une portion d'espace, leurs effets peuvent se ressentir à différentes échelles. Par conséquent, une loi ou un dispositif à l'échelle nationale comme les dispositifs de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) se déclinent selon la structure et la nature des relations entre acteurs qui organisent les territoires locaux. Ainsi, un même dispositif engendre des effets multiples et différenciés selon les agents composant le

territoire. Par cet exemple, l'action des acteurs sur le territoire démontre l'importance de leur analyse. Nous partons donc du principe que les acteurs participent à la division sociale de l'espace et donc à la création de différenciation dans le peuplement d'espace. En effet, nous considérons l'espace, le plus souvent, non pas homogène mais fractal et discontinu. Cette division s'effectue selon « divers processus comme l'exploitation, l'absence de pouvoir, l'impérialisme culturel, la violence ou la marginalisation » (Citation de Iris Marion Young par P.Gervais-Lambony, F.Dufaux, 2009).

Bien que nous n'occulions pas les paramètres individuels inhérents à chacun. Nous considérons comme prévalent et donc moteur, la résultante des jeux d'acteurs sur la division sociale de l'espace.

En bref, cette étude adopte le point de vue d'une géographie sociale dimensionnelle permettant d'analyser les inégalités au prisme des dimensions économiques, sociales et administratives. C'est également via cette approche, que nous étudierons les inégalités de logement de façon multiscalair. En outre, le logement et les acteurs participant à son développement, mais aussi les familles habitant les logements, tous ces paramètres doivent être décrits, compris et définis afin de poursuivre leur analyse. Ainsi, nous mobilisons une dialectique entre comportements individuels de la population et conséquences des jeux d'acteurs afin d'expliquer les divisions sociales de l'espace. I.II/ L'étude des familles monoparentales et de leur logement par l'étude de la division sociale de l'espace.



I.II.I/ Acteurs et enjeux de la fabrique du logement en France

La construction de logement met en exergue des acteurs privés et publics régis par les nombreux plans et documents d'urbanisme. Ainsi, les mécanismes de construction se structurent via différents paramètres techniques, démographiques et économiques. En effet, comme le montre le schéma ci-contre, la stimulation de la construction du parc de logement s'effectue par l'intermédiaire de cycles. L'augmentation de l'activité économique permet

Figure 2: Schéma du moteur de la construction de logements sur un territoire

donc d'attirer de nouvelles populations. Cet afflux va entraîner la construction de logements, dont la collectivité devra supporter l'apport via la construction d'équipements (écoles, piscines ect). Le territoire va donc devenir attractif et ainsi, capter de nouvelles entreprises. Ce processus peut d'ailleurs commencer via l'augmentation d'autres facteurs. Par exemple, une collectivité disposant de fonds propres importants, peut décider de construire des équipements par anticipation, afin de drainer les entreprises vers son territoire, et ainsi commencer le cycle de construction (Zittoun, 2001). Néanmoins, ces processus doivent être contrôlés, sans quoi les prix du logement s'emballent. Pour surveiller l'offre en logement, les collectivités disposent du plan local de l'habitat (PLH). Ce document afférant au SCoT régule la construction des logements.

Elaborer des documents d'urbanismes imposables aux collectivités permet donc à l'Etat d'orienter les ressources (dont le logement) des territoires et de garder un œil sur ces derniers. Symbolisée par une démarche top down, permettant d'imposer des dispositifs, loi ou plan par le « haut », l'emprise de l'Etat sur la construction est prégnante. Aussi, les

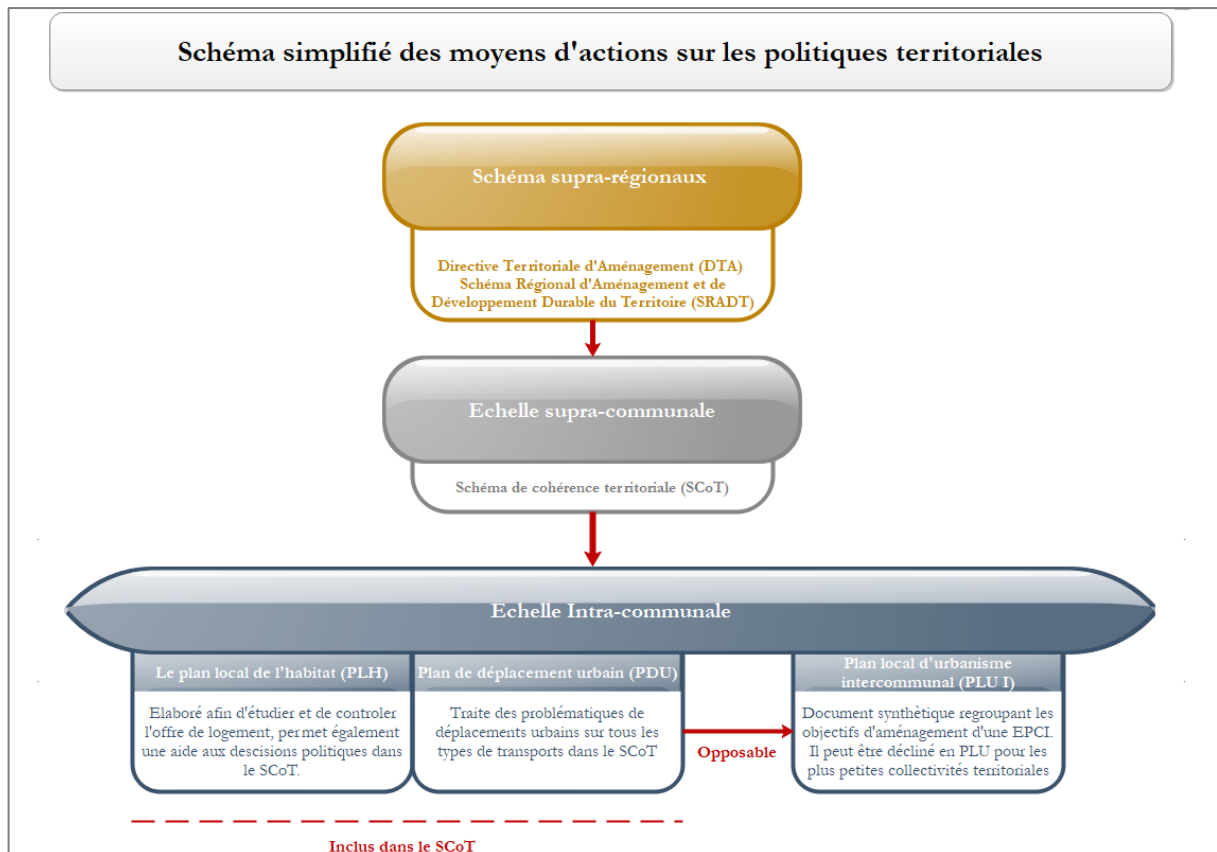


Figure 3: Schéma simplifié des moyens d'actions sur les politiques territoriales

collectivités sont soumises, à différentes échelles (voir ci-dessus), aux respects de plans d'urbanisme limitant et cadrant les acteurs locaux du logement. Par conséquent l'Etat, par son rôle, régit toute la chaîne de construction et de régulation du logement. Il faut toutefois relativiser cette remarque, car son influence est très limitée pour le parc privé. Il ne dispose que d'un droit de regard et d'opposition sur les documents d'urbanismes locaux (PLH, SCoT...). Cependant, il intervient plus ou moins directement dans la construction de logement, par l'intermédiaire du logement social.

En France le logement est un droit fondamental depuis 1946. Aussi, l'Etat soutien les familles dans leur recherche de résidence. Si dans un premier temps, cette aide s'est matérialisée via une approche keynésienne par la construction de logements sociaux, elle s'est rapidement libéralisée se reposant sur l'aide à la personne constituée par des allocations aux plus démunies (P.Zittoun, 2001). Bien que la logique d'Etat bâtisseur se soit réduite, elle reste toutefois présente. Pour cause, le parc social constitue un peu moins du cinquième de l'ensemble des logements en France métropolitaine avec la construction d'environ 80 000 nouveaux

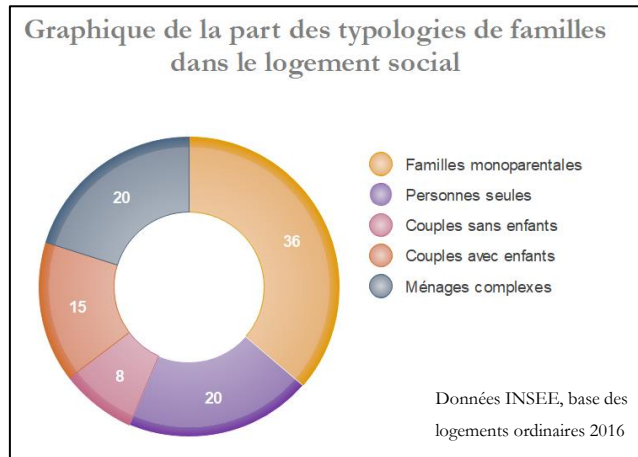


Figure 4: Part des typologies de familles dans le logement social

logements par an. Ainsi, en 2013 on compte selon l'INSEE, près de 5 millions de résidences principales en logement social. Les occupants de ces logements ont en moyenne 50 ans et disposent pour la plupart, d'un niveau de vie médian inférieur à 16000 euros par an. Les ménages monoparentaux et les personnes seules sont les principaux consommateurs de logements sociaux.

En outre, le renforcement du droit des locataires par l'intermédiaire du DALO (droit au logement opposable) et les dispositifs de l'ANRU (Agence nationale pour le renouvellement urbain) démontrent la volonté des pouvoirs publics d'intervenir pour le logement social. En effet, le renouvellement du parc est une priorité (insalubrité, énergivore ...). Le logement social est donc en pleine mutation avec l'arrivée de logements neufs et performants contrastant avec les logements anciens et vétustes des années 70. Ces nouvelles dynamiques entraînent des inégalités. Aussi si l'ANRU permettait de reconstruire les logements détruits au même endroit, les dispositifs qui lui succèdent ne le permettent plus. Les nouveaux logements sont donc construits en dehors des zones de grands ensembles, souvent dans des communes périphériques au pôle urbain. Cette nouvelle répartition engendre des inégalités entre les logements neufs et anciens impactant les populations

(Bergel, 2007). De plus, certaines communes périphériques ne veulent pas accueillir de logements sociaux.

Certes les collectivités et bailleurs cherchent à résorber inégalités et précarités, néanmoins ils s'attachent aussi à capter les multiples flux disponibles conduisant à une compétitivité dans l'absorption de ces derniers. Ces flux sont de plusieurs types et se regroupent sous le terme de base économique (Davezies, 2008). Aussi, la priorité des communes est de les capter. Pour se faire, celles-ci agissent sur les seuls leviers disponibles : le foncier.

Le foncier désigne « ce qui touche aux terres en tant que fonds c'est-à-dire en tant que richesse ou propriété » (Géoconfluence), c'est un enjeu décisif pour les collectivités qui cherche à contrôler leur peuplement. Ainsi, certaines collectivités gardent du foncier dans le but d'anticiper un développement futur. Par ailleurs, la collectivité décide de la taille des ventes de terrains. Les acheteurs sont donc implicitement choisis. En effet, la grandeur d'un terrain attire davantage de ménages aisés que l'inverse.

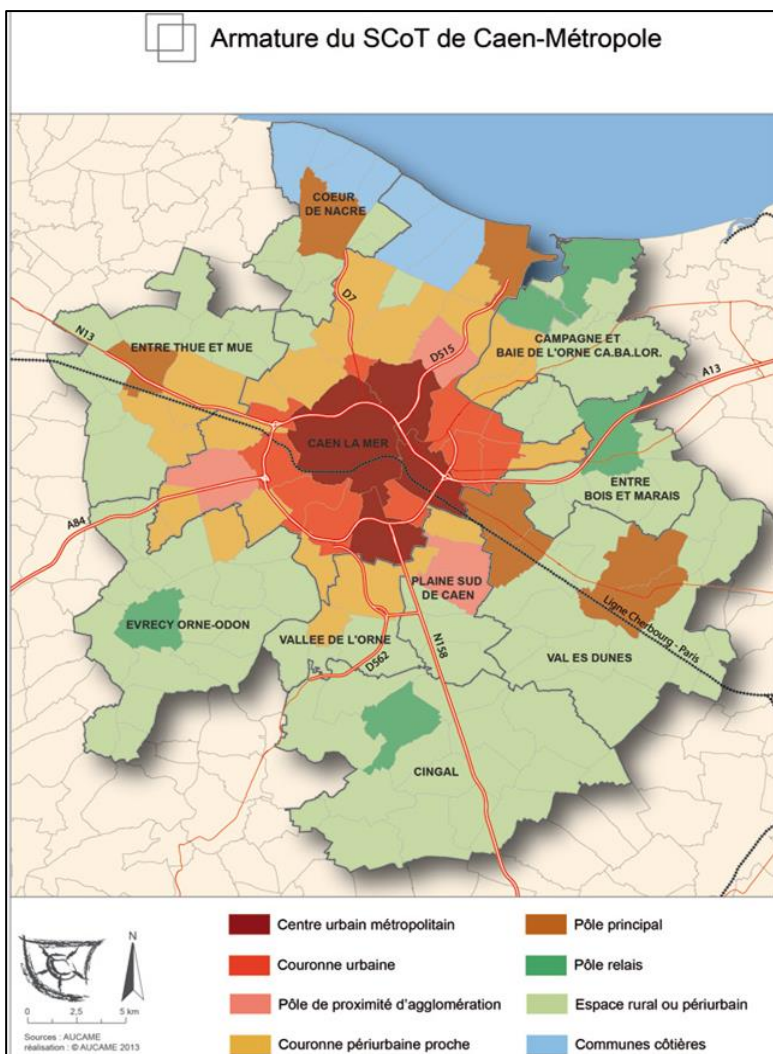
Cet aspect est donc un enjeu essentiel pour maintenir une croissance économique et démographique stable. L'acceptation des logements sociaux est donc scrupuleusement surveillée par les collectivités territoriales. L'implantation de logements sociaux revêt une importance sociale et symbolique non négligeable. Effectivement, une collectivité avec un marketing territorial basé sur la tranquillité et le rural sera en désaccord avec l'implantation de logements sociaux, caractérisés par l'apport d'une population potentiellement en inéquation avec sa stratégie de peuplement. Les communes adoptent donc des stratégies diversifiées quant à l'absorption de logements sociaux, et sur le choix de ses occupants.

La construction de logement résulte donc de nombreux jeux d'acteurs pluriscalaires. Souvent régis par des méthodes Top Downs, les acteurs s'approprient les dispositifs mis en

place afin de les adapter localement (dispositifs de l'ANRU, SCoT, SRADT). En outre, l'Etat agit également directement sur le logement par l'intermédiaire du logement social. Celui-ci permettant d'accueillir les familles les moins aisées.

Les différents schémas et plans mis en place canalisent et cadrent donc les jeux d'acteurs locaux. Incrémentés à divers échelons (supra-régional, supra-communale etc). Ils sont un sujet d'étude appréciable pour considérer les jeux d'acteurs sur un territoire. Ainsi, nous mobiliserons le périmètre du SCoT de Caen pour notre étude. Nous postulons donc que les acteurs créent, par leurs actions, des divisions dans le peuplement des familles monoparentales.

I.II.II/ Le SCoT comme échelon privilégié d'analyse ?



Notre étude porte sur une analyse multiscalaire de la division spatiale de l'espace. Outre les quelques chiffres nationaux et régionaux permettant de situer rapidement nos objets d'études, nous utiliserons le département comme premier échelon afin d'étudier monoparentaux et logements. Ce premier échelon d'analyse permet de mettre en concurrence différents types d'espace, et donc d'analyser plusieurs situations. De plus, ce périmètre facilite, de par sa taille, l'étude des caractères socio-démographiques des populations.

Ainsi, l'analyse du département est la première étape, afin d'aborder les grands axes de nos hypothèses de travail.

Si le département est utile pour analyser les caractères socio-démographiques du territoire. Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), de par sa nature, permet d'appréhender les jeux d'acteurs. L'essence du SCoT consiste à régir les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Par conséquent, les acteurs du logement (Collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs) doivent s'y plier, et donc agir en fonction de ce document. Ainsi, toutes les décisions relatives aux logements sont prises en considération du périmètre du SCoT. Il nous paraît donc important d'étudier les jeux d'acteurs et leurs conséquences dans celui-ci. Nous établissons donc comme périmètre d'étude le SCoT de 2011 (incluant les modifications de 2014). Celui-ci regroupant autour de la commune de Caen près de 10 EPCI et 143 communes. (Voir ci-dessus). Le SCoT impose également une analyse et un cadre mettant en cohérence les politiques sectorielles de l'habitat, de l'environnement et de l'aménagement.

Par ailleurs, de nombreuses analyses s'effectueront à l'Iris. Cet échelon, inférieur à la commune et caricaturant les quartiers, permet une analyse plus fine. En outre, il permet d'isoler des portions de communes afin de les croiser ensembles autorisant l'étude de processus invisibles à d'autres échelles.

Ainsi, c'est par l'intermédiaire du croisement d'échelle que nous pourrons examiner les jeux d'acteurs constitutifs du logement. De fait, l'analyse via le département, le SCoT et l'Iris mêle différentes informations permettant de saisir les processus subis par les familles monoparentales.

I.II.III Les familles monoparentales et leur logement : une relation protéiforme différenciée par le parcours de vie.

L'étude de la structure familiale est longtemps restée aux mains des sociologues et des anthropologues, la géographie ne s'est saisie que récemment de cet objet d'étude. Ainsi pour cette dernière, l'analyse de la répartition des familles devient un enjeu pour bien d'autres problématiques. En effet, la répartition de certains types de familles met en exergue de nombreuses pratiques de l'espace.

La monoparentalité comme objet de recherche apparaît grâce aux travaux de chercheurs anglophones féministes dans les années 1970. Ces travaux sont largement repris par des sociologues comme André Michel et Nadine Lefaucœur. Par l'intermédiaire de cette dernière la famille monoparentale est érigée comme une catégorie à contre-courant du système familial. Ainsi, la famille monoparentale serait le symbole du courage et de l'émancipation des femmes. (N.Lefaucœur, 1987). Toutefois, cette vision contraste avec un autre versant de la monoparentalité : sa pauvreté. Cette pauvreté s'associe à 60% du revenu médian (1000 euros par mois), c'est-à-dire que toutes les personnes en dessous de ce seuil sont qualifiées de pauvres.

En outre, si au départ ces familles sont vues par les chercheurs comme une émancipation des femmes, elles deviennent rapidement une vision de la pauvreté (A. EYDOUX, M-T LETABLIER, 2007). L'action publique s'empare donc de ces problématiques par l'intermédiaire des API (Allocation parent isolé) en 1976 et de L'ASF (allocation soutien aux familles) en 1986 destinée à aider les familles dont les pensions restent impayées. Les courants féministes mettent en lumière une catégorie de population vulnérable et atypique auprès des politiques et du champs scientifique.

Suites à ces avancées, les chercheurs diversifient leurs recherches sur la monoparentalité passant de l'étude des versements de pensions alimentaires, à la dépendance de ces dernières

aux minimas sociaux. De plus, les nombreux appels d'offres de la CNAF (Caisse nationale d'allocation familiale) contribuent à alimenter la caractérisation des familles monoparentales. Ces recherches aboutissent à la mise en évidence de la pluralité des familles monoparentales et de leur difficile cadrage statistique (A. EYDOUX, M-T LETABLIER, 2007). En outre, la diversité des profils est très souvent corrélée avec des caractéristiques socio-démographiques (P-J Thumerelle et J-P Momont 1988). Ainsi, on retrouve de fortes corrélations entre le taux de veuvages des monoparentaux et la présence d'agriculteurs. La taille des familles monoparentales coïncide fortement avec la présence d'ouvriers. Toutefois, les données sont peu exploitables pour déceler les causalités. La diversité des monoparentaux est donc imputable à plusieurs causes et divers parcours de vies.

Au cœur de notre problématique, la relation famille monoparentale et logement se place dans un contexte spatio-temporel atypique. Le parcours résidentiel des ménages est particulièrement complexe. Celui-ci est caractérisé par le changement de logement d'un individu en rapport avec

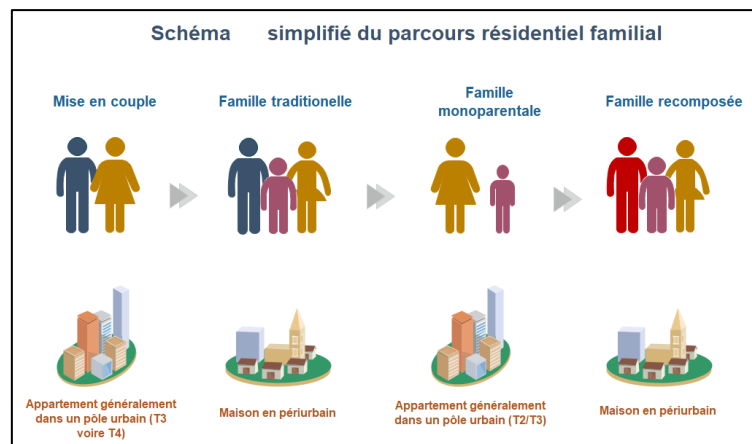


Figure 6: Schéma simplifié du parcours résidentiel familial

l'évolution de son ménage. Aussi, la reconfiguration des ménages participe à la complexification des trajectoires résidentielles (Cf schéma ci-contre). L'entrée en monoparentalité entraîne généralement un changement de logement (souvent plus petit) et une perte de revenu dans le ménage. De fait, les familles monoparentales semblent se concentrer dans les pôles urbains (INSEE, 1999) où le loyer semble moins élevé. Cette stratégie va de pair avec une surreprésentation de ces dernières dans le parc social, près d'un tiers y habitent. A contrario, moins d'un sixième des familles avec enfants habitent ce type de logement. Cependant, la saturation du parc public engendre de nombreuses tensions sur l'offre en logements sociaux pour les familles. Aussi, l'utilisation de multiples paramètres permet aux bailleurs de mieux cibler les individus qu'ils accueillent.

En outre, la demande de logement social étant toujours supérieur à l'offre, les bailleurs choisissent leurs occupants. L'intégration des caractéristiques du ménage est donc primordiale pour le bailleur social qui choisit l'occupant du logement. En outre, les critères de solvabilité et de bonne conduite sont des priorités pour les organismes HLM. Les familles monoparentales disposent d'une place ambivalente, tantôt vu comme source de responsabilité auprès de ces enfants tantôt vu comme créatrice de désordre pour le bailleur (Lanzaro, 2018). Elles sont le plus souvent traitées comme facteur de mixité sociale.

Ainsi, la mixité sociale se décline le plus souvent à la résidence et concerne autant le nombre de familles nombreuses que l'origine des habitants. Elle est donc vue comme un déséquilibre entre les groupes sociaux constituant le parc à différents niveaux. En effet, si pour certains la mixité doit se faire à l'échelle d'un quartier, pour d'autres, elle doit s'effectuer à l'immeuble. Cette ambiguïté tend à complexifier les jeux d'acteurs locaux rendant unique chaque stratégie des bailleurs. Néanmoins, l'objectif commun pour ces derniers est d'obtenir le calme et le bon vivre pour tous les résidents (Bourgeois, 2013)

Le logement social est donc un enjeu fort pour l'Etat. Bien que relativement nouvelles les interventions sur le parc social (Démolitions/reconstructions, réhabilitation de logements) engendrent de profondes mutations aussi bien sur la structure du parc que sur sa composition. Les familles monoparentales restent néanmoins une population fragile qui paraît dépendante du logement social. En outre, bailleurs et collectivités sont les principaux intermédiaires de la fabrique de logements sociaux, leur étude pluriscalaire, paraît donc importante pour cerner les jeux d'acteurs cadrant la construction du parc social.

Si le logement social et son peuplement sont bien documentés, le parc privé reste peu investi par les chercheurs en sciences sociales. D'ailleurs près du tiers des familles monoparentales y habitent, cela n'est donc pas négligeable. Néanmoins, leur étude nécessite des bases de données conséquentes et souvent inaccessibles gratuitement. Ainsi, seule la base des

logements ordinaires produite par l'INSEE permet d'étudier le parc privé dans son ensemble. Aussi nous tenterons d'analyser les monoparentaux dans ce parc avec les éléments dont nous disposons.

L'étude des jeux d'acteurs liés au logement sur les familles monoparentales doit considérer plusieurs paramètres. Ainsi, dans un premier temps nous devons appréhender les multiples échelons dans lesquelles s'inscrivent les relations entre les acteurs. Bien que nous choissions le SCoT comme échelon privilégié d'analyse. Il ne faut pas oublier comment celui-ci est vu à l'échelle supérieures (départementale) et comment il se décline à l'échelle inférieure (communes, quartiers). En outre, l'étude bibliographique permet de cibler les principales caractéristiques des monoparentaux et de leur logement. Ainsi, les études faites sur ces familles les caractérisent comme une population protéiforme et souvent fragile. Toutefois, l'analyse géographique est peu utilisée. Aussi de nombreuses hypothèses liées à la division sociale de l'espace restent peu abordées.

I.III Questionnement et hypothèses

La construction de notre raisonnement doit se faire sur des bases établies. Ainsi dans cette dernière sous-partie, nous allons caractériser et préciser nos trois hypothèses de départ.

En outre, notre postulat décrit les quatre acteurs du logement (bailleurs sociaux, Etat, collectivité et même les familles monoparentales) comme « fabricants » des territoires. Aussi, le produit de ces interactions impacte les familles monoparentales conduisant à une différenciation spatiale de ces dernières. De fait, cela génère certaines hypothèses :

- Les familles monoparentales sont sujettes à de nombreuses inégalités dans l'accès au logement entraînant une concentration dans certaines zones urbaines. En effet, les prix trop élevés, l'absence de service à la petite enfance,

ou un manque dans l'offre de logement adéquat conduit les familles monoparentales à l'achat ou la location de logements peu convenable.

- La diversité des parcours de vie entraîne une pluralité de situations. Aussi, la mise en monoparentalité précoce entraîne des trajectoires résidentielles qui n'auraient pas eu lieu, si cette dernière avait été tardive. En bref, nous postulons que plus la mise en monoparentalité est précoce, plus la situation vis-à-vis du logement sera précaire.
- L'accès au logement étant difficile pour les monoparentaux, elles se tournent plus souvent vers le parc social. Toutefois, le parc social est structuré dans des espaces où les monoparentaux sont déjà présents, renforçant leur concentration dans les espaces urbains et défavorisés.

Quantifier et étudier ces hypothèses permettra d'alimenter notre réflexion sur l'étude de la différenciation spatiale sur le territoire du SCoT de Caen et a fortiori, déterminer les causes de celle-ci. En outre, le schéma du protocole (voir ci-dessous) nous éclaire sur les procédés employés dans notre recherche. Bien que très caricaturale, il sera détaillé dans les parties suivantes.

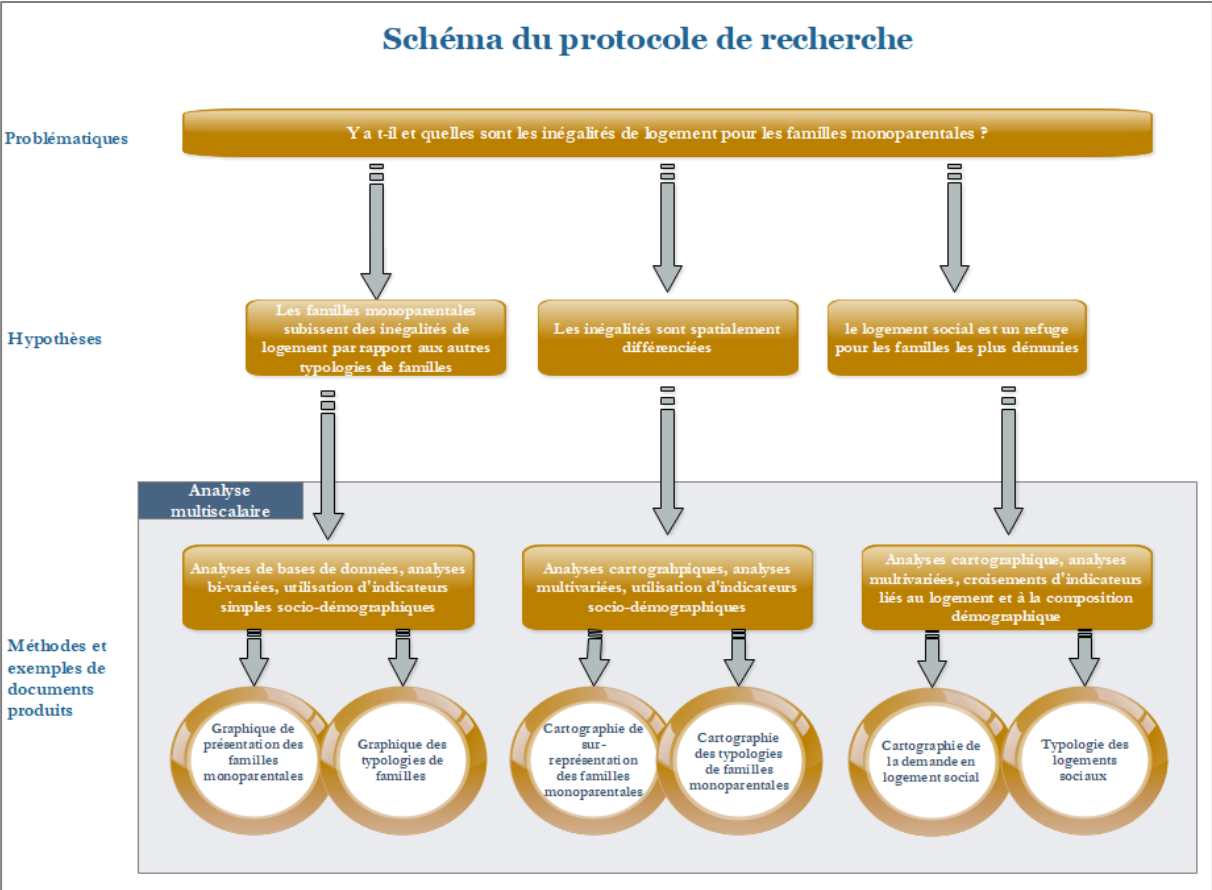


Figure 7: Protocole de recherche

LES FAMILLES MONOPARENTALES A L'EPREUVE DE L'ANALYSE QUANTITATIVE ET CARTOGRAPHIQUE

II.I Présentation des outils et techniques quantitatifs

II.I.I Enjeux et limites de l'études quantitative

La statistique est un outil puissant qu'il faut savoir utiliser. En effet, l'appariement aux mathématiques appliquées en font un appareil robuste. Néanmoins, si la rigueur des chiffres n'est plus à prouver, l'interprétation qu'en fait l'utilisateur l'est. Ainsi, comme le montre le schéma ci-dessous, le statisticien doit faire attention aux choix des variables employées, mais aussi à leur association avec d'autres. Par exemple, l'étude de la répartition des monoparentaux parmi les familles avec enfants, ou parmi tous les types de familles est différent. Il est donc important de choisir les variables pertinentes vis-à-vis de l'hypothèse de départ.

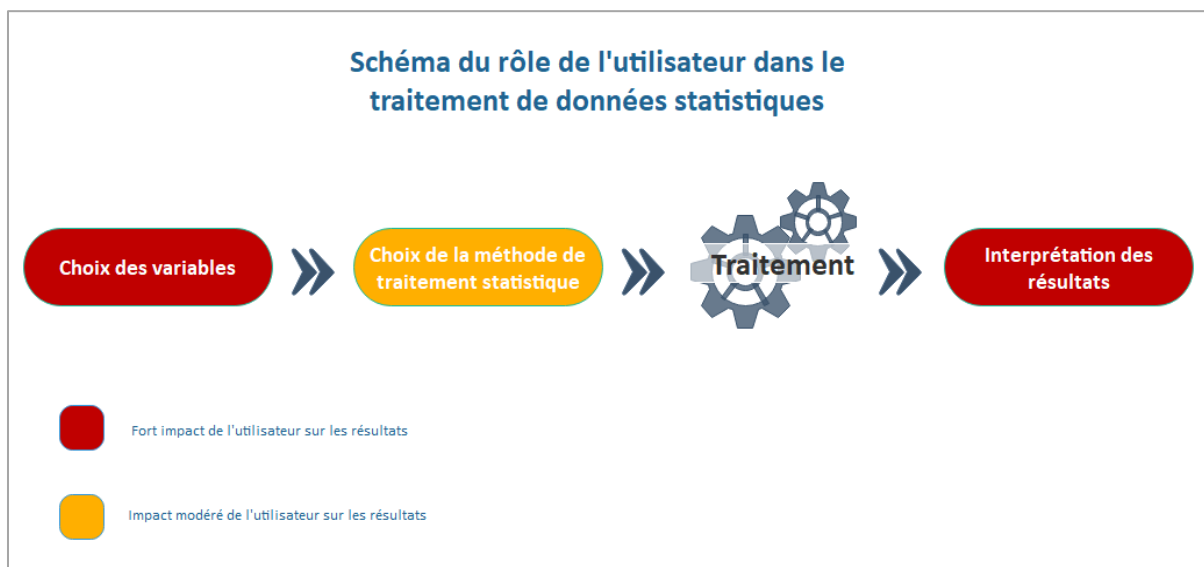


Figure 8: Rôle de l'utilisateur dans le traitement de données statistiques

Aborder l'utilisation des statistiques par l'intermédiaire de ses dangers et de sa démarche permet de connaître les avantages et limites de cette dernière. En outre, le géographe doit se saisir de ces outils afin d'explicitier et de détailler ses observations et hypothèses.

L'utilisation de méthodes quantitatives répond à un double intérêt. Ainsi, dans un premier temps, elles permettent d'affiner les hypothèses de départ. C'est-à-dire de zoomer sur certaines portions de l'espace significative, mais aussi de répondre (partiellement) à la problématique. De plus, elle repose sur une démarche hypothético déductive efficace.

L'usage de la statistique ne doit pas être érigée comme un argument ultime qui fait loi. L'utilisateur peut, intentionnellement ou non, agir sur l'interprétation des résultats en ajustant les variables afin de dire ce qu'il veut (Nicolas Gauvrit, 2007). Par conséquent, il est primordial que tout argument statistique doit être étayé par un travail de terrain qui confirmera l'hypothèse révélée par la statistique. Toutefois, les circonstances dû au Covid-19 limite grandement cet aspect de l'étude.

Outre le travail sur les bases de données à disposition, nous utiliserons la cartographie afin de communiquer nos résultats. De plus, la cartographie pourra être analysée et croisée afin d'étudier certaines relations spatiales.

En bref, notre étude doit mesurer les variables explicatives avec la technique d'analyse la plus optimale afin de démontrer les hypothèses proposées. Ainsi, nous commencerons par préciser les techniques employées et à quelles hypothèses elles répondent.

II.I.II Bases de données et techniques d'analyse : de l'analyse bivariée à l'analyse multivariée

Les bases de données sont un outil précieux pour le scientifique. Elles répondent à un besoin d'observer les dynamiques sur le territoire. En outre, celles-ci sont basées sur un recensement annuel complété sur 5 années. Ainsi, l'INSEE mène 5 enquêtes entre 2004 et 2008 pour le millésime de 2006. Cette conception du recensement entraîne des biais dans l'analyse des territoires. Concernant nos recherches, le recensement affecte certains aspects de la monoparentalité et spécifiquement le nombre d'enfant à charge. Pour l'Insee, si l'écart entre deux enfants d'une même mère est supérieur à 16 ans, alors les deux enfants sont considérés comme issus de deux mères différentes. « Par exemple, si un homme qui a la garde alternée d'un enfant de 7 ans se met en couple avec une femme qui a un enfant de 2 ans, l'enfant de 2 ans va être considéré comme de rang 2, alors qu'il est le premier enfant de sa mère » (Guy Desplanques, 2008). En conséquence, les familles monoparentales seront le plus souvent, dans nos analyses statistiques, définies par l'âge de leurs enfants. Ainsi, pour limiter le biais cité précédemment, nous retiendrons uniquement les familles monoparentales avec un enfant de moins de 17 ans (16 ans n'étant pas un seuil utilisé par l'INSEE). Cette stratégie limitera donc certains écueils sans pour autant les éviter.

Certes, les bases de données jouissent d'une grande utilité pour les scientifiques. Néanmoins, celles-ci doivent être clairement spécifiées. Aussi, nous choisissons de classer nos données en deux parties :

- Les bases de données individuelles, où chaque observation représente un individu ou un ménage. Ces bases sont précieuses car précises et flexibles. Elles peuvent être réagrégées dans des carroyages ou unités territoriales. Ainsi, les bases logements ordinaires et migrations résidentielles de l'INSEE sont utilisées dans notre étude afin de tirer davantage d'informations sur les pratiques résidentielles des familles monoparentales.

- Les bases de données agrégées, où chaque observation représente une maille administrative ou un carroyage. Elles sont les plus courantes. Toutefois, la précision des données dépend de la maille employée, celle-ci allant du carreau sur 200 mètres jusqu'à la région. L'utilisation de ces bases restera notre principal moyen d'analyse. Ainsi, les bases INSEE sur les ménages et l'activité sont mobilisées pour caractériser les familles monoparentales, tandis que les bases RPLS (répertoire des logements locatifs des bailleurs) et SNE de la demande sociale, permettront d'analyser le parc social.

Nous veillerons à limiter au maximum l'utilisation des bases de données CAF. Bien que précises et détaillées, ces bases de données ne définissent pas la famille monoparentale comme l'INSEE.

Si les bases de données sont des outils précieux et avantageux, l'utilisation de techniques inadéquates engendre des biais dans leur analyse. Ainsi, employer une analyse multivariée sur une base avec des variables dépendantes entraînera des erreurs, nuisant à l'interprétation des résultats. Nous utiliserons donc deux types de techniques rattachées à l'analyse quantitative : l'analyse bivariée et l'analyse multivariée.

L'analyse bivariée consiste à croiser deux variables afin de déterminer, le plus souvent, si l'une est la cause de l'autre. Cet aspect de l'analyse bivariée s'apparente à une régression linéaire. Toutefois, la recherche d'une causalité, via la statistique, est très difficile car plusieurs paramètres entrent en compte. Ainsi, le plus souvent, cette technique permet d'établir des corrélations entre deux ou plusieurs variables (régressions multiples) sans clairement démontrer la causalité. A fortiori, nous utiliserons cette technique pour établir la relation entre familles monoparentales et logements sociaux.

L'analyse bivariée n'est pas exclusivement constituée par la régression linéaire. Aussi, l'analyse croisée, le test du chi 2 sont d'autres techniques permettant d'analyser deux variables. En ce qui nous concerne, l'analyse croisée permettra de comparer les familles monoparentales avec les autres typologies de familles permettant de révéler leurs spécificités. Toutefois, l'analyse bivariée n'est pas toujours suffisante pour examiner les phénomènes complexes. Nous recourons donc à l'analyse multivariée.

L'analyse multivariée s'associe souvent à l'analyse factorielle. Certes, la factorisation n'est pas le seul moyen mobilisant plusieurs variables. Néanmoins, sa facilité d'exploitation et sa flexibilité en font une technique optimale dans notre étude. Nous utiliserons donc l'ACP (Analyse en composante principale) et la CAH (Classification ascendante hiérarchique) afin d'établir les différentes typologies des territoires du SCoT de Caen. Tantôt portées sur les familles monoparentales, tantôt sur le logement, ces typologies permettent de synthétiser nos variables et ainsi, de contribuer à répondre aux hypothèses.

In fine, l'analyse quantitative se structure en trois procédés. Le premier, la base de données, est la matière première : par sa richesse elle concentre une grande masse d'informations. Le second consiste à choisir les bonnes variables à combiner, tandis que le troisième détermine la bonne technique qui articulera les variables entre elles, afin de répondre à l'hypothèse de départ. Ainsi, nous procéderons comme le montre le schéma ci-dessous afin de répondre à nos hypothèses. Nous débuterons donc par l'analyse socio démographique et le peuplement dans l'espace des familles monoparentales.

Schéma des bases de données et de leurs utilisations

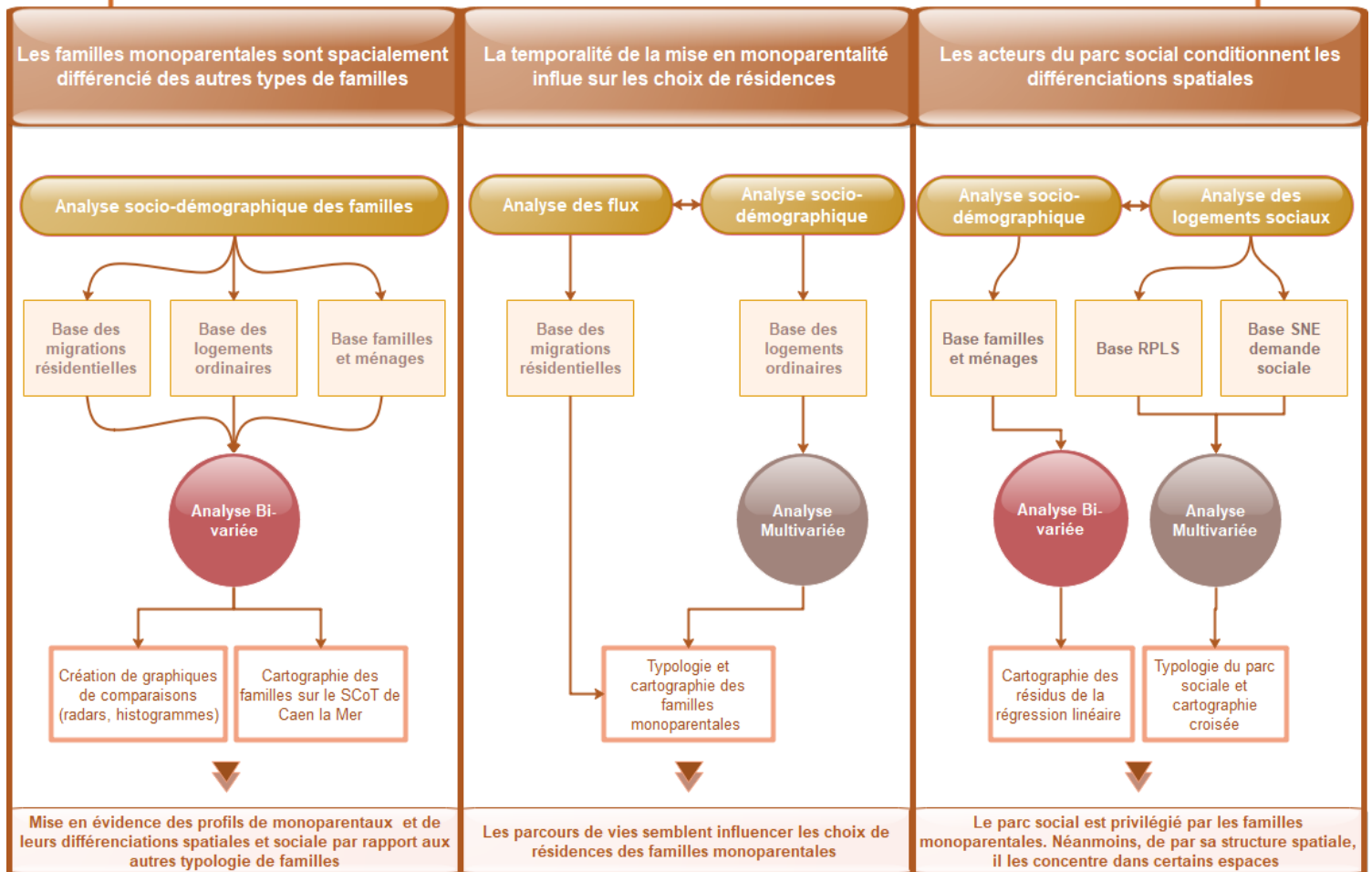


Figure 9: Schéma des bases de données et de leurs utilisations

II.II L'analyse socio-démographique des familles monoparentales sur le SCoT de Caen-La-Mer

II.II.I Des familles monoparentales pauvres fragilisées dans leur insertion professionnelle et dans l'accès au logement.

La famille monoparentale se compose d'un adulte et de son enfant au sein d'une même résidence. Toutefois, pour l'INSEE l'âge de l'enfant n'est pas pris en compte. Par conséquent, dans notre étude sur les bases de données « logement ordinaire » nous considérons comme famille monoparentale, les familles avec un ou plusieurs enfants de moins de 17 ans.

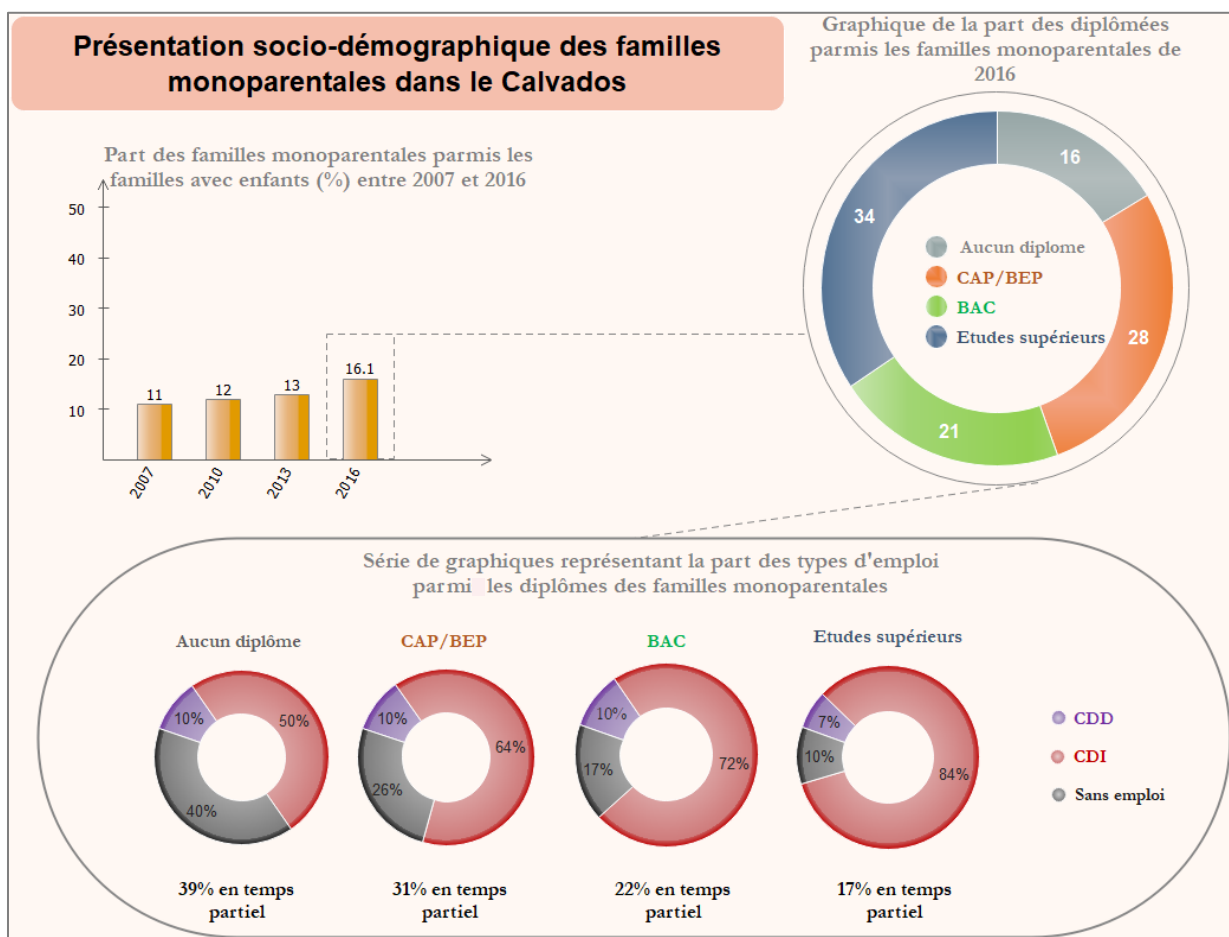


Figure 10 : Présentation socio-démographique des familles monoparentales dans le Calvados

Base des logements ordinaires 2016

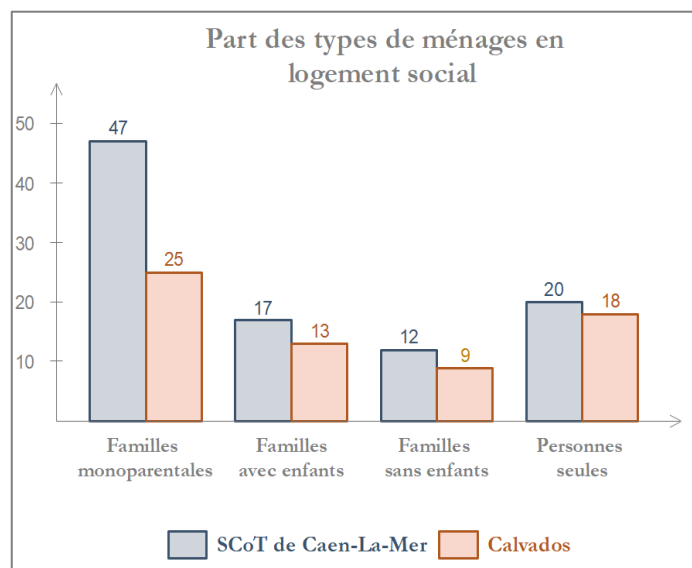
La famille monoparentale reste une catégorie en constante augmentation. Ainsi, près d'un sixième des familles avec enfants sont définies comme monoparentales (21% pour les

familles monoparentales avec enfant de moins de 21 ans, selon l'INSEE). Constituée majoritairement de femmes, la famille monoparentale reste une population hétérogène soumise à différents niveaux d'inégalités face à l'emploi. En outre, le diplôme semble amortir les difficultés d'insertion sur le marché du travail comme le montre le schéma ci-dessus. De fait, plus de la moitié des familles monoparentales détiennent un niveau supérieur ou équivalent au BAC. Ces familles disposent donc d'un temps partiel relativement réduit et un taux de contrat en CDI élevé. A contrario, les diplômés inférieurs au BAC contribuent à fragiliser ces familles vis-à-vis de l'emploi. Aussi, le taux de temps partiel va de 39 % pour les sans diplômes, à 31% pour les diplômés d'un CAP BEP, tandis que le chômage reste élevé et le recours au CDI reste faible. Le diplôme reste donc un facteur de protection pour les familles monoparentales. Toutefois, cette protection paraît faible rapportée aux autres typologies de familles, dont le diplôme est un facteur indispensable dans l'insertion professionnelle.

Autre paramètre différenciant les familles monoparentales : le taux d'activité, celui-ci représente les individus ayant un emploi et les chômeurs. Près de trois quarts des familles monoparentales sont actives. Ce pourcentage élevé s'explique par l'importance de subvenir aux besoins du foyer seul. Cependant, si ce pourcentage reste élevé dans son ensemble, il diminue drastiquement avec l'augmentation du nombre d'enfants. Ainsi, pour une femme en situation de monoparentalité avec un enfant, ce taux reste à deux tiers tandis qu'il descend à la moitié pour une famille avec 3 enfants et plus (INSEE, base sur l'activité des ménages 2016). L'âge différencie également les monoparentaux. Les familles jeunes (moins de 24 ans) ont un taux d'activité bien inférieur aux autres. Ce phénomène peut s'expliquer par la volonté de garder leurs enfants elles-mêmes avant la scolarisation de celui-ci, le coût de la garde étant trop cher. Malgré son taux d'activité relativement élevé, la famille monoparentale est une population précaire. Ainsi, le taux de pauvreté des familles monoparentales est 20 à 30 points de pourcentages plus élevés en fonction du nombre d'enfants à charge. De plus, leur niveau de vie se situe à 1240 euros contre 1910 euros pour la famille traditionnelle. En conséquence, la famille monoparentale est souvent qualifiée comme pauvre, car son niveau de vie se trouve proche du seuil de pauvreté.

La situation dans le Calvados, similaire au reste de la France, atteste des inégalités subies par ces familles. Cependant, les paramètres utilisés ne concernent que trop peu le logement. Notre étude doit donc zoomer sur des portions d'espace plus fines et analogues au logement. Nous nous intéresserons donc à l'analyse des paramètres économiques et socio-démographiques par l'intermédiaire du SCoT en prenant en compte les caractéristiques étudiées dans le Calvados.

L'étude des familles dans le SCoT de Caen-la-Mer dégage plusieurs informations. Dans un premier temps, les familles monoparentales du SCoT habitent plus souvent en HLM et sont davantage diplômées que celles du calvados. Ce phénomène s'explique par le stock d'emplois plus qualifiés qu'octroie Caen, ainsi que la forte concentration



du parc social dans le SCoT. En effet, on retrouve près des deux tiers du parc social sur moins de 16% du calvados (Base RPLS, 2016). Cette structuration augmente donc mécaniquement le nombre de familles monoparentales dans le logement social. Toutefois, la différence s'accroît davantage comparée aux autres typologies de familles (voir schéma sur les types de ménages en logements sociaux). Les monoparentaux du SCoT préfèrent (ou sont contraintes) donc d'habiter dans le parc social. Aussi, les causes de ce phénomène semblent liées au prix du logement. En outre, le logement social dont les prix sont encadrés, capte les ménages ne pouvant pas se loger dans le parc privé. Ce processus contribue donc à concentrer les ménages les plus pauvres dans le logement social. C'est ainsi que monoparentaux et personnes seules sont sur-représentées (nous détaillerons ce point dans la troisième partie). Toutefois, le logement social n'est pas le seul paramètre de la différenciation des familles monoparentales auprès des autres typologies.

Logées le plus souvent dans des appartements de petites tailles à l'instar des personnes seules, les familles monoparentales disposent de la moyenne d'emménagements la plus basse parmi les autres typologies de familles (environ 6 ans). Cette caractéristique suppose donc un changement de logement fréquent. Cependant, l'utilisation seule de la moyenne n'est pas concluante. En effet, la dispersion n'est pas étudiée. Il se peut que deux profils apparaissent, l'un déménageant tous les ans tandis que l'autre changerait de logement très tardivement. Nous devons donc analyser la dispersion. Le coefficient de Fisher¹ (coefficient d'asymétrie) rend compte de la dissymétrie d'une série de données. Dans notre cas, il est égal à 2. Ainsi, on suppose la série légèrement asymétrique vers la gauche. De plus, le coefficient de variation² permettant d'exprimer l'écart type par rapport à la moyenne est égal à 0,58, remis en pourcentage cela exprime que l'écart type vaut 58% de la moyenne. La dispersion autour de la moyenne est donc légèrement élevée. Nous concluons donc que deux profils de monoparentaux existeraient : le premier, des monoparentaux qui changent souvent de logement ou qui viennent d'arriver dans cette situation. Le second, des familles qui restent dans une situation de monoparentalité durablement ou bien, lors de la remise en couple, celles-ci gardent leur logement. En outre, la dissymétrie évoquée précédemment laisse penser que le premier profil semble le plus répandu.

Bien que disposant d'un niveau de diplôme élevé, les monoparentaux connaissent des difficultés dans l'insertion à l'emploi. Ces difficultés se manifestent différemment selon l'âge, le nombre d'enfants, ou bien le sexe du parent. Ainsi, ces difficultés se retranscrivent sur le choix de logement. In fine, les familles monoparentales disposent de caractéristiques liées au logement semblables aux personnes seules (taille du logement, part en location et en HLM...). Les monoparentaux sont donc contraints de se rapprocher des centres urbains

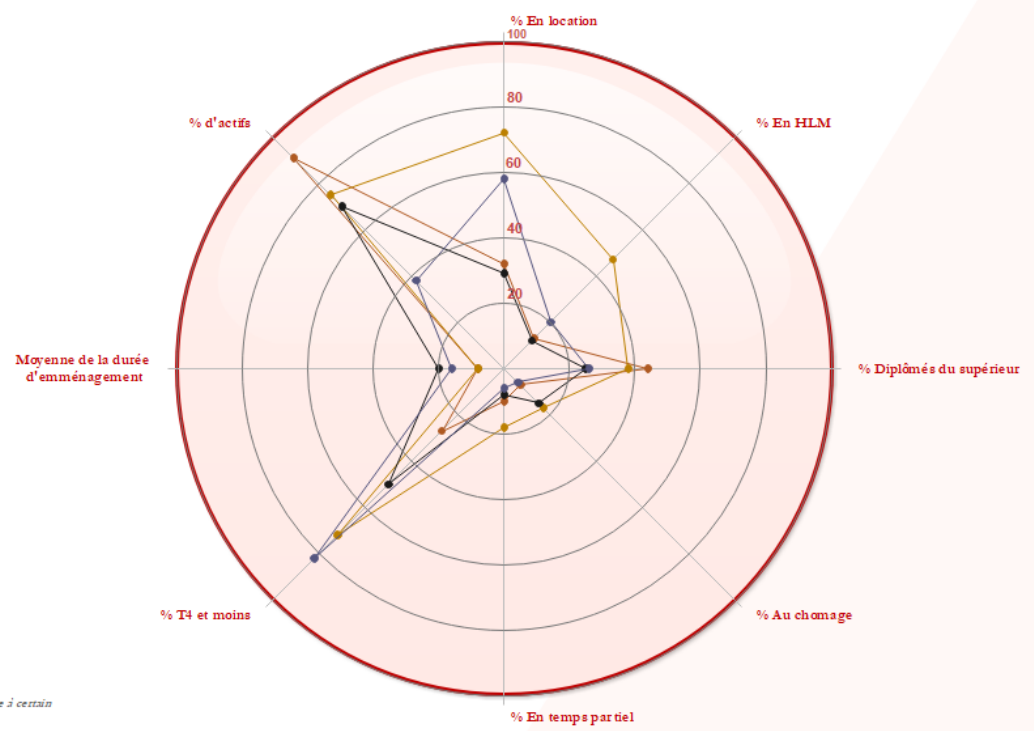
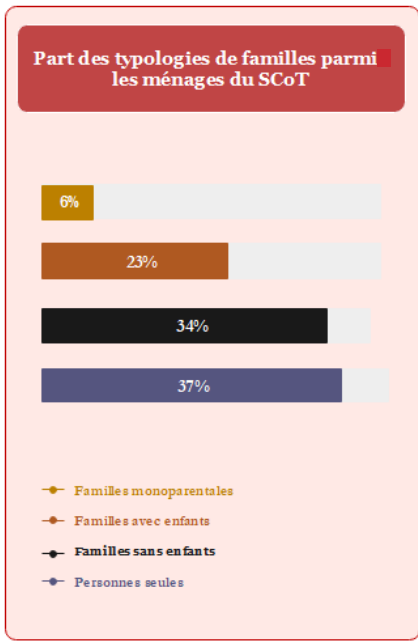
¹ Le coefficient de Fisher permet de rendre compte de manière chiffrée de certains aspects de la forme graphique que peut prendre une distribution. Il se définit par le rapport entre le moment centré d'ordre 3 et le cube de l'écart type.

² Le coefficient de variation est une mesure relative de la dispersion. Il se définit comme le ratio de l'écart type rapporté à la moyenne. Plus il est élevé, plus la dispersion est grande

où l'importance du logement social et la présence de certains quartiers peu chers. Ces phénomènes engendrent-ils donc une concentration accrue des familles monoparentales dans les quartiers « HLM » ? C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante.

Aussi dans notre prochaine sous-partie, nous procéderons à une analyse cartographique afin d'étudier comment les conséquences des paramètres économiques et socio-démographiques impactent la division spatiale des familles monoparentales.

Caractérisation des diverses typologies de familles sur le SCoT de Caen La Mer



Source : INSEE base des logements ordinaires 2016 (exploitation complémentaire).
 * Les familles sont caractérisées via la personne de référence du ménage pouvant conduire à certains biais. Par conséquent, les données sur les familles avec et sans enfants doivent être nuancées.

Figure 12: Caractérisation des diverses typologies de familles sur le SCoT de Caen La Mer

II.II.II Une concentration des familles monoparentales exclusivement dans les centres-urbains ?

Méthodologie des cartographies

Dans tous les cas, la discrétisation des données s'est faite par rapport à leur distribution statistique, privilégiant donc une discrétisation par écart type quand la distribution était symétrique et par quantile voire logarithmique quand elle était dissymétrique.

Dans le cas de la première cartographie, les données sont lissées puis rastérisées afin de rendre la carte esthétique et claire. Ce processus généralise certaines données, mais l'impact est négligeable au vu de l'échelle retenue.

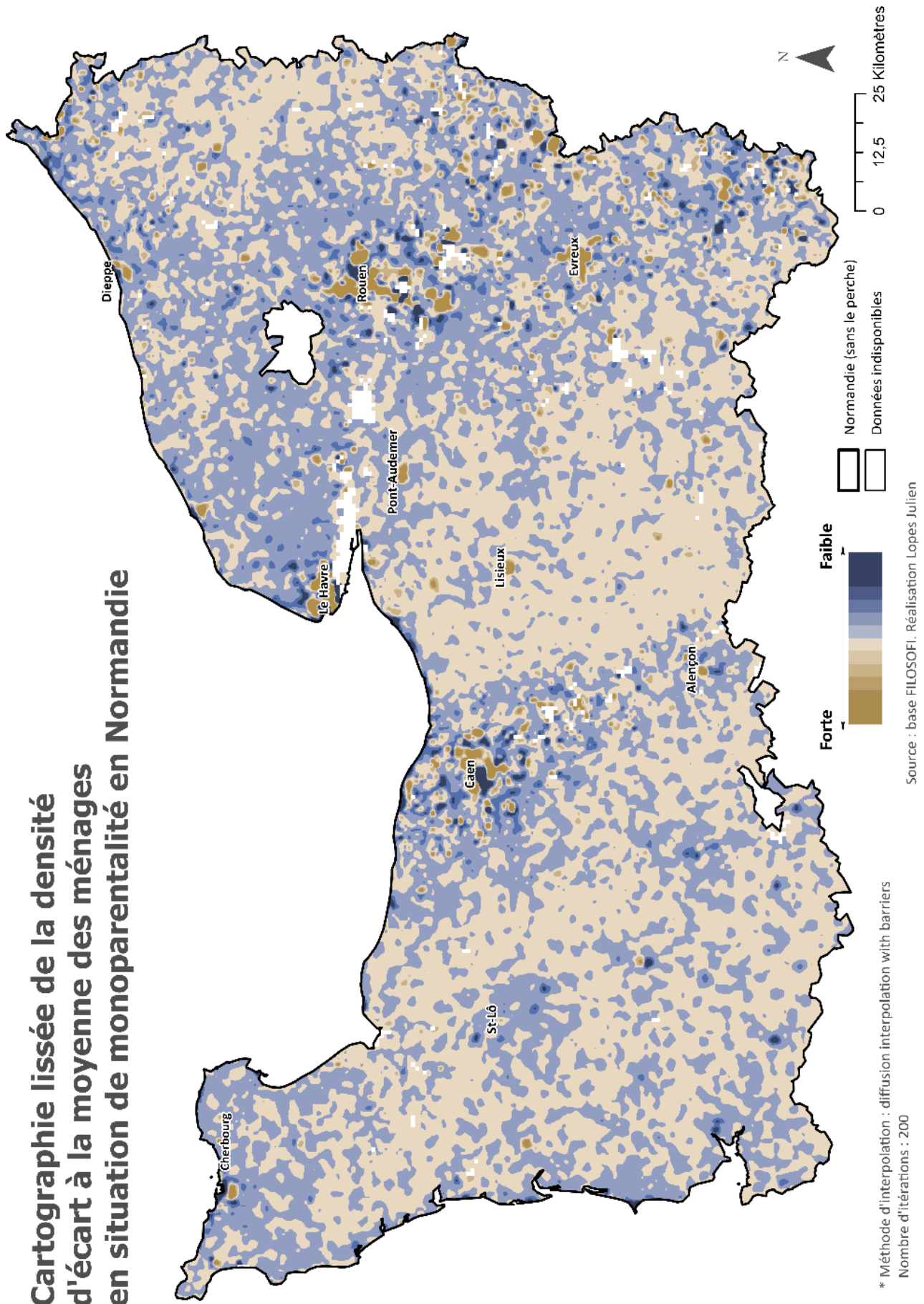
La cartographie des dynamiques de répartition croise flux et stock. La sur et sous-représentation emploie la formule mathématique décrite dans la cartographie de densité à l'échelle du SCoT. En outre, les variations sont calculées en soustrayant l'effectif de ménages monoparentaux 2016 à celui de 2006 divisé par le nombre d'années (10 ans). La discrétisation de cette dernière s'est faite sur toute la série via la méthode d'amplitude égale (écart type). Ensuite, la série s'est faite dispatcher selon la sur et sous-représentation des familles monoparentales.

De nombreux auteurs attestent que le phénomène de monoparentalité se situe généralement dans les grands centres urbains (INSEE, 1994). Cette affirmation reste vraie dans son ensemble. Toutefois, elle doit être nuancée dans le cas de la Normandie. La carte de la densité d'écart à la moyenne des familles monoparentales ci-contre nous montre plusieurs phénomènes distincts. Celle-ci, construite autour de données discrètes transformées en données continues, permet de déceler les tendances démographiques à grande échelle.

Aussi, comme le montre les différents auteurs, les monoparentaux se concentrent dans les grands centres urbains comme Caen, Rouen et Le Havre. Cette répartition se structure surtout dans le centre des villes, mais aussi dans la proche couronne. A contrario, autour des villes centres, nous retrouvons un périurbain où ce type de famille est sous-représenté car la présence des

familles dites traditionnelles sont majoritaires dans ces espaces. A fortiori, la concentration des familles monoparentales dans les grands centres-urbains se décline dans les villes intermédiaires comme Lisieux, Evreux, Cherbourg voire Pont-Audemer et Alençon.

Cartographie lissée de la densité d'écart à la moyenne des ménages en situation de monoparentalité en Normandie



Malheureusement, l'échelle de la carte ne peut confirmer si les quartiers, dits prioritaires, des villes intermédiaires sont le creuset de cette concentration. La ville de Caen concentre certaines anomalies comparativement aux autres grandes villes normandes. Le centre ancien de Caen paraît déserté par les familles monoparentales qui s'installent dans la première couronne du Sud-Est. Nous pouvons expliquer cela grâce aux caractéristiques des familles monoparentales. En effet, celles-ci habitent plus souvent les logements sociaux qui sont majoritaires dans ces espaces. Il est donc probable que ces deux paramètres soient liés, mais nous y reviendrons plus tard.

A une échelle plus fine, le SCoT de Caen-La-Mer nous apprend davantage sur la répartition des familles monoparentales. La carte ci-après garde sa structuration de donnée discrète afin de garder en précision. Cette carte résonne particulièrement avec la carte précédente. Ainsi, les familles monoparentales sont sous-représentées dans le centre ancien, tandis que leur nombre grandit dans les quartiers prioritaires comme la Guérinière, la Grâce De Dieu et le Chemin Vert. Quelques villes gravitant autour de Caen recensent une sur-représentation de ces familles. Aussi, des villes comme Hérouville-Saint-Clair, Blainville-sur-Orne, Colombelles concentrent cette population. Autre phénomène particulier, la sur-représentation de ces familles dans les communes littorales. Présents à Ouistreham, Langrune-sur-Mer et Douvres-la-Délicrande, les monoparentaux semblent profiter d'un parc public relativement important. Toutefois, nous détaillerons ce phénomène dans la dernière partie de notre étude. De plus, la répartition des familles monoparentales est circonscrite dans des espaces restreints. Aussi, dans Ouistreham, l'observation de la partie Ouest nous informe d'une concentration de monoparentaux dans une portion restreinte de la commune. D'ailleurs, ce phénomène se retrouve dans de nombreuses communes du SCoT de Caen. Ainsi, Merville-Franceville, Douvres-La-Délicrande, Saint André-Sur-Orne, Bénouville concentrent de légères densités de parents seuls dans un espace restreint, peut-être dû au parc social ou à un important taux de logements bon marchés en location.

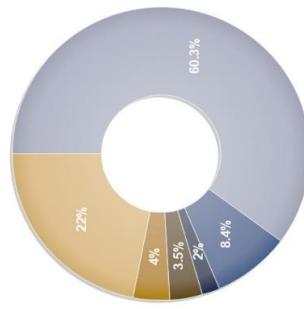
In fine, grâce à ces cartes, la répartition des familles monoparentales est davantage établie. En outre, si ces dernières habitent souvent les centres-urbains, leur localisation en leur sein diffère selon le contexte local entraînant de légères polarisation à l'intérieur des communes. Aussi, la cartographie ne reste qu'une image empêchant de saisir les dynamiques sur le territoire. Nous devons donc saisir ces dynamiques temporelles afin d'étudier plus précisément le logement des familles monoparentales.

Cartographie de la densité d'écart à la moyenne des ménages monoparentaux dans le périmètre du SCoT de Caen (2015)

Densité d'écart à la moyenne des monoparentaux en ménages par km²



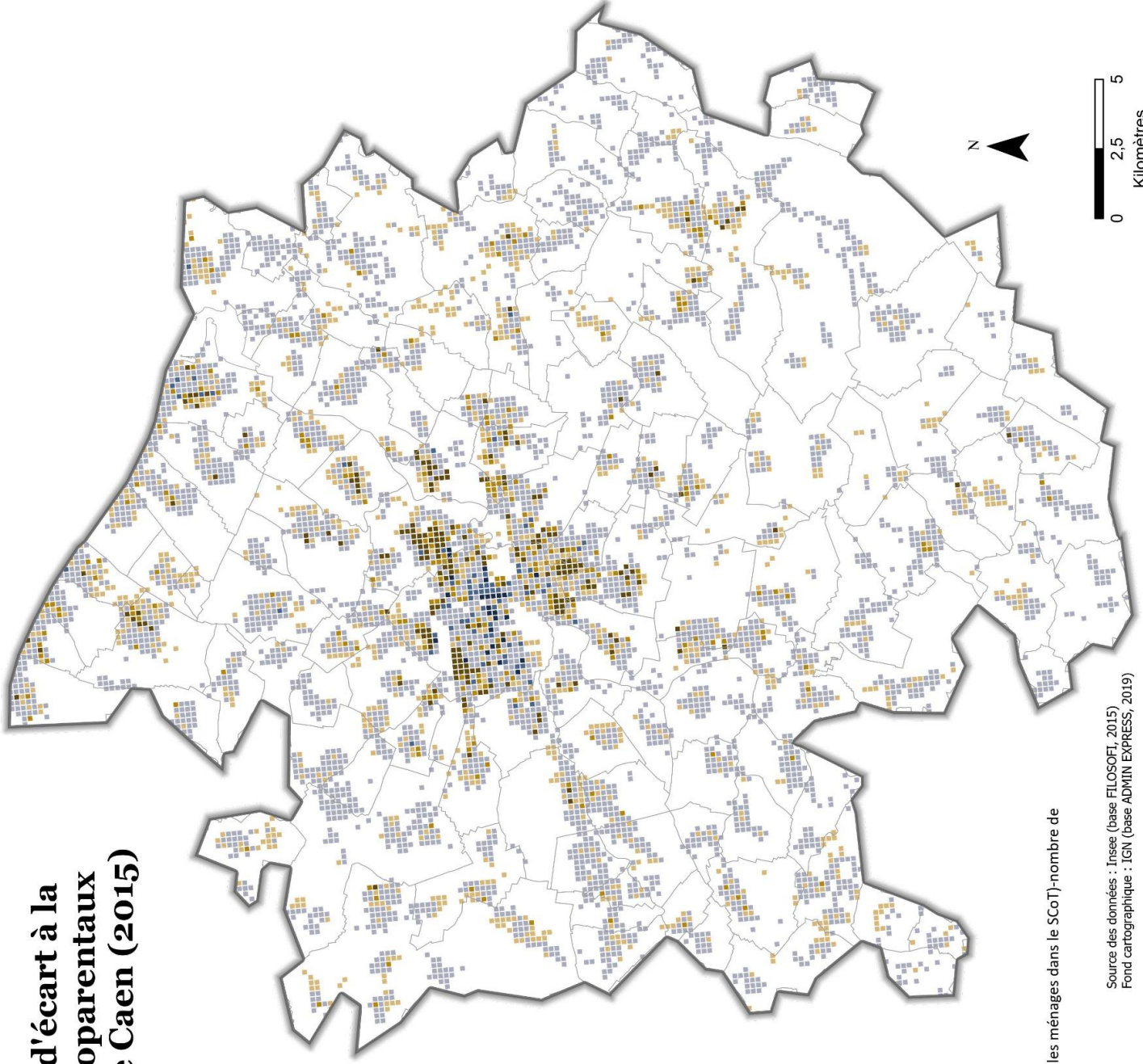
Graphique de la répartition du nombre de carreaux parmi les classes de densité



*Densité des familles monoparentales : (nombre de ménages dans un carreau * la part des monoparentaux parmi les ménages dans le SCoT)-nombre de monoparentaux dans un carreau.

**Discretisation manuelle inspirée de l'écart type (distribution gaussienne)

Auteur : Lopes Julien, UFR SEGGAT, Géographie



Source des données : Insee (base FILSOFI, 2015)
Fond cartographique : IGN (base ADMIN EXPRESS, 2019)

II.II.III Vers une diversification du peuplement des familles monoparentales ?

Préciser et caractériser la dynamique des processus de peuplement permet de saisir les évolutions passées et futures. Pour commencer, nous choisissons d'analyser la base des migrations résidentielles de l'INSEE de 2016. Malheureusement, la définition retenue des familles monoparentales est très large pour cette base. Aussi, l'âge de l'enfant n'est pas pris en compte. Les résultats seront donc à nuancer. L'autre écueil concerne le statut de famille monoparentale. Ainsi, nous ne pouvons dissocier les familles qui déménagent après une séparation, et donc, qui entrent en monoparentalité et les monoparentaux qui changent de résidence. En conséquence, nous n'effectuerons qu'une analyse démographique sans prendre en compte les aspects sociaux de ces monoparentaux.

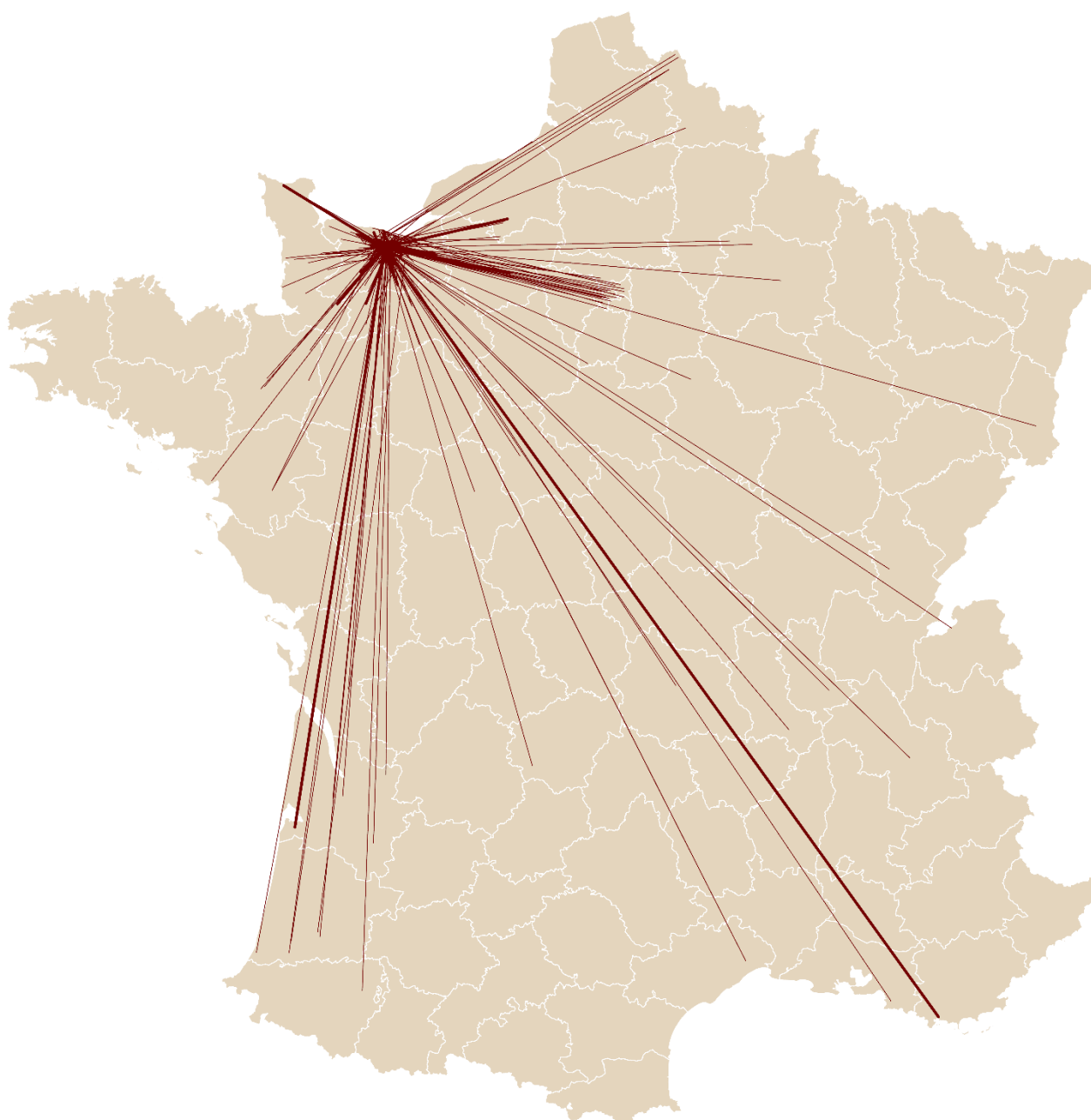
La migration résidentielle se définit comme le déplacement de la résidence principale d'un endroit à un autre. Nous analysons donc les changements de résidences entre 2015 et 2016. La carte ci-contre constituée en Oursin, dont le but est de caractériser les pôles d'attraction, présente deux échelles. La première, nationale, illustre les différents territoires pourvoyeurs de familles monoparentales, tandis que la seconde présente les pôles d'attractions à l'échelle du SCoT de Caen.

La mobilité des familles monoparentales se différencie des autres typologies de familles. En effet, celle-ci est davantage raccourcie. En outre, les changements de résidences intra-départementaux constituent 80% des déménagements, alors que ceux des autres typologies sont à 70%. Concernant les mobilités supra-départementales, elles se concentrent dans le Sud-Ouest et en Ile-de-France. Ces échanges paraissent neutres, c'est-à-dire, qu'autant de monoparentaux partent qu'il en arrive dans ces pôles. Les échanges avec l'Ile-de-France sont structuraux et sont similaires par rapport aux autres typologies de familles. Toutefois, les échanges avec le Sud s'expliquent difficilement.

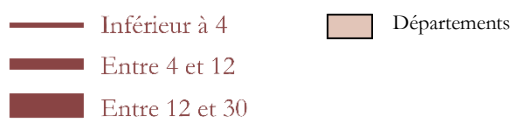
Le SCoT concentre des mobilités multiples et protéiformes. Les mobilités des familles monoparentales sont pour moitié intra-communales, s'effectuant principalement dans l'agglomération Caennaise. L'autre moitié, dont la carte illustre les flux, s'articule autour de pôles d'attractions. Le premier pôle est celui de Caen. Particulièrement actif auprès des communes de Iffs et Hérouville-Saint-Clair, il est le creuset des déplacements des familles monoparentales. Les pôles secondaires cités précédemment, s'inscrivent dans l'armature des déplacements des monoparentaux, enregistrant davantage de départs pour Caen que d'arrivées. Gravitant autour de ces pôles, nous retrouvons des communes comme Fontenay-le-Marmion, Thue et Mue, Cairon et Douvres-la-Délivrande, dont les flux, certes moins nombreux, sont d'une relative importance. Si le pôle de Caen et ces pôles secondaires concentrent une part importante des flux, d'autres mobilités sont observables. Aussi, quelques flux s'effectuent entre communes proches. Ce phénomène fait écho à la mobilité raccourcie des familles monoparentales. Ainsi, la précarité couplée à la mise en monoparentalité s'accompagnerait d'un déménagement dans une commune proche puis d'un déménagement dans un pôle primaire ou secondaire de Caen.

La famille monoparentale dispose d'une mobilité raccourcie. Ainsi, les emménagements se font souvent dans la ville de déménagement. En outre, les mobilités s'articulent autour de la ville de Caen dans des pôles secondaires. Cela s'explique par la présence probable de logements sociaux, ainsi que de loyers peu chers. Par ailleurs, la mise en monoparentalité peut être imprévue, et donc inciter ces familles à trouver un domicile proche de l'ancien. Cette analyse reste à nuancer et doit s'accompagner d'autres analyses sur les dynamiques de répartitions des familles monoparentales. Ainsi, l'analyse de ces dernières se fera par la cartographie des évolutions sur plusieurs années.

Cartographie en oursin des mobilités résidentielles des familles monoparentales en France sur l'année 2016



Nombre de familles monoparentales par flux



Source : Base des migrations résidentielles 2016.

Réalisation Lopes Julien, Département de Géographie

Figure 15: Cartographie en oursin des mobilités résidentielles des familles monoparentales en France (2016)

Carte en Oursin des migrations résidentielles des familles monoparentales en France et dans le SCoT de Caen(2016)



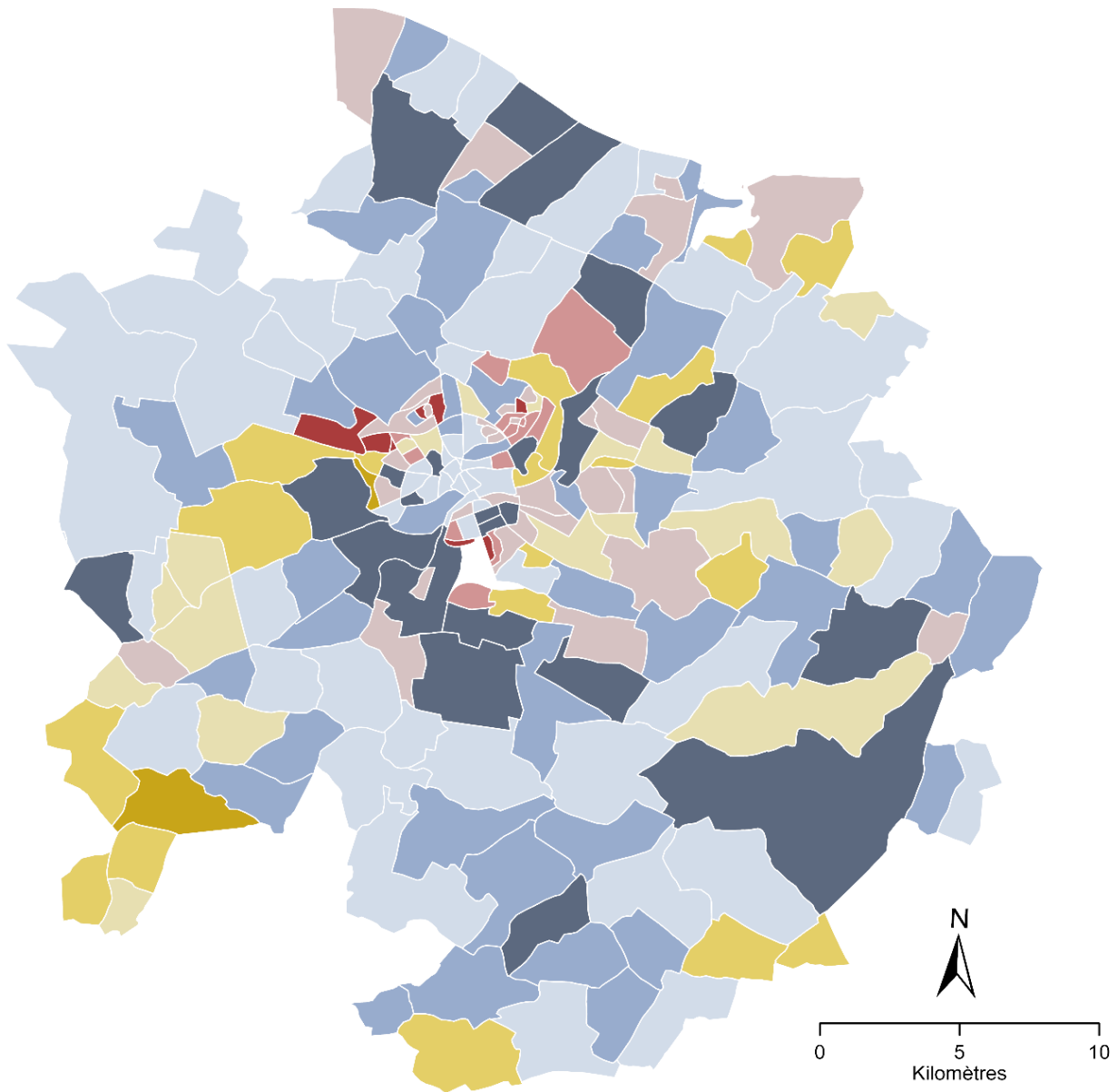
Dans la carte ci-dessous, nous choisissons de croiser une variable de stock (la sur et sous-représentation des familles monoparentales en 2006) et une variable de flux (l'évolution moyenne de la sur et sous-représentation entre 2006 et 2016). Cette méthode, un peu particulière, permet d'appréhender les changements récents et d'évaluer leurs impacts. Par ailleurs, les données présentées sont issues des bases de logements ordinaires utilisées dans la partie sur les analyses socio-démographiques des familles monoparentales. Les liens entre les prochaines cartes seront donc plus satisfaisant.

La carte ci-dessous montre donc plusieurs aspects de l'évolution des monoparentaux sur le SCoT de Caen. Ainsi, en 2006 les monoparentaux paraissaient concentrés dans certaines portions de l'espace (la couleur rouge ne montre pas l'intensité, mais qualifie juste s'il y a une sur-représentation). Nous observons des poches de monoparentaux au niveau de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe, Hérouville-Saint-Clair, mais aussi dans les quartiers prioritaires de Caen. Nous retrouvons donc le phénomène analysé précédemment. A l'opposé, le périurbain et plus précisément le Sud est « déserté » par les familles monoparentales. L'observation de la situation en 2006 paraît donc relativement similaire à celle de 2016. Toutefois, l'ajout de l'évolution moyenne sur les dix dernières années met en exergue de nouveaux phénomènes.

La déclinaison des trois couleurs - que sont le bleu, le jaune et le rouge - qualifient le degré d'évolution de la sur et sous-représentation des familles monoparentales. Ainsi, le Sud de la première couronne voit son nombre de familles monoparentales augmenter, tandis que le centre de Caen continue de repousser les familles monoparentales. La majorité des Iris de la Folie-Couvrechef perdent des monoparentaux au profit de la Zac Est concentrant donc ces dernières dans un seul Ilot. En outre, les Ilots demi-lune, Claude Decaen et Sainte Thérèse, ainsi que les communes littorales autrefois sous-représentés en familles monoparentales, connaissent d'importantes augmentations, tandis que les îlots environnants voient leur population de parents seuls diminuer ou stagner.

Ainsi, dans les îlots de Caen, deux situations apparaissent. La première, plutôt classique, consiste à la surconcentration de ces familles dans des îlot où elles sont déjà sur-représentées. La seconde, moins évidente à démontrer, où les familles monoparentales se concentrent dans des espaces davantage circonscrits vidant certains quartiers de leur présence au détriment d'un autre, créant ainsi une concentration dans un îlot autrefois peu pourvu en familles monoparentales. Toutefois, le développement du Sud de la première couronne et du littoral démontre la diversité des espaces dans lesquelles les monoparentaux vivent. Aussi, ces tendances sont à l'opposées du postulat que les monoparentaux vivraient presque uniquement dans les centres urbains. Certes, cette tendance est toujours véridique aujourd'hui. Cependant, l'évolution de ces dix dernières années tend à montrer la diversification de leurs espaces de logement. Néanmoins, cette diversification est-elle toujours choisie ou est-elle contrainte ?

Cartographie des dynamiques de répartition des familles monoparentales dans le SCoT de Caen La Mer entre 2006 et 2016



Sur et sous représentation des familles monoparentales sur le SCoT de Caen La Mer (2006) ...

Communes où les familles monoparentales sont sous-représentées

Commune où les familles monoparentales sont autour de la moyenne du SCoT

Commune où les familles monoparentales sont sur-représentées

... Et leur évolution moyenne entre 2006 et 2016 *

- Diminution voire stagnation
- Augmentation légère
- Augmentation importante

- Diminution voire stagnation
- Augmentation légère
- Augmentation importante

- Diminution voire stagnation
- Augmentation légère
- Augmentation importante

* La carte se lit comme dans cet exemple : La commune de Lion-sur-mer (rouge foncé sur la côte) dispose d'une sur-représentation de familles monoparentales à cela s'ajoute une forte croissance de ces dernières en 10 ans. Cette commune est donc privilégiée par les monoparentaux ces dernières années.

Source : Base des logements ordinaires Insee
Réalisation : Lopes Julien

II.II.IV Une précarité qui ne cesse d'augmenter

Avant d'aborder les causes de la diversification des espaces d'habitations, nous devons établir quels types de familles monoparentales habitent le territoire. Nous choisissons donc d'établir des typologies en fonction de divers facteurs économiques et socio-démographiques. En outre, nous utilisons les statistiques multivariées pour aboutir à des catégories de familles monoparentales. Pour ce faire, nous mobilisons plusieurs paramètres nous paraissant essentiels à la dissociation des profils de monoparentaux. Afin d'y parvenir, nous recourons à une ACP (Analyse en composante principale). Cette analyse factorielle permet de retenir les valeurs covariantes ensemble (négativement ou positivement) et ainsi permettre de retenir les variables significatives. Nous retenons donc 11 variables dont 3 purement économiques, 4 socio-démographiques et 4 liées au logement.

L'analyse effectuée, nous pouvons donc croiser nos données via la méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette méthode nous permet d'aboutir à la création de classes plus ou moins homogènes et différentes entre elles. Ces classes se caractérisent par leur variance interne et externe. Ainsi, plus la variance intra-classe est faible, plus les classes sont homogènes. A contrario, une variable interclasse élevée représente des classes hétérogènes entre elles. Dans notre cas, la variance intra-classe est relativement faible (37%) tandis que la variance interclasses est de 63%. La CAH paraît donc pertinente car des ressemblances et des différences sont repérées et classées.

Le graphique ci-dessous révèle les sur et sous-représentation des variables au sein de notre classification. Nous démontrons donc que quand une variable propose 50 % entre l'urbain et le périurbain, c'est qu'il n'y a pas de sur ou sous-représentation. Cet histogramme met en opposition l'urbain et le périurbain. L'urbain se caractérise par son appartenance au pôle de Caen. Nous sous-entendons donc, bien que l'urbain peut se retrouver partout, il se décline davantage par son atmosphère, son paysage et sa fonctionnalité de pôle central regroupant la majorité des flux (Démographiques, économiques, etc). Le périurbain répond à une

logique davantage résidentielle. Nous considérons alors comme périurbain toutes les communes gravitantes autour du pôle principal. Cette vision est très critiquable. Néanmoins, elle structure et se structure par rapport à une réalité économique et sociale. En effet, les migrations pendulaires sont très fortes dans l'aire urbaine caennaise. Ainsi, nous postulons que l'espace périurbain est, pour les monoparentaux, une relique de leur histoire familiale, c'est dans cet espace que ces dernières ont construit leur famille. Si elles le peuvent, elles restent dans ces espaces. A contrario, l'urbain est un espace « refuge » où les coûts peuvent être ajustés. Ces familles sont donc moins dépendantes de la voiture et les services sont plus proches. Toutefois, ces postulats doivent se relativiser au prisme de l'analyse des classes qui composent ces catégories.

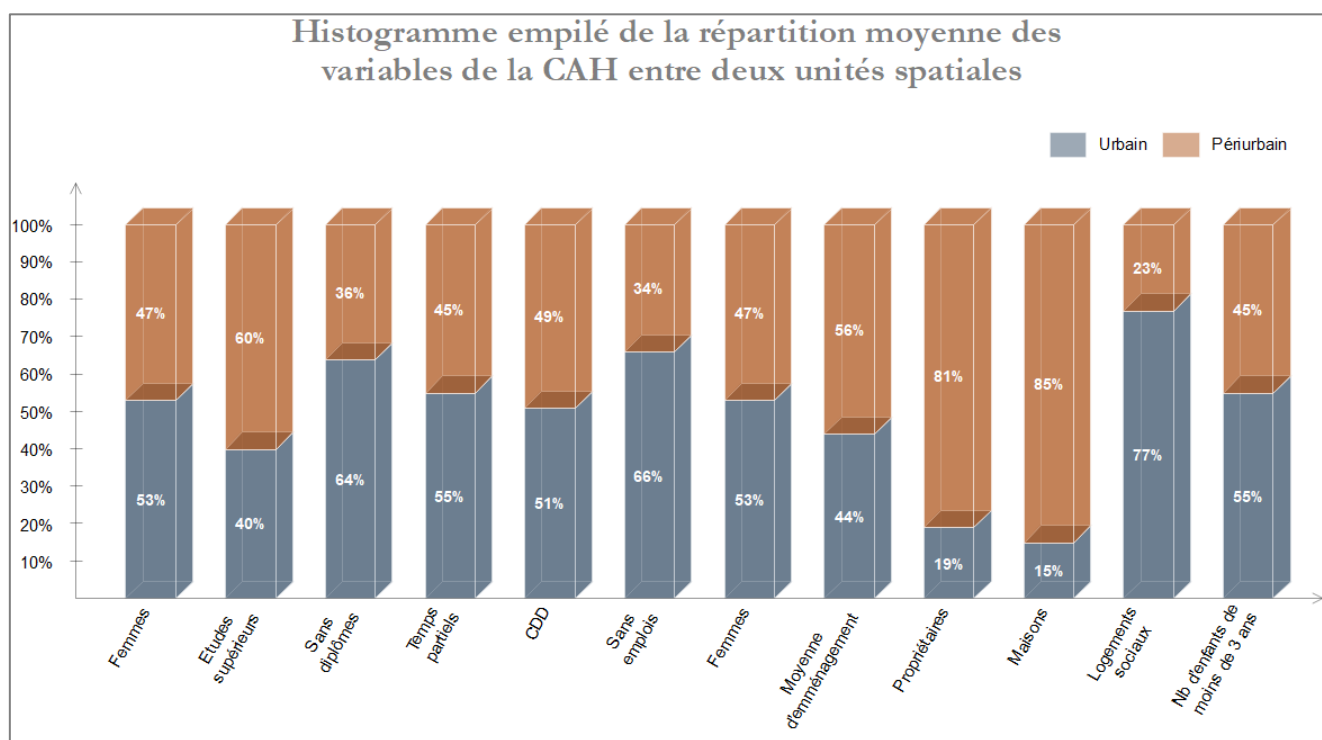


Figure 18: Histogramme empilé de la répartition moyenne des variables de la CAH entre deux unités spatiales

L'analyse des six classes obtenues révèle une dichotomie entre des monoparentaux du périurbain habitant dans des maisons, souvent propriétaires, et des urbains caractérisées par le recours à la location d'appartements. De plus, l'observation de la part des femmes parmi ces deux classes montre une légère sous-représentation de ces dernières dans le périurbain. En outre, l'apport des variables économiques démontre une précarisation accrue pour les

familles monoparentales urbaines avec du chômage et un recours au temps partiel sur-représenté (environ 16 et 5 points de pourcentages d'écarts). Les variables démographiques soulignent la difficulté relative au logement. Ainsi, le faible nombre de propriétaires couplé à une moyenne d'emménagements plus courte font des monoparentaux urbains des familles changeant souvent de logement. De plus, ces familles composent le plus souvent avec des enfants en bas âges. L'âge de l'enfant et des parents paraît donc être un paramètre discriminant dans leur analyse.

In fine, la comparaison des deux typologies (couleurs chaudes pour le périurbain et couleurs froides pour l'urbain) met en exergue des monoparentaux urbains davantage en difficulté. Ces dernières, élevant le plus souvent des jeunes enfants, sont à priori des parents plus jeunes que ceux vivant dans le périurbain. Effectuer une dichotomie urbain/périurbain ne suffit pas à caractériser les familles monoparentales. Aussi, nous devons donc approfondir ces typologies en décrivant les 6 classes de notre CAH afin de comprendre et d'analyser les pluralités des monoparentaux. Cette analyse se présente dans le document ci-contre détaillant chaque profil de notre CAH.

Les trois classes périurbaines traitent des profils de familles monoparentales diversifiées. La classe B1 regroupe la typologie la plus hétérogène. Toutefois, celle-ci se compose le plus souvent de femmes avec un enfant en bas âge. Nous en déduisons une monoparentalité récente pour des femmes relativement âgées. En outre, la mise en monoparentalité se serait faite tardivement dans le parcours du ménage. La résidence principale est conservée car les ressources du chef.fe de ménage sont suffisantes. Néanmoins, d'autres indicateurs comme le faible temps d'emménagement et une proportion légèrement élevée de logements sociaux indiquent un second profil de monoparentaux. Ces dernières seraient plus jeunes et chercheraient peut-être des logements à bas coûts. Cette contradiction dans les profils de classe nous laisse sans réponse et nous ne pouvons dissocier ces deux tendances.

A contrario de la classe B1, les classes A sous-représentent les femmes. La classe A1 est la plus clivante, composée de parents âgés et insérés professionnellement (sans emploi avec 15 points de pourcentages en dessous de la moyenne), cette classe est qualifiée d'aisée. Installée dans des communes relativement éloignées du pôle urbain, cette classe pourrait abriter le plus souvent des veufs et veuves ayant un enfant relativement âgé. Toutefois, le faible effectif couplé à une présentation de communes peu peuplées nous alerte quant à la viabilité de cette classe.

La classe A2 diffère légèrement par sa plus grande proportion de femmes (mais toujours sous-représentées). Elle représente également des parents diplômés (environ 60 %), mais connaissant quelques difficultés dans l'emploi avec un recours au temps partiel et au CDD. En outre, leur position à l'interface entre Caen et Bayeux laisserait penser que ces familles sont dans le foyer de leur ancien ménage. Ainsi, quand ces familles étaient « complètes », les deux parents occupaient deux postes, un à Bayeux l'autre à Caen. Toutefois, cette hypothèse reste à nuancer car aucun autre élément ne peut l'étayer.

Les classes périurbaines représentent des familles monoparentales relativement aisées avec des enfants assez âgés. Elles sont le reliquat des anciennes familles qu'elles formaient avec leur compagnon. De fait, par leur diplôme, leur insertion professionnelle et leur monoparentalité tardive, ces familles sont restées dans leur logement d'origine. A l'échelle communale, nous avons donc un périurbain regroupant des familles monoparentales relativement aisées. L'urbain serait-il alors le creuset de la précarité ? Ou bien serait-il plus complexe ?

Comme nous le savons, la jeunesse est dévalorisante dans l'insertion professionnelle, or la jeunesse est la principale caractéristique des familles monoparentales urbaines. Les classes C1 et C2 en sont des exemples certains.

La Classe C1 sur-représentée par les femmes concentre de nombreuses fragilités. La part des sans-emplois est la plus importante parmi toutes les autres classes. De plus, pour les femmes travaillants, le recours au temps partiel et au CDD est conséquent. Ajouté à cela, la présence d'enfants de moins de 3 ans qui engendrent de nombreuses difficultés vis-à-vis de leurs gardes, vous obtenez une classe cumulant des fragilités socio-économiques.

En moindre mesure, la classe C2 qualifie des monoparentaux moins touchés par la précarité, mais souffrant de quelques difficultés. Aussi, malgré la présence d'enfants de moins de 3 ans, ces familles sont davantage insérées professionnellement.

A l'opposée, de ces deux classes, la typologie D1 représente des monoparentaux insérés professionnellement disposant de diplômes élevés. De plus, ils n'ont pas d'enfants de moins de 3 ans.

La typologie urbaine représente une dichotomie entre les familles précarisées avec des difficultés professionnelles hébergées dans le parc social, et des familles aisées du parc privé. Nous remarquons également que les familles précaires disposent d'une moyenne d'emménagement faible. Nous pensons donc que quand les ressources ne permettent plus de vivre dans leur résidence, celles-ci en changent. Ou bien, ces dernières se font chasser par leur conjoint qui garde l'appartement forçant ces femmes à quitter le domicile conjugal avec leur enfant. Bien sûr, ces hypothèses restent à confirmer par du travail de terrain et non de l'analyse statistique.

La description des profils faites, nous pouvons donc analyser comment ces derniers se répartissent dans l'espace. Aussi, la cartographie des typologies sur le SCoT de Caen ci-dessous révèlent des différenciations spatiales quant à la division sociale de l'espace.

Les profils A1 et A2 se répartissent aux bornes du périmètre du SCoT de Caen. Nous les retrouvons donc le plus souvent dans des villages ou petites villes (moins de 2000 habitants) sauf rares exceptions. Leur lieu d'emploi est moins évident que les autres. Aussi, nous pensons qu'une partie travaille sur Bayeux, tandis que l'autre travaille sur Caen. En effet, la présence de diplômés du supérieur indique des emplois davantage présents dans les pôles urbains. La classe B1 est plus hétérogène dans sa répartition avec tout de même une présence plus importante dans la frange Nord et Est du SCoT. Toutefois, l'observation des cartes ainsi que notre connaissance du territoire, nous met en garde quant à l'interprétation de cette carte. En effet, le prix du parc immobilier évoluant positivement avec la proximité de la côte, nous pensons donc que les monoparentaux du Nord disposent de plus de ressources que ceux de l'Est et du Sud-Est.

Les profils C1 se répartissent principalement dans les quartiers prioritaires de Caen et Hérouville-Saint-Clair, leur dépendance au logement social contraignant leur répartition. Aussi, le parc privé n'a que peu d'influence dans leur localisation.

Les profils C2 sont plus complexes à analyser. Scindés en deux sur le pôle urbain de Caen, les deux profils répondent à une logique du parc privé et public. Ainsi, ces familles cherchent à habiter des logements peu chers mais dans le pôle urbain. Nous les retrouvons donc dans la partie Sud (Ifs, Fleury-sur-Orne, Louvigny) où les prix du parc locatif sont moins élevés que ceux de Caen (10 à 11 euros le m² pour 12.5 euros le m² pour Caen). Par ailleurs, nous retrouvons de nombreux logements sociaux dans ces espaces pouvant accueillir des familles monoparentales. La même logique s'opère au Nord sur les communes de Blainville-sur-Orne et Colombelles, avec la présence d'un parc public et privé peu cher. D'ailleurs, nous suspectons les logements sociaux de dévaloriser le parc privé dans certains quartiers permettant aux familles monoparentales de se loger dans le parc privé. Ainsi, selon le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) le prix des logements privés dans les QPV sont le plus souvent inférieurs

aux logements sociaux. Cette analyse reste à relativiser et pourra être détaillée dans une autre recherche.

La Classe D1 présente des monoparentaux disposant de logements principalement dans le centre de Caen. Leur localisation, indépendante au parc public, se retrouve dans le Sud de Caen. Aussi les quartiers proches des QPV semblent particulièrement prisés.

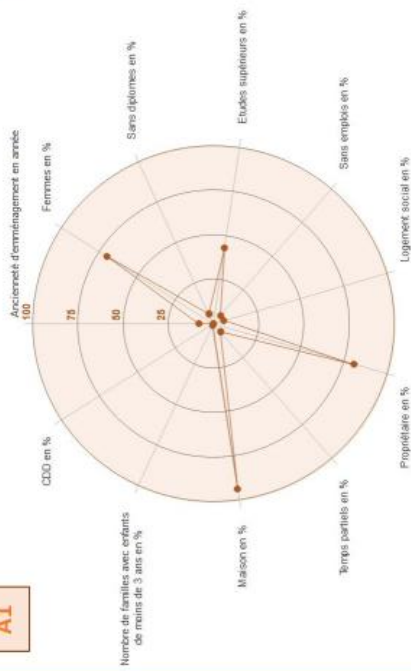
En outre, les monoparentaux « aisés » du périurbain tendent à se concentrer dans le Sud et l'Ouest du SCoT à une certaine distance de Caen. L'une des hypothèses pour expliquer ce phénomène pourrait être une mise en monoparentalité tardive. En effet, ces typologies auraient gardé la maison du ménage originel. Celle-ci étant déjà payée, il n'y aurait aucun intérêt à déménager. Ces monoparentaux seraient donc le plus souvent divorcés ou veufs. A l'opposé, les familles monoparentales très précaires se concentrent dans les quartiers prioritaires de l'agglomération, ainsi que sur les communes d'Ifs et d'Hérouville-Saint-Clair. Les espaces où les familles moins précaires habitent (bleu clair) sont corrélés avec ceux ayant une évolution importante ces dix dernières années. Cela suppose donc qu'il y a davantage de familles monoparentales avec diplômes mais précaires, du fait qu'elles n'ont qu'un seul revenu, devant en outre se loger dans le parc social. A contrario, là où il y a une diminution des familles monoparentales (centre de Caen) se trouve les monoparentaux urbains aisés. On suppose donc que les familles monoparentales aisées (urbaines) sont de moins en moins présentes ou sont juste dispatchées dans d'autres espaces.

En bref, l'analyse de la typologie des familles monoparentales nous présente des profils divers habitant des espaces différenciés. Ainsi, des monoparentaux du périurbain sont davantage « aisés », tandis que ceux urbains sont plus précaires. Plusieurs logiques sous-tendent cette observation. Nous pensons que les familles précaires cherchent à réduire leur espace de vie afin de réduire les coûts. En outre, ces logements se trouvent principalement dans les centres urbains. Nous pensons également que la temporalité de la mise en

monoparentalité influe sur le choix du logement. En effet, une famille installée dans le périurbain depuis de nombreuses années dispose d'une insertion professionnelle relativement importante, d'un prêt pratiquement remboursé et de certains liens sociaux avec le voisinage. Si la famille se sépare, alors le parent seul pourra dans certains cas garder la maison et y rester. A contrario, si une femme se sépare de son compagnon durant la grossesse, le choix d'un logement peut être beaucoup plus difficile. Le réseau familial peut aider. Toutefois, si celui-ci est inefficace, le parent isolé devra trouver un logement seul sans garant, entraînant donc l'acquisition d'un logement de piètre qualité ou un logement social.

Ménages aisés du périurbain où les hommes sont surreprésentés

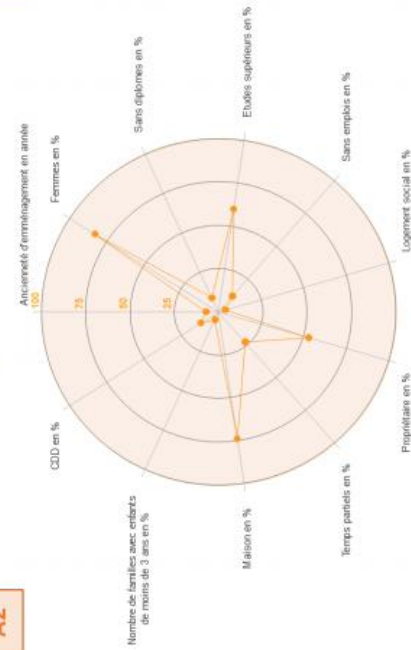
A1



Typologie où les femmes sont sous-représentées. Les ménages de cette catégorie sont des propriétaires installés depuis de nombreuses années sans connaître de difficultés face à l'emploi. Ils n'ont pas forcément de hauts diplômes.

Ménages relativement aisés du périurbain avec une installation dans le logement ancienne

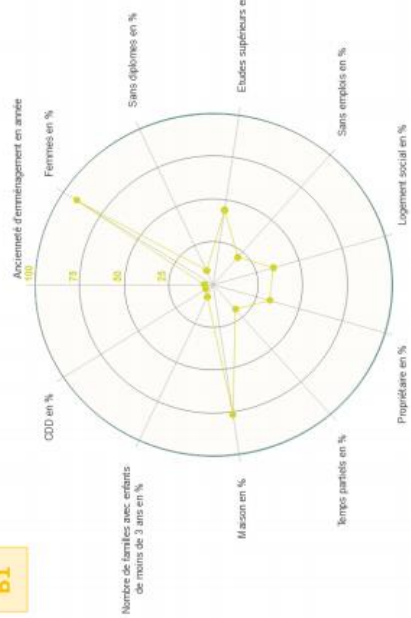
A2



Ménages disposant souvent de diplômes supérieurs connaissant quelques difficultés dans l'emploi (recours au CDD et temps partiel) Ils sont le plus souvent en maison et propriétaire.

Jeunes ménages féminins du périurbain avec enfants en bas âges

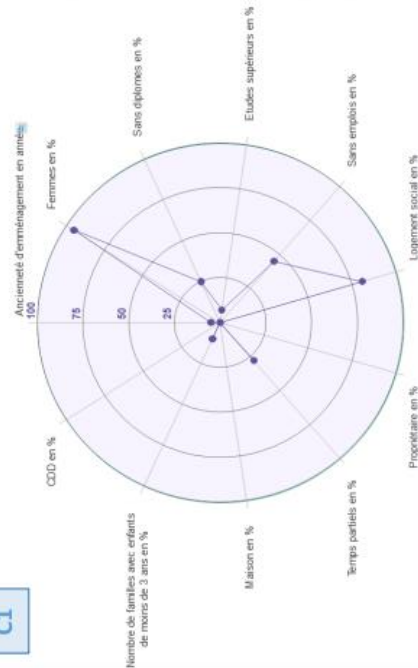
B1



Ménages jeunes et hétérogènes disposant le plus souvent d'enfants en bas âge. Il semblerait que la monoparentalité soit récente, la moyenne d'emménagement étant la plus basse des typologies.

Jeunes ménages féminins urbain avec enfants en bas âges dans le parc sociale. Population particulièrement précaire

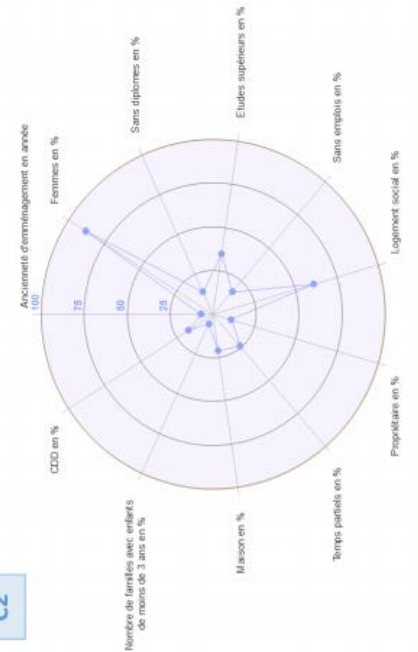
C1



Ménages peu diplômés caractérisés par un fort taux de chômage et de temps partiels. Ces ménages sont le plus souvent en logements sociaux avec des enfants en bas âges

Ménages urbain connaissant des difficultés dans l'emplois et habitant le parc social

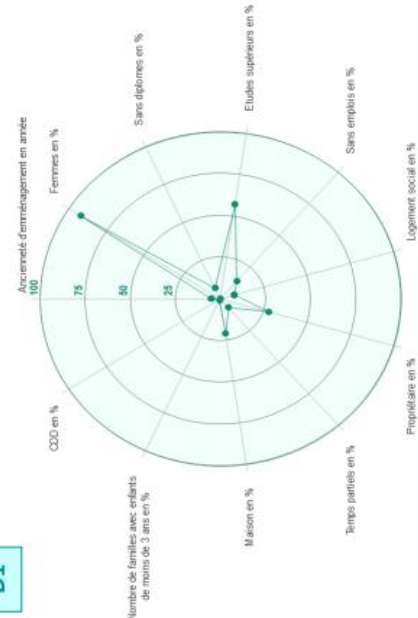
C2



Ménages représentés par un taux de sans diplômes faibles et un taux de diplômés du supérieur médian. Leur insertion est relativement difficile. De plus, le temps partiel et le CDD sont sur-représentés. Ces familles logent dans le parc social.

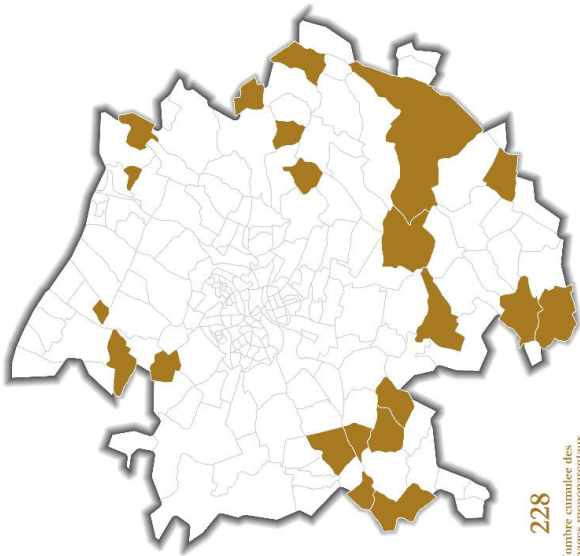
Ménages urbain diplômés et aisés sans enfants en bas âges dans le parc privé

D1

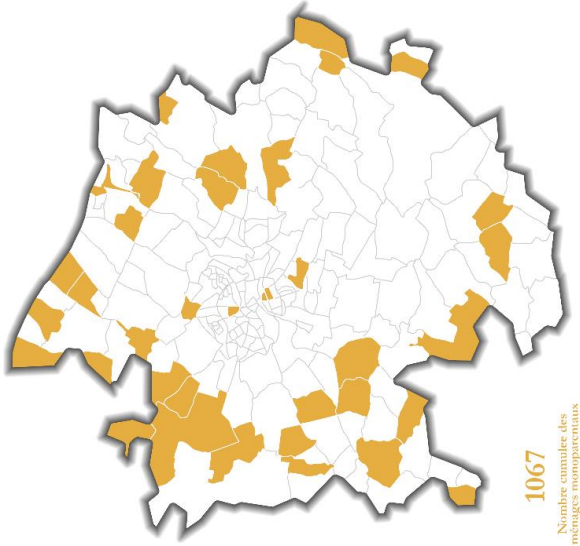


Catégorie aisée de monoparentaux diplômés du supérieur ne connaissant que peu le chômage, elles sont le plus souvent dans le parc privé mais peu propriétaires. Peu disposent d'enfants en bas âges

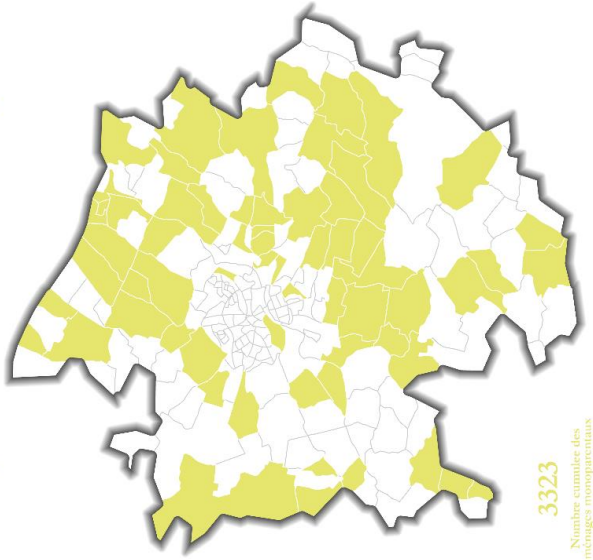
Carte des ménages aisés du périurbain où les hommes sont sur-représentés



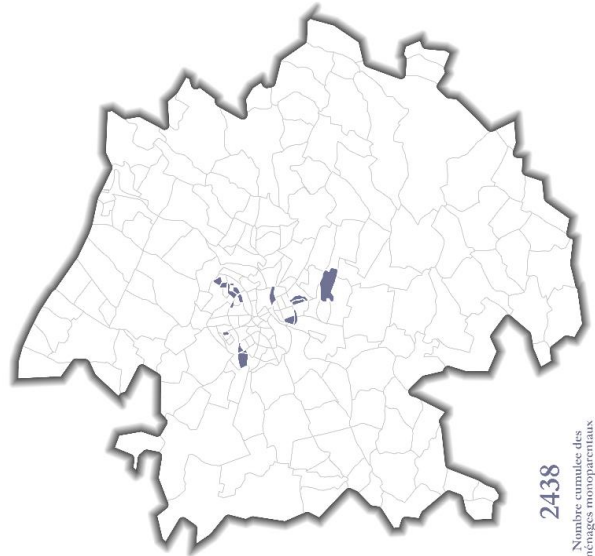
Carte des ménages relativement aisés du périurbain avec une installation dans le logement ancienne



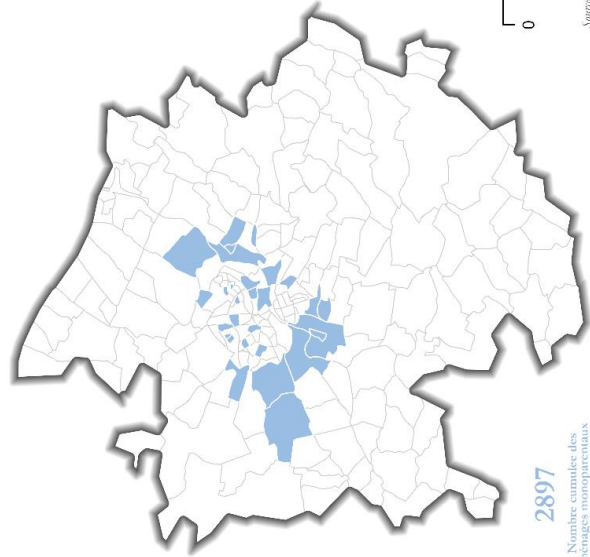
Carte des jeunes ménages féminins du périurbain avec enfants en bas âges



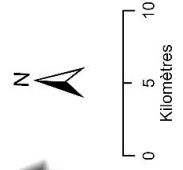
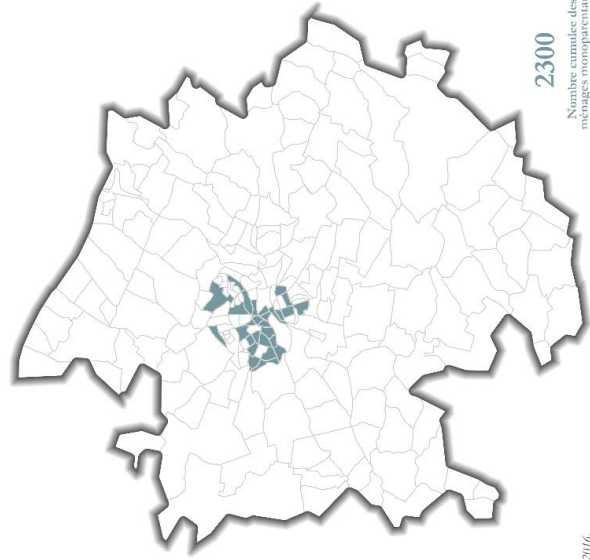
Carte des jeunes ménages féminins urbain avec enfants en bas âges dans le parc sociale (population très précaire)



Carte des ménages urbains connaissant des difficultés dans l'emploi et habitant le parc social



Carte des ménages urbains diplômés et aisés sans enfants en bas âges dans le parc privé



Source : Base de données orthométriques 2016, Vallée d'Aix, 19/05/2016

Figure 20: Cartographie des profils de la CAH

CONCLUSION SECONDE PARTIE

Les familles monoparentales connaissent un essor important dans le Calvados. Constituées majoritairement de femmes, ces familles connaissent les mêmes difficultés structurelles que ces dernières, le taux de temps partiel étant particulièrement élevé. En outre, le diplôme bien qu'utile dans l'insertion professionnelle n'est pas particulièrement efficient pour les monoparentaux, en atteste les 10% de chômage ainsi que les 17% de temps partiels pour les diplômés du supérieur. Caractérisées par un recours important au logement social et à la location, ces familles sont donc dépendantes du marché locatif et de la stratégie des bailleurs sociaux. De plus, l'analyse cartographique de la répartition des familles monoparentales devrait nous apprendre davantage sur la stratégie des monoparentaux liée au logement.

L'analyse cartographique des familles monoparentales démontre la concentration de ces dernières dans des grands centres urbains (Caen, Le Havre, Rouen) et dans certaines villes. Zoomer sur le périmètre du SCoT de Caen révèle des concentrations plus importantes dans les quartiers prioritaires de l'agglomération de Caen et certaines communes de la côte. L'observation de certains quartiers sur les dix dernières années confirme des concentrations dans des quartiers où les familles monoparentales sont déjà sur-représentées. A contrario, la frange Sud de l'agglomération et le littoral se sont révélés attractifs ces dix dernières années. Ainsi, certains quartiers prioritaires voient leur population de familles monoparentales diminuer. Soit au profit d'une concentration plus intense dans un quartier proche (Folie Couvrechef, Grâce de Dieu), soit pour la frange Sud de l'agglomération.

Ajoutée à cela, la caractérisation des familles monoparentales contribue à scinder en deux profils distincts (urbain/périurbain) ces familles. Le profil périurbain, représentant des familles monoparentales plus âgées avec moins souvent d'enfants en bas âges et cumulant également moins de difficultés économiques, contraste avec le profil urbain. Celui-ci, plus clivant, met en exergue des familles plus précaires. Assimilés souvent avec le logement

social, les plus précaires se retrouvent dans les quartiers prioritaires. De plus, l'association avec les cartes sur l'évolution démontre une augmentation importante de ces familles dans les quartiers où elles se trouvent le plus en difficulté. Ainsi, il semble que les familles monoparentales pauvres se concentrent dans les quartiers de Grâce de Dieu Sud, Guérinière Est, Val Ouest. A contrario, les familles monoparentales plus « aisées » habitent plus souvent les quartiers de la Demi-Lune, Sainte Thérèse et Claude Decaen. Ces derniers sont le plus souvent moins chers (11.5€ par m² alors que la moyenne sur Caen est à un peu plus de 12€ par m²) et sont moins impactés par la dépréciation des quartiers prioritaires. En bref, on pourrait dissocier deux processus. Le premier, des familles monoparentales précaires ne pouvant pas se loger dans le parc privé. Elles habitent donc dans le parc public. Cependant, les familles trop précaires ne sont pas toujours accueillies dans le parc public (Fondation Abbé-Pierre pour le logement des défavorisés, 2020). Il faut donc nuancer nos conclusions. Le second, décrit les familles monoparentales disposant de suffisamment de ressources pour habiter le privé. Celles-ci se localisent dans le parc privé Caennais, où les loyers sont les moins élevés. In fine, ces deux processus sont-ils aussi distincts l'un de l'autre ? Afin d'y répondre, nous allons étudier le premier. Le second étant particulièrement complexe, prenant en compte le logement privé (beaucoup moins renseigné dans des bases de données). Aussi, comme vu précédemment, les monoparentaux précaires sont présents là où les logements sociaux sont les plus importants. Ainsi, dans la dernière partie nous étudierons les familles monoparentales au prisme du logement social. Nous pourrons donc démontrer si ces familles sont contraintes, par la structuration du parc social, d'habiter dans certains espaces, ou si leur choix de localisation est désiré.

LA REPARTITION DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE PARC SOCIAL : LE DIFFICILE EQUILIBRE ENTRE PROTECTION DES FAMILLES PRECAIRES ET RENDEMENT ECONOMIQUE DU PARC

III.I Structuration des rapports de force dans le parc social du SCoT de Caen

III.I.I Une action récente pour la restructuration du parc social ...

Le logement social en Normandie est particulièrement présent. Pour cause, il représente moins du quart des résidences principales (voir tableau) et se compose pour les trois quarts

Parc locatif des bailleurs sociaux au 1/01/2016 ⁽²⁾						
territoire (EPCI 2016)	parc locatif des bailleurs sociaux au 01/01/2015 (RPLS 2016)	parc locatif des bailleurs sociaux au 01/01/2016 (RPLS 2016)	parc pour 1000 habitants (RPLS 2016 & population municipale 2014)	part dans les résidences principales (RPLS 2016 & EAR 2013)	taux de vacance 01/01/2016	taux de rotation 01/01/2016
CACaen la Mer	28 945	29 398	122	26%	2,2%	11,9%
CAdes Portes de l'Eure	4 240	4 488	74	19%	2,6%	9,0%
CASeine Eure	8 242	8 302	120	31%	3,0%	13,0%
CAGrand EvreuxAgglomération	11 201	11 500	137	33%	4,4%	11,9%
CASaint-Lo Agglo	6 016	6 047	88	20%	3,6%	13,2%
Cherbourg-en-Cotentin	15 209	15 230	188	40%	3,9%	14,6%
CAFlers Agglo	2 768	2 759	78	17%	11,9%	14,5%
CU d'Alençon	5 866	5 951	121	26%	6,5%	14,9%
CAFécamp Caux Littoral Agglo	2 944	2 940	102	23%	1,2%	10,2%
CACaux Vallée de Seine	5 560	5 676	81	20%	2,9%	13,6%
CAdela Région Dieppoise	6 474	6 620	135	29%	1,8%	10,3%
CAHavraise (Co.D.A.H.)	35 646	35 923	151	34%	3,7%	9,7%
Métropole Rouen Normandie	68 639	70 703	140	31%	3,7%	11,7%
<i>total CA, CU et métropole</i>	<i>201 750</i>	<i>205 537</i>	<i>130</i>	<i>29%</i>		
Calvados	55 156	55 790	80	18%	2,8%	11,6%
Eure	41 418	42 140	69	17%	3,7%	10,8%
Manche	37 242	37 409	74	17%	4,2%	12,6%
Orne	21 556	21 497	75	17%	10,0%	14,3%
Seine-Maritime	137 086	140 018	109	25%	3,3%	11,1%
NORMANDIE	292 458	296 854	88	20%	3,9%	11,6%

Figure 21: Tableau du parc locatif des bailleurs sociaux

Dreal du Calvados, 2016

de logements collectifs. Aussi, contrairement aux représentations, la part des logements sociaux en quartier prioritaire dans la communauté d'agglomération de Caen est nettement inférieure à celles de Flers ou d'Alençon. Les données, issues du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), confirment également l'essoufflement de la faculté du parc à se renouveler. En effet, le taux de rotation exprimant le rapport entre les partants et l'effectif moyen du parc est relativement élevé. Cela illustre donc un effectif qui s'accroît plus vite que le nombre de départ. Ajouté à cela, une mauvaise représentation auprès de l'opinion public, le logement social devient donc un enjeu fort pour les pouvoirs publics. Ainsi, pour remédier à ces problématiques, l'Etat conçoit de nouveaux dispositifs et loi afin de moderniser le logement social.

Caractérisé par une volonté de modernisation, le législateur s'est affairé dans l'établissement de nouveaux dispositifs dédiés à reconfigurer le parc social. D'abord insufflés sous la forme d'opérations de destructions reconstructions, ces dispositifs se sont étoffés afin d'appréhender les enjeux socio-démographiques (détaillés dans la première partie). Ces dispositifs, sous l'égide de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), contribuent à reconfigurer et façonner le paysage social du parc.

III.I.II ... Modifiant le paysage social

Au sein du SCoT de Caen, les programmes pour la rénovation urbaine sont appliqués sur des territoires à forts enjeux stratégiques. Aussi, concernant les programmes entre 2004 et 2014, seuls quelques quartiers caennais, ainsi que certaines communes de l'agglomération sont retenus. Le programme compte donc :

- Pour Caen, les quartiers de la Guérinière, Grâce de Dieu, Pierre Heuzé, Calvaire Saint Pierre et l'îlot Ribot
- Pour Hérouville Saint-Clair, les quartiers des Belles portes, du Val et du Grand Parc
- Les communes d'Ifs et Colombelles

Ces opérations, dont l'objectif principal est de démolir des grands ensembles afin de dédensifier et reconstruire, contribuent donc à reconfigurer le paysage social des quartiers.

Récemment, la modernisation du parc social s'est affirmée par la reconfiguration du tissu des bailleurs sociaux. En outre, ces derniers, déjà affaiblis par la baisse de l'aide personnelle au logement (APL), sont contraints par la loi ELAN de fusionner entre eux afin de diminuer les coûts de fonctionnement et donner une image de modernité. Cette restructuration engendre la constitution de trois grands bailleurs sociaux sur le territoire du SCoT de Caen La Mer. Leur organisation répond à un besoin d'asseoir leur influence auprès de tous les acteurs du logement social (habitant du parc social, élus ect...). Cette organisation basée sur un maillage du territoire par l'intermédiaire d'agences locales permet d'établir un lien de confiance entre eux et le demandeur de logement. Toutefois, cette proximité paraît illusoire lorsque la démarche d'attribution est analysée.

III.I.III Un rapport de force déséquilibré entre le demandeur et le bailleur

Le demandeur d'un logement social est particulièrement passif par rapport à sa demande. Apparaissant en amont de la demande, il n'intervient pas durant la procédure d'attribution. Au mieux, des agents de terrain le représente lors des commissions d'attribution. Par conséquent, le système est particulièrement opaque pour les acteurs extérieurs à une structure HLM. Cependant, les études ethnographiques participent à la clarification des processus d'attribution (Bourgeois, 2013). Le schéma ci-contre retrace le parcours d'un individu durant sa demande. La commission d'attribution qui siège lors des décisions représente trois types d'acteurs aux objectifs multiples : la collectivité, l'Etat et

l'organisme HLM. Dès lors, les décisions aboutissent au résultat du rapport de force entre ces trois acteurs.

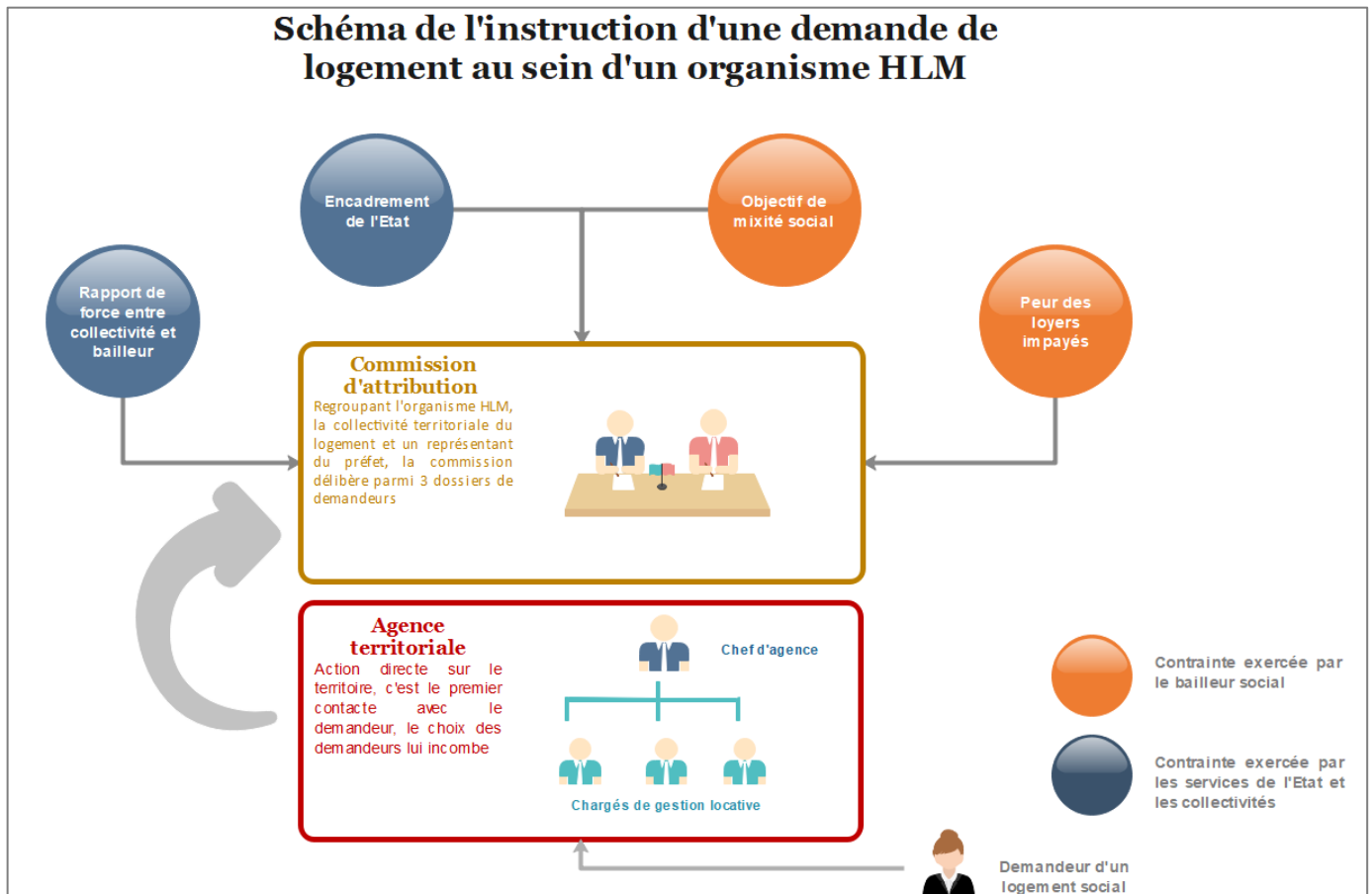


Figure 22: Schéma de l'instruction d'une demande de logement au sein d'un organisme

Les acteurs sont donc des pierres angulaires de la fabrique des territoires. La dimension des inégalités spatiales peut donc s'observer au prisme des rapports de pouvoirs entre acteurs. Les inégalités générées s'interprètent donc comme produit de la territorialisation des politiques publiques, car c'est cette volonté de réformes (par les lois de l'ANRU, SRU et de décentralisations) émises par l'état qui ont accru la compétitivité entre acteurs (Bergel,2007). Cette territorialisation est donc verticale en amont, jusqu'à l'intervention des acteurs locaux où celle-ci revêt une dimension horizontale. C'est ce passage du vertical à l'horizontal qui est la clef de voûte de la compréhension des jeux d'acteurs. Le passage à la commission

d'attribution paraît donc un Momentum optimal pour considérer les jeux d'acteurs agissant sur le parc locatif et son peuplement.

L'attribution de logement dans le parc social met donc en exergue un rapport de force entre le demandeur et le pourvoyeur de logements sociaux. En outre, la famille monoparentale, par son statut de dépendance au logement social, reste un acteur en difficulté dans ce rapport de force.

En conséquence, l'analyse de la répartition des familles monoparentales se fera au prisme de l'étude des rapports de forces entre acteurs. Nous allons donc étudier, via les bases de données des bailleurs sociaux, comment les monoparentaux vivent dans le parc social, c'est-à-dire analyser où ils habitent et comprendre pourquoi ? Est-ce voulu ou subi ?

III.II Une répartition spatialement différenciée des familles monoparentales dans le parc social du SCoT

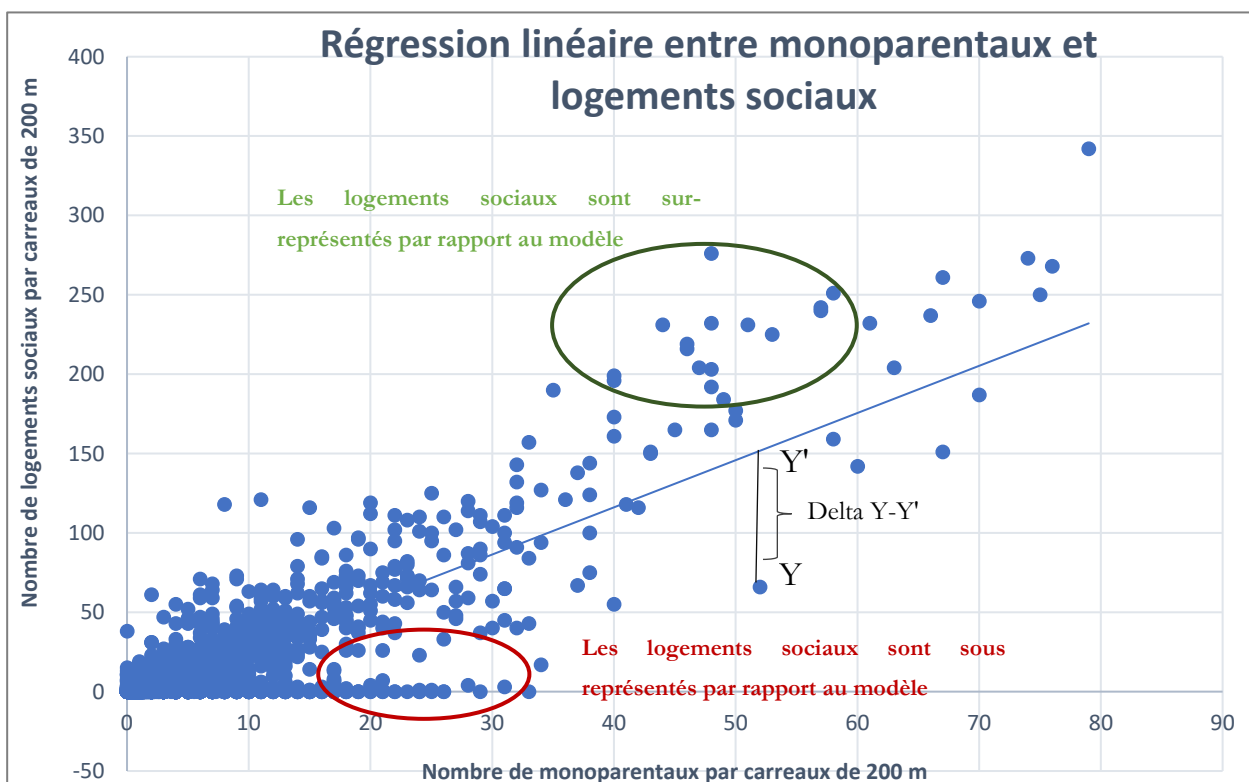
III.II.I Une association familles monoparentales / logement social fortement corrélée ...

Dans notre recherche, nous avons partiellement démontré la relation entre familles monoparentales et logements sociaux. Toutefois, cette relation n'est pas encore établie dans l'espace. Pour y remédier, nous allons faire une analyse bivariée entre ces deux variables.

Pour ce faire, nous allons débiter par démontrer que ces deux variables covarient ensemble. C'est-à-dire établir la relation linéaire entre deux variables. Ainsi, le coefficient de corrélation (ou Pearson) est mesuré. Ce dernier a l'avantage de prendre en compte les différences d'unité entre x et y. La Covariance est alors standardisée. Ainsi, dans notre analyse, les familles monoparentales seront considérées comme une variable dépendante

(X), tandis que les logements sociaux seront la variable explicative (Y). Les calculs seront effectués sur Excel.

Pour être significatif, le coefficient de Pearson doit être proche de -1 ou 1, si celui-ci est proche de 0 les variables sont indépendantes. Dans notre cas, le Coefficient de corrélation est égal à 0,86. La relation entre les deux variables paraît donc forte. Néanmoins, pour confirmer notre première intuition, il faut projeter nos variables dans un graphique afin de réaliser notre régression linéaire. La droite créée résume en passant au plus près de tous les points l'information. Afin d'aider à l'interprétation, nous avons calculé le coefficient de détermination ou R^2 . Celui-ci s'échelonne de 0 à 1, il permet de rendre compte du total de l'information synthétisée par la droite. Pour faire simple, la droite résume 75 % de l'information. C'est-à-dire que la répartition des monoparentaux « s'explique » à 75 % par celle des logements sociaux. Néanmoins, cette relation n'est pas une causalité, mais bien une corrélation. Nous y reviendrons plus tard.



Outre la relation entre deux variables, la régression permet d'identifier des résidus statistiques. Ces derniers se définissent comme l'intensité de l'erreur de la régression. Pour les calculer, il faut déterminer l'équation de la droite de régression ou $Y' = AX + B$, A étant la pente, B étant l'ordonnée à l'origine. Nous avons donc pour chaque X le point Y' « prévu » par le modèle de régression. Nous pouvons donc connaître l'intensité des résidus en soustrayant les valeurs Y d'origine aux valeurs Y' théorique de la régression (voir graphique de la régression linéaire). Les résidus obtenus serviront à l'élaboration d'une carte démontrant les espaces où le modèle de régression est le plus fort, mais aussi où le modèle sous-estime ou surestime la relation.

Cependant, l'analyse du graphique alerte sur la viabilité du modèle. En effet, le modèle paraît représentatif jusqu'à un certain seuil (environ 25 familles monoparentales dans un carreau). Au-dessus de ce dernier, les logements sociaux sont surreprésentés par rapport au modèle. Cela laisserait penser à des carreaux situés dans des zones très concentrées en logements sociaux qui regrouperaient plusieurs types de ménages. In fine, il semblerait que le modèle soit moins fiable quand il y a beaucoup de logements sociaux, mais aussi quand ceux-ci sont absents. L'association de ces deux variables est donc concluante. Ainsi, nous pouvons avancer que si le parc social (variable explicative) évolue, la répartition des familles monoparentales évoluera également.

III.II.II ... Et différenciée spatialement

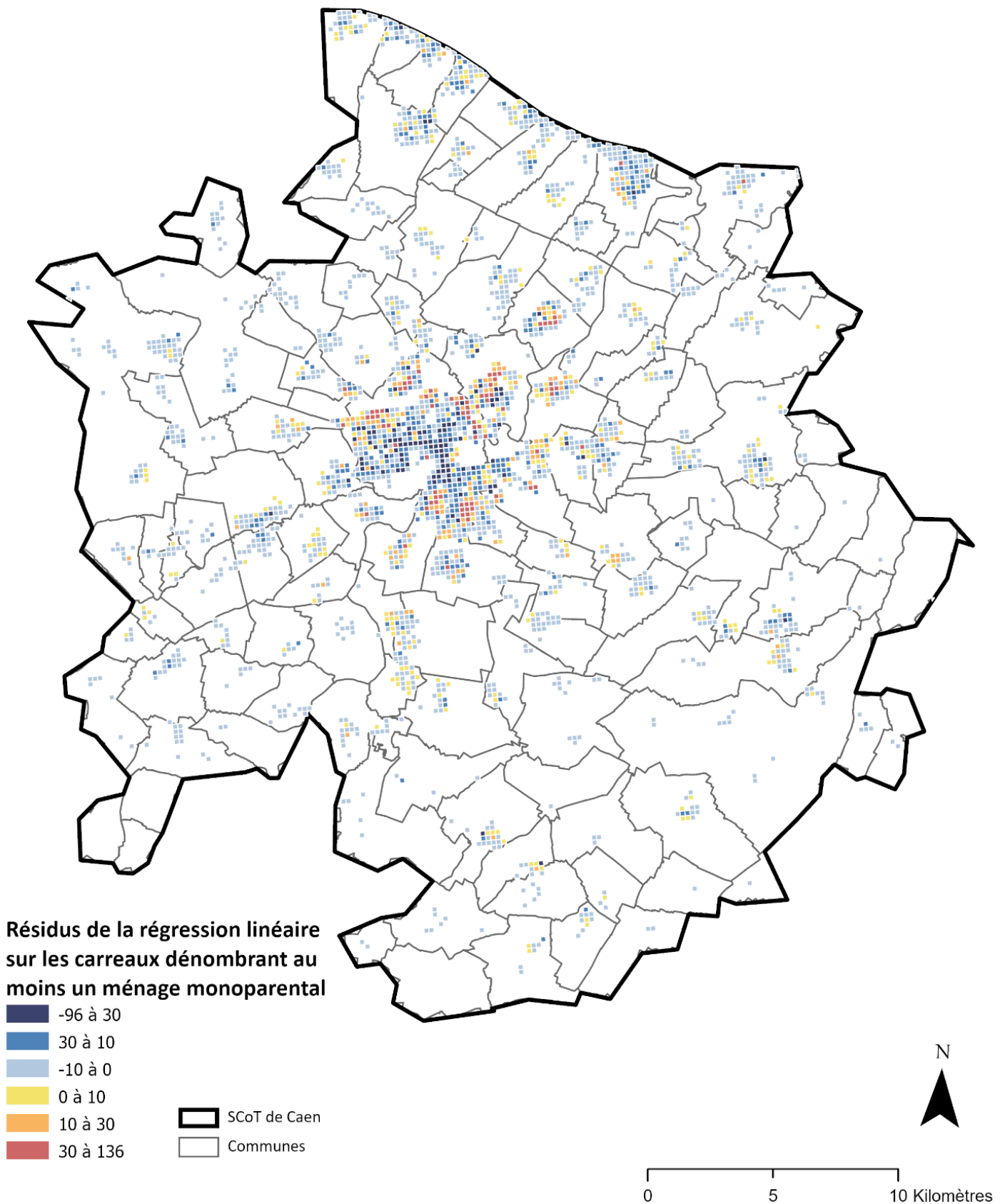
Notre étude, basée sur la relation entre répartition des logements sociaux et familles monoparentales, se prête très bien à l'analyse cartographique. En effet, suite à la régression linéaire, l'identification du lien entre les deux variables laisse penser que les monoparentaux habitent généralement dans des logements sociaux. Néanmoins, l'intensité et la spatialisation de ce phénomène restent peu évidentes. Ainsi, les résidus calculés permettent de répondre à ces problématiques. Nous intégrons donc ces résidus dans un logiciel de

cartographie, puis restreignons ces derniers à tous carreaux constitués d'au moins un ménage monoparental. L'élaboration de cette carte à l'échelle du SCoT permet donc d'étudier les espaces où les résidus sur ou sous-représentent le modèle de régression.

La cartographie ci-contre démontre les espaces où la répartition des monoparentaux s'explique par la présence de logements sociaux. Si l'interprétation est peu aisée, à cause de la finesse géographique, la richesse spatiale est considérable. Ainsi, on remarque une sous-représentation du modèle au centre de Caen. Cela s'explique par la faible présence de logements sociaux par rapport au volume de familles monoparentales. Les familles dans cet espace habitent donc dans du logement privé. A contrario, les quartiers de la Guérinière, Grâce de Dieu, et Chemin Vert concentrent la majeure partie des sur-représentations. En moindre mesure, on retrouve également le quartier de la Folie Couvrechef et les communes de Blainville sur Orne et Colombelles. Dans ces territoires, les logements sociaux sont trop nombreux par rapport au modèle. Cela semble montrer que dans ces espaces les monoparentaux ne sont pas majoritaires. En outre, les couleurs claires (jaune et bleu clair) représentent les carreaux conformes au modèle, c'est-à-dire que pour une famille monoparentale, on retrouve environ 3 logements sociaux (pente de régression = 3). Cette occurrence revient sur les communes périphériques au pôle urbain et sur certaines communes littorales. Ainsi, dans ces territoires, le volume de familles monoparentales et celui des logements sociaux sont étroitement liés. Par ailleurs, on observe qu'autour de fortes sur-représentations s'agrègent des carreaux conformes au modèle. L'hypothèse probable pourrait être que les bailleurs et les familles ne veulent pas habiter ces espaces (en rouge sur la carte) et donc s'accumulent autour. La régression linéaire est donc une méthode idéale pour représenter des structures spatiales faisant le lien entre deux variables. Toutefois, elle reste très imparfaite pour notre problématique. Certes, certaines structures sont identifiées, néanmoins elles restent faibles. Une hypothèse valable pourrait être que les familles monoparentales sont diluées dans le parc social et agissent comme facteur de mixités sociales dans ce dernier.

En outre, cette démonstration atteste des foyers de concentrations de familles monoparentales dans le parc social. Toutefois, aucune indication sur le comment de cette répartition n'a pu être avancée. Nous allons donc analyser la base de données SNE de la demande sociale. Malgré sa faible précision, cette base permet d'établir les espaces où la tension entre demandes en cours et demandes acceptées sont les plus importantes. Ainsi, nous aurons certains indices quant au désir des familles monoparentales d'aller dans ces espaces.

Cartographie des résidus de la régression linéaire entre les familles monoparentales et les logements sociaux sur l'étendue du Scot de Caen



* Discrétisation manuelle inspirée de l'écart type. Les bornes de -10 à 10 représentent les résidus cohérents avec le modèle de régression les bornes supérieures et inférieures représentent l'intensité de la sur ou sous représentation du modèle.

Source des données : Insee, base Filosofi
Fond Cartographique : IGN, Base admin express
Auteur : Lopes Julien, Géographie, UFR SEGGAT

Figure 23: Cartographie des résidus de la régression linéaire entre les familles monoparentales et les logements sociaux sur le SCoT de Caen

III.III La structuration du parc et les stratégies des bailleurs comme facteurs de différenciations spatiales des familles monoparentales.

III.III.I Des demandes multiples pas toujours acceptées contribuant à différencier spatialement les familles monoparentales.

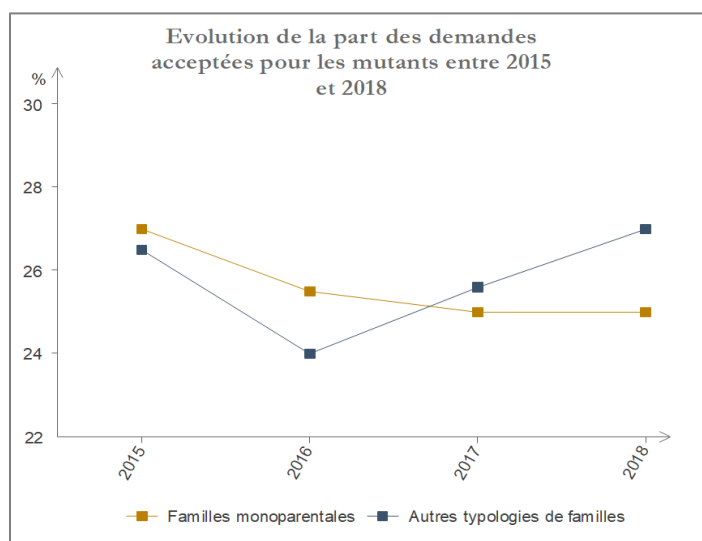
Les données issues de la base SNE ne sont pas agrégées dans des carreaux de 200m. En effet, elles ne sont disponibles qu'au niveau communal, amenant deux difficultés. La plus évidente est la perte d'informations engendrée par un maillage trop grossier. Cela peut être négligé sur certaines communes peu peuplées où les logements sociaux sont concentrés au même endroit. Néanmoins, dans les zones de fortes densités, cela empêche d'examiner des phénomènes plus fins. La seconde difficulté réside dans la dysmétrie de l'agrégation des diverses bases de données employés. Ainsi, les résultats devront être interprétés avec précaution et confirmés plus tard par un questionnaire ou des entretiens.

La base SNE permet de combiner les demandes en cours et les demandes acceptées des familles monoparentales. L'analyse des demandes en cours permet de voir où les familles monoparentales souhaitent vivre. On remarque que près de la moitié des demandes sont effectuées sur les communes du pôle urbain caennais. L'influence de Caen est donc importante pour ces dernières. Néanmoins, si ces familles souhaitent habiter ces endroits, en ont-elles la possibilité ? C'est ce que notre indicateur de tension va nous montrer.

En outre, par un simple rapport (demandes en cours/demandes acceptées), nous savons quelles sont les communes les plus attractives et à contrario, quelles sont les communes peu attractives. On nommera l'indice créé : l'indice de tension. Si celui-ci est proche de 1 alors le nombre de demandes acceptées est égal aux demandes en cours, la commune n'est pas « tendue ». Plus l'indicateur augmente plus la commune est « tendue », cela traduit un nombre de demandes en cours supérieurs à celles acceptées. Ainsi, parmi les communes où il y a eu au moins une demande acceptée la moyenne est de 3,33 avec un écart type de

2,8. En outre, le coefficient de variation est donc égal à 85%, cela indique une faible dispersion autour de la moyenne. L'indicateur de tension est donc proche de la moyenne pour une grande partie des communes. Néanmoins, comme dit précédemment nous sommes restreints aux communes disposant d'au moins une demande acceptée. Il reste un nombre non-négligeable de communes avec des demandes en cours mais sans demandes acceptées. Parmi les communes, 39 % n'ont pas de demandes acceptées, et parmi celles-ci 20 % ont enregistré plus de 20 demandes. Il semblerait donc que malgré une faible dispersion, il existerait des communes où les demandes sont importantes, mais systématiquement refusées. En outre, la cartographie statistique permettra de mieux informer cette répartition.

III.III.II Les familles monoparentales moins prioritaires ?



Base SNE de la demande sociale 2015 à 2018

Figure 24: Evolution de la part des demandes acceptées pour les mutants du parc social entre 2015 et 2018

Par ailleurs, la base SNE permet de dissocier les demandeurs arrivant dans le parc social et les demandeurs issues de ce dernier (les mutants). Concernant les mutants, leur part de demandes acceptées est d'un quart entre 2015 et 2018. Toutefois, celle-ci varie selon le type de famille. Ainsi, comme le montre le schéma ci-contre, les familles monoparentales voient leurs demandes de mutations

progressivement diminuer alors que leurs volumes, lui, n'augmente pas ou peu. Il se pourrait donc que les demandes de mutations des familles monoparentales soient jugulées, soit car les désirs de localisation ne correspondent pas à l'offre en logement, soit car les bailleurs ne souhaitent pas déplacer ces familles, considérant qu'elles sont bien là où elles sont. En revanche, concernant les autres typologies de familles, le phénomène inverse s'observe.

D'abord refusées, leurs demandes ne cessent d'être acceptées à partir de 2016. Cela pourrait s'expliquer par un changement de stratégie opéré par les bailleurs. Ainsi, d'autres typologies seraient privilégiées quant à l'obtention d'un nouveau logement. Par ailleurs, comme le montre le schéma sur la part des logements acceptés (comprend les années de 2015 à 2018), les familles monoparentales restent tout de même les plus enclines à changer de logements dans le parc. En outre, ces dernières semblent prioritaires pour entrer dans celui-ci. Toutefois, si globalement la part des demandes acceptées des mutants reste stable, la part des demandes d'arrivées s'est contractée ces dernières années, passant de 24% en 2015 à 21% en 2018 (Base SNE). Certes, cette diminution paraît inquiétante, cependant les demandes n'ont pas cessé de croître. Aussi, le stock de logements n'a pu absorber ces nouveaux flux.

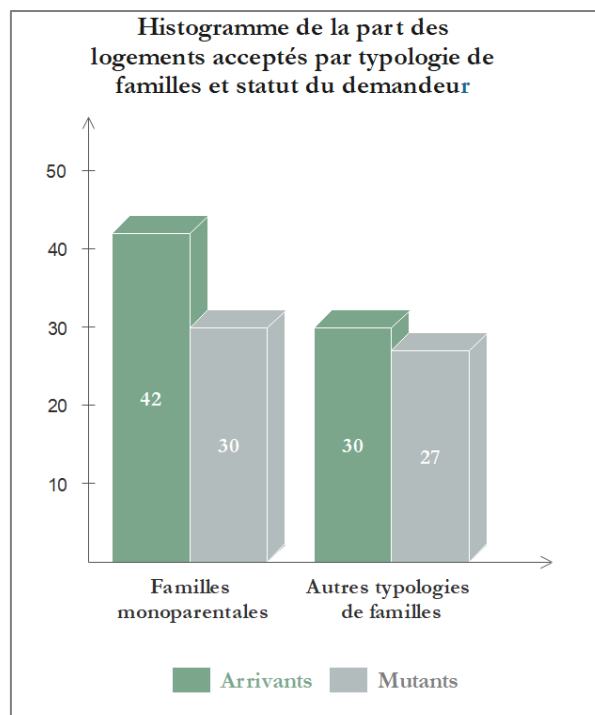


Figure 25: Histogramme de la part des logements acceptés par typologie de familles et statut du demandeur

L'analyse des mutants et des arrivées confirme la volonté des acteurs du logement social à accueillir de nouveaux individus. Ainsi, la part des demandes d'arrivées est toujours supérieure à celles des mutants. Pour les familles monoparentales les stratégies sont plus complexes. Aussi, la baisse récente des demandes acceptées pour ces dernières atteste d'un goulot d'étranglement auxquelles les familles monoparentales font face. De plus, les bailleurs semblent vouloir limiter les déplacements de ces familles, considérant peut-être, qu'elles ne doivent pas changer de logement car celui-ci leur convient. Nous observons donc une nouvelle stratégie de la part des bailleurs visant à moins prioriser les familles monoparentales. Toutefois, est-ce que cette stratégie apparaît spatialement ? Est-elle différenciée selon les espaces ?

III.III.III La stratégie des bailleurs comme causes des inégalités de logement ?

L'utilisation de l'indice tension (légèrement transformé pour la représentation cartographique) utilisé précédemment apporte de nombreuses informations une fois cartographié. Ainsi, les communes au nord de Caen sont souvent demandées par les familles monoparentales, mais leurs demandes sont rarement acceptées. De même, les demandes pour les communes au Sud sont rarement acceptées. Ce phénomène s'explique en partie par un parc locatif peu volumineux. Généralement, les demandes acceptées se portent la proche couronne et en moindre mesure sur Caen. Cela peut s'expliquer également par un parc plus fluide dans ces espaces. En effet, la forte présence de logements avec des temps de location faibles entraînent mécaniquement une offre plus importante. Par conséquent, les familles monoparentales en parc social tendent à se concentrer dans les pôles urbains et particulièrement dans la première couronne à l'Est de Caen.

Ainsi, la répartition des familles monoparentales sur le SCoT s'explique en grande partie par la surreprésentation des logements sociaux dans ces espaces. En effet, nous l'avons vu via la régression linéaire que ces deux variables étaient liées. L'indice de tension permet de légitimer cette affirmation. De même, si ces familles n'habitent pas en logement social, elles habitent le parc privé du centre de Caen.

La stratégie des bailleurs couplée à la structuration du parc entraînent donc une polarisation des familles monoparentales dans la frange Est (Hérouville-Saint-Clair, Colombelles, Blainville Sur Orne). A contrario, les communes du Sud dont celles de Iffs, Mondeville, et Bretteville-sur-Odon, sont parmi celles qui sont les moins acceptées alors qu'elles disposent d'un parc social important. La première explication consiste à raisonner en termes de stock. Ainsi, les communes Sud seraient plus susceptibles de capter durablement la population rendant le parc moins fluide. En revanche, les communes de l'Est capteraient moins longtemps leur population, contribuant à fluidifier le parc. La seconde, moins évidente à

prouver par la cartographie statistique, serait que les bailleurs ne souhaitent pas que les familles monoparentales soient trop nombreuses dans les communes du Sud, ces communes étant plébiscitées par d'autres types de familles. En outre, malgré les opérations du PNRU visant à dédensifier la précarisation de certains quartiers, les bailleurs continuent à concentrer les familles monoparentales dans certaines communes en difficultés (Hérouville-Saint-Clair, Colombelles). Toutefois, la commune d'Ifs paraît plus contrôlée et les demandes acceptées sont moins nombreuses.

Outre la répartition des familles monoparentales, les stratégies de peuplements des bailleurs engendrent des inégalités dans la qualité des logements attribués. Ainsi, certains espaces concentrent des logements grands et de qualité tandis que d'autres concentrent des logements petits de piètre qualité. Nous allons voir dans cette dernière partie comment par leur stratégies les bailleurs engendrent des inégalités dans la qualité du logement.

Cartographie croisée de la densité de logements et de la part des demandes de logements sociaux acceptées sur le SCoT de Caen

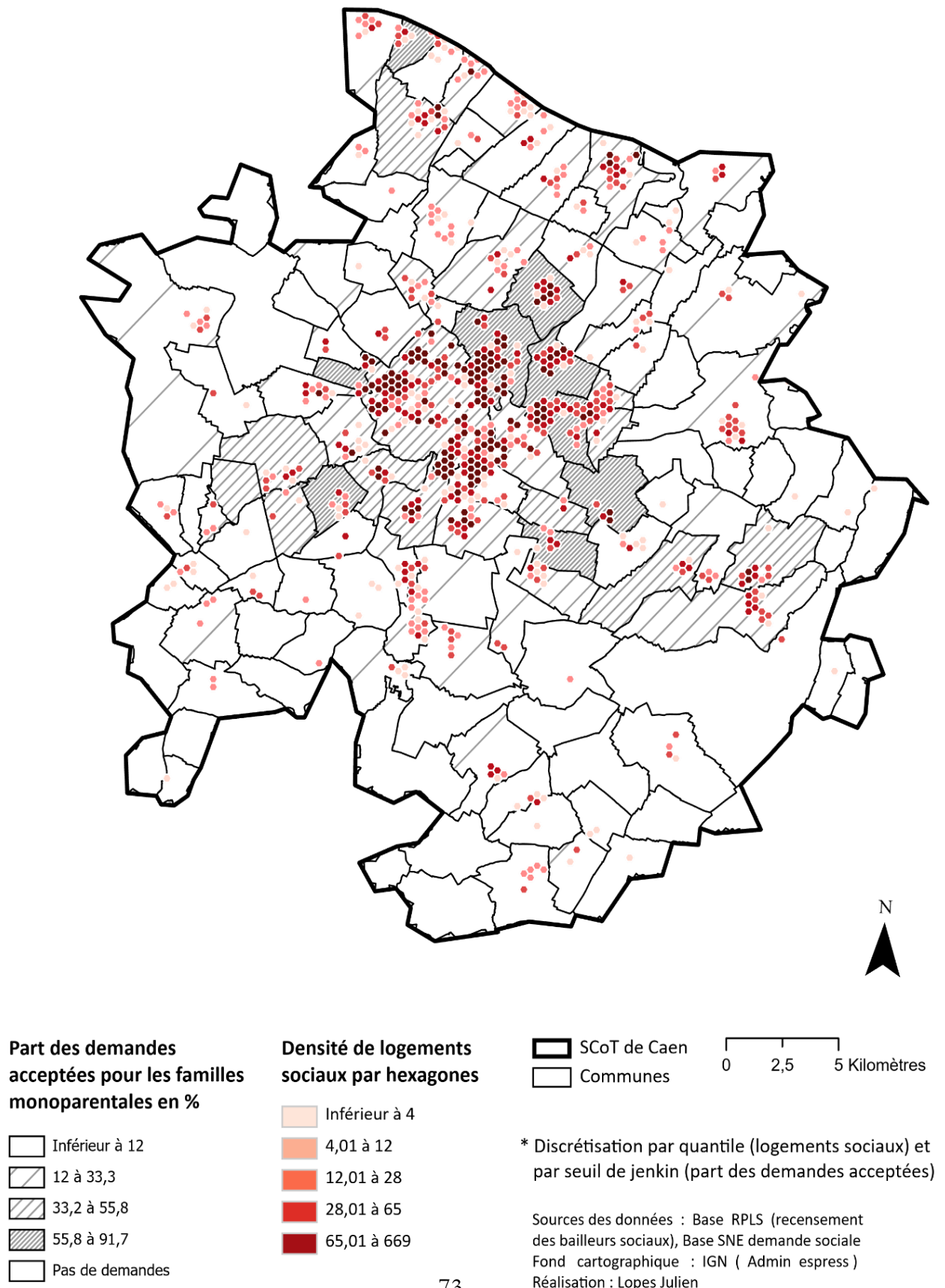


Figure 26: Cartographie croisée de la densité de logements et de la part des demandes de logements sociaux acceptées sur le SCoT de Caen

III.III.IV Les familles monoparentales, pas toutes égales dans l'obtention d'un logement

Afin de dresser l'état du parc locatif, nous avons utilisé la base RPLS vue précédemment. Nous avons également procédé à un CAH. Le procédé est le même que celui utilisé pour caractériser les monoparentaux. Dans ce cas, la variance intra-classe et inter-classe est respectivement à 34 et 66%. La variance est donc adéquate pour la création de classes homogènes et distinctes entres-elles.

La cartographie réalisée (voir ci-dessous) permet d'identifier divers types de logements. Ainsi, on retrouve le parc ancien dégradé qui agrège des performances énergétiques très faibles et une construction datée. Ces logements sont principalement situés quartier du Chemin Vert, Grâce De Dieu et Guérinière. On retrouve également un parc dégradé relativement plus récent. Ce dernier est bien plus épars. Localisé à l'Est et en proche couronne, ce parc est lui aussi énergivore, mais sa construction est relativement récente (années 1970 à 2000). Le parc requalifié lui est bien plus jeune est plus nombreux. Ces logements se répartissent sur toute l'étendue du SCoT avec une concentration légèrement plus importante dans le Nord. Il se caractérise par un DPE moyen voire élevé.

L'analyse cartographique montre des logements peu qualifiés dans les quartiers classés QPV (Chemin Vert, Guérinière, Grâce De Dieu) ainsi que, plus globalement, dans la frange Est. Le Sud quant à lui, dispose d'une variété plus importante avec une présence de logement du parc renouvelé. La qualité et la taille du logement se différencie inégalement dans le ScoT de Caen. Ainsi, certaines familles monoparentales disposent de logement suroccupés, c'est-à-dire, des logements dont le nombre de pièces ou la surface est trop petite pour contenir la famille. Ce phénomène semble se trouver principalement dans les zones où se trouve le parc dégradé ancien et récent. Les familles habitant ces espaces disposent donc de logements de qualités inférieures. En outre, l'analyse du parc de logement seul n'est pas satisfaisante. Nous allons donc croiser d'autres informations déjà présentés afin de mettre en évidence les conséquences des stratégies des bailleurs.

Croisées, la carte des logements avec celle sur les évolutions (Partie 2) mettent en exergue un phénomène intéressant. En effet, dans la plupart des espaces où la population de familles monoparentales augmente, se trouve des logements du parc public renouvelés. Toutefois, il faut relativiser ces observations car la carte des évolutions croise le parc privé et public. Néanmoins, nous remarquons que, quand les familles monoparentales ne sont pas concentrées dans les quartiers QPV, celles-ci disposent de logement relativement adéquat avec leur situation. Par ailleurs, le type de monoparentaux ciblés seraient ceux avec des diplômes supérieurs au Bac, mais pas suffisamment insérés professionnellement.

Ainsi, la stratégie mis en évidence consiste à concentrer les familles monoparentales très précaires dans les QPV, celles-ci ne pouvant aller ailleurs, tandis que celles un peu moins précaires sont davantage dispatchées dans le ScoT de Caen, et plus particulièrement dans le Sud de l'agglomération.

Typologie de l'état du parc des logements sociaux sur le SCOt de Caen

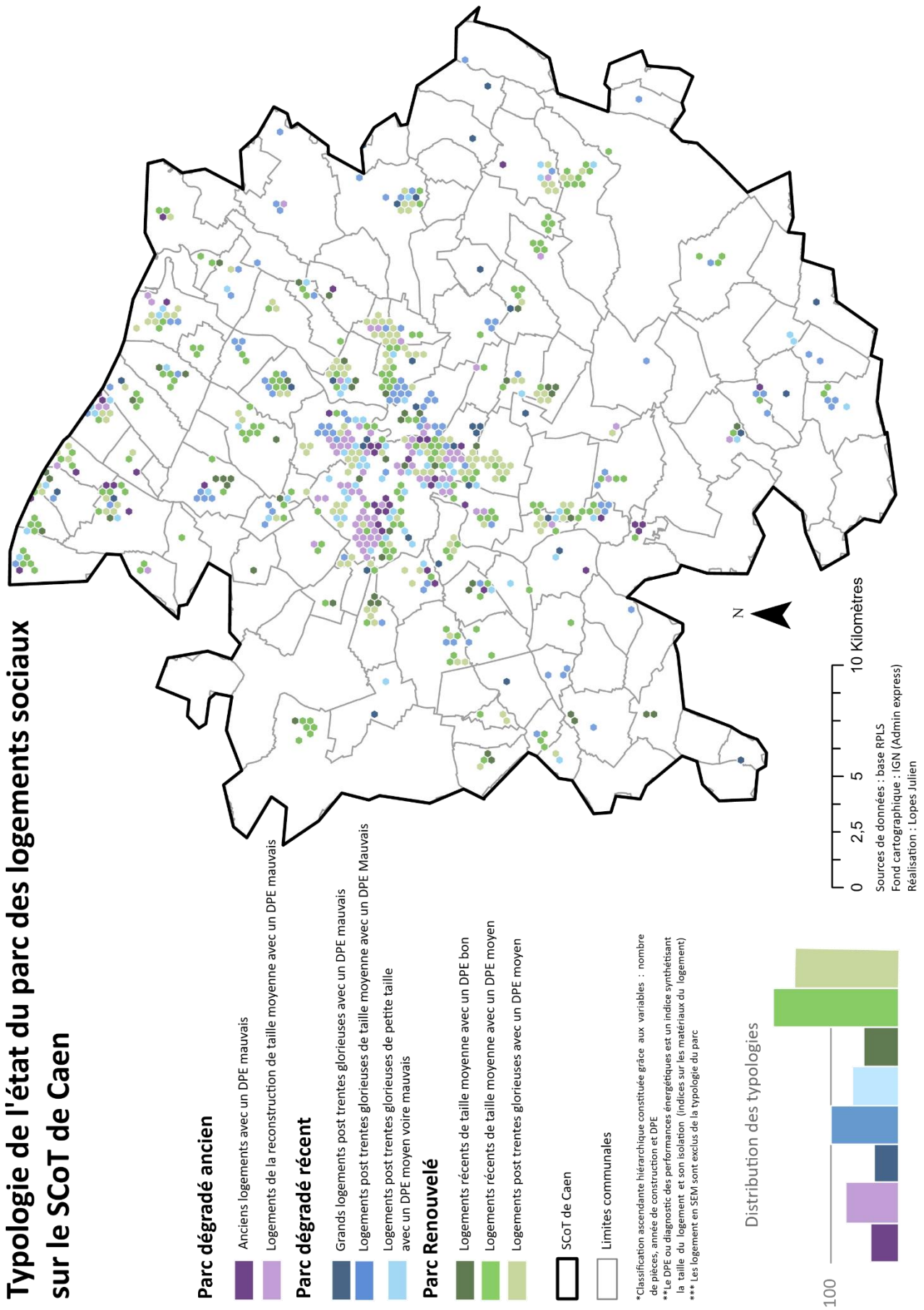


Figure 27: Typologie de l'état du parc des logements sociaux

CONCLUSION TROISIEME PARTIE

La structuration du parc social, caractérisée par sa faible diversification spatiale, contribue à concentrer les familles monoparentales dans certains espaces. Par ailleurs, ce processus de concentration débute lors de l'acceptation ou non des demandes. Ainsi, comme vu précédemment ces demandes sont davantage acceptées dans l'Est de Caen alors que ces familles y sont déjà présentes renforçant donc leur polarisation. Aussi, malgré les nombreuses opérations liées au renouvellement urbain, les familles monoparentales semblent converger dans les quartiers prioritaires. Ce processus révèle deux choses liées entre-elles. D'une part, les monoparentaux ne cessent d'affluer dans le parc social et sont considérées comme précaire, les bailleurs les envoient donc dans des logements peu chers. D'autre part, comme le démontre Marie Lanzaro, les bailleurs utilisent les familles monoparentales comme moyen de mixité sociale dans leur parc. Ce phénomène s'observe beaucoup dans la partie Sud où les demandes des familles monoparentales sont davantage contrôlées. Toutefois, cette hypothèse mériterait d'être approfondie par des entretiens auprès des bailleurs.

En outre, le degré de précarité des familles monoparentales semble être un facteur indissociable de leur faculté à disposer d'un logement adéquat à leur situation. Ainsi, les bailleurs semblent plus enclins à céder des logements plus neufs et « grands » à des familles ayant des niveaux de diplômes élevés (supérieur au Bac). Tandis que les monoparentaux moins diplômées et moins insérées sont contraintes d'habiter des logements plus petits et vétustes. Ainsi, au vu du parc social peu diversifié, les familles monoparentales paraissent divisées en deux et habitent deux pôles différents de l'agglomération, avec au Nord des familles précaires dans des logements précaires, et au Sud des familles moins précaires mais disposant de logements plus grands et de meilleure qualité.

En revanche, dans notre étude, les stratégies des bailleurs n'ont pu être clairement identifiées. Aussi, ces stratégies se révèlent davantage à travers leurs conséquences par le

phénomène de l'offre et la demande. En outre, plus une famille monoparentale pourra rassurer le bailleur quant à sa situation, plus elle pourra prétendre à disposer d'un logement « convenable ». A contrario, si celle-ci ne peut garantir ces ressources, elle accédera là où il y a de la place, et donc là où le parc est le plus fluide.

CONCLUSION GENERALE

La famille monoparentale est une catégorie fragile. Composée principalement de femmes, elle cumule de nombreuses difficultés économiques impactant le choix du logement. En conséquence, elles logent le plus souvent dans les espaces où le logement est le moins cher. Toutefois, le prix n'est pas le seul critère intervenant sur le choix du logement. Du fait de leur mobilité raccourcie mais dynamique, les familles monoparentales se rapprochent des centres-urbains afin d'accéder aux équipements, emplois et services. Cette stratégie les conduit à habiter dans des quartiers où les loyers sont bas et dans des logements peu demandés. De par leurs ressources limitées, ces familles ne peuvent s'aligner sur des logements fortement demandés (logements neufs, logements loi Pinel, etc...). En outre, d'autres types de monoparentaux choisissent de ne pas se rapprocher de Caen, mais de graviter autour. Ce choix semble déterminé par l'âge et la situation professionnelle. Ainsi, les familles disposant d'une maison déjà payée, et dont la situation professionnelle est stable reste dans l'ancien domicile conjugal. Cependant, cette situation paraît peu présente et concerne principalement les veufs et veuves. Si les causes de la répartition des familles monoparentales dans le parc privé sont principalement d'ordre socio-économique, la répartition dans le parc public est plus complexe.

La location d'un logement met en tension une demande (la famille monoparentale) et une offre (le logement social). Le volume et la qualité de cette offre sont jugulés par deux critères. D'une part la structuration du parc, c'est-à-dire, comment l'offre est différenciée sur le territoire. D'autre part, la volonté des bailleurs d'établir un rendement suffisant (loyer payé) et de pouvoir contrôler la population de leur parc (choix des profils pouvant entretenir le logement et ne causant aucune gêne). Ces deux paramètres contribuent donc à créer des différenciations sur la répartition des familles monoparentales. Ainsi, pour les familles monoparentales les plus précaires, ces dernières semblent se trouver dans un parc vétuste et de mauvaise qualité. En outre, par les opérations de renouvellement urbain, ils semblent que ces dernières soient relogées dans des quartiers périphériques et déjà en difficultés contribuant à leur surconcentration. Néanmoins, cela reste hypothétique, car

dans notre étude, nous n'avons pu déceler si ces mécaniques étaient liées au logement privé ou social. A contrario, les familles monoparentales disposant d'un capital risque inférieur pour le bailleur disposent de davantage de choix de logements. Elles choisissent donc de se loger dans des quartiers où le logement est moins vétuste. Toutefois, les bailleurs semblent contrôler ce phénomène. Aussi, les demandes sont moins souvent acceptées, soit car d'autres types de familles souhaitent habiter ces espaces, soit car les bailleurs ne veulent pas dépasser un certain seuil de familles monoparentales afin de ne pas les sur-concentrer, et ainsi éviter des processus importants de différenciations spatiales.

In fine, tous ces processus conduisent à deux phénomènes de répartitions des familles monoparentales. Le premier, le plus ancien est la surconcentration de ces dernières dans les quartiers « dévalorisés ». Ce phénomène, bien qu'il tende à diminuer, reste le plus important. Nous retrouvons donc le plus souvent des densités de monoparentaux très importantes dans les communes de la première couronne de Caen et ses QPV. Le second, plus récent et se développant durant ces dix dernières années, est la polarisation de certaines familles monoparentales dans le Sud de Caen. Les causes énumérées précédemment ne sont pas exhaustives et bien d'autres paramètres peuvent expliquer ce phénomène. En conséquence, les familles monoparentales subissent des inégalités dans l'accès au logement. Ces inégalités se matérialisent de par la situation des familles monoparentales (un seul revenu et un enfant à charge), sous la forme d'un choix de logement restreint dans le parc privé. En outre, le parc social joue un rôle protecteur garantissant des loyers bas. Cependant, le parc disposant d'une inégale fluidité, les familles monoparentales les plus précaires accèdent au logement les moins qualitatifs. Nous retrouvons donc la logique du privé où les familles monoparentales disposent de ce qu'il reste.

Toutefois, plusieurs questions restent en suspens. D'abord, y a-t-il d'autres raisons aux phénomènes de mobilité vers le Sud des familles monoparentales ? Y a-t-il des différenciations spatiales liées à la nature de la monoparentalité (Veuvage, divorce, célibat) ? Mais aussi des questions plus complexes relatives à la perception des familles

monoparentales par les bailleurs et les collectivités. Par ailleurs, les mutations du parc entamées dans les années 2000 (PNRU) se poursuivent actuellement avec des objectifs et des moyens évoluant sans cesse. Nous nous interrogeons donc sur leurs impacts auprès de la répartition des familles monoparentales.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles sur la Famille monoparentale

Agence d'urbanisme de Lille, 2019, Les femmes en situation de monoparentalité des milieux populaires dans le territoire Nord-Est, https://www.adu-lille-metropole.org/wp-content/uploads/2019/04/RessourcesFemmes_web.pdf, consulté le 8 décembre 2019.

BIGO M., 2017, Les mobilités résidentielles des femmes à la retraite : entre réajustements contraints et aspirations nouvelles, n°27, <http://www.erudit.org/fr/revues/efg/2017-n27-efg03613/1045078ar/>, consulté le 8 octobre 2019.

Carlos Portas, Émilie Moreau et Sandra Roger, 2008. À Paris, la diversité des familles monoparentales reflète celle de la population, APUR, ATELIER PARISIEN D'URBANISME, <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-diversite-familles-monoparentales-reflete-celle-population>, consulté le 2 Novembre 2019.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, 1994. Les familles monoparentales, Paris, France, INSEE : diff. Hachette, 144 p.

LERAY F., SÉCHET R., 2011. Les mères seules et leurs espaces de vie : Mobilités résidentielles et pratiques quotidiennes de l'espace des femmes seules avec enfant(s) en Bretagne, Rennes, France, Atelier national de reproduction des thèses.

LETABLIER M.-T, 2011. La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements, in : RUSPINI E, ÉD. Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, défis et nouvelles exigences, L'Harmattan p. 33-68, <https://hal.ird.fr/ird-00554415>, consulté le 22 janvier 2020.

NEYRAND GÉRARD, 2004, Monoparentalité précaire et femme sujet / Gérard Neyrand, Patricia Rossi, Ramonville Saint-Agne, Éd Érès, 236 p

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, 1990. Les Familles monoparentales : les enjeux économiques, Paris, France, OCDE, 292 p.

Pitrou A, Les politiques familiales. Approches sociologiques, 1994 - Persée, Syros

SAMALIN-AMBOISE CLAUDINE, 1994. Vivre à deux : processus d'emprise et de dégageant dans la famille monoparentale / Claudine Samalin-Amboise, Liège, Mardaga, 224 p (Psychologie et sciences humaines).

THUMERELLE P.-J., MOMONT J.-P, 1988. Eléments pour une géographie des familles monoparentales en France, Espace Populations Sociétés, vol. 6, n°1, p. 128-132.

Ouvrages et articles sur le logement

AMZALLAG M., TAFFIN C., 2003. Le logement social, Paris, France, LGDJ, 117 p.

BONY L., BOUALI-MESSAHEL M., BOULOC C., JOURNÉES D'ÉTUDES « JEUNES CHERCHEURS » SUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT, CITÉS TERRITOIRES ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉS, MIGRATIONS INTERNATIONALES ESPACES ET SOCIÉTÉS, 2016. Les espaces du logement : pratiques habitantes et politiques publiques, Paris, France, L'Harmattan, 336 p.

BOURGEOIS M., 2013. Choisir les locataires du parc social? Une approche ethnographique de la gestion des HLM, Sociologie du travail, 1 mars, vol. 55, n°Vol. 55-n° 1, p. 56-75.

COLLETTE L., MARIE M., BERMOND M., 2016. Changement social et mobilités résidentielles en milieu périurbain et rural : Le rôle des politiques et des acteurs locaux dans le département de la Manche, Lieu de publication inconnu, France, 187 p.

DAVEZIES L., 2007. Compétition internationale et intégration sub-nationale : des effets territoriaux contrastés, L'Economie politique, 1 février, vol. no 33, n°1, p. 53-66.

DODIER RODOLPHE, ROUYER ALICE, SÉCHET RAYMONDE, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE FRANCE UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE, 2007. Territoires en action et dans l'action / sous la direction de Rodolphe

Dodier, Alice Rouyer et Raymonde Séchet, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 338 p (Géographie sociale). .

DONZELOT J., FRANCE. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE, ÉD., 2012a. À quoi sert la rénovation urbaine ? Paris, France, Presses universitaires de France, 238 p.

FRELAT-KAHN B., LAZZAROTTI O., ÉD., 2012b. Habiter : vers un nouveau concept ? : ouvrage publié avec le concours de l'équipe « habiter : processus identitaires, processus sociaux » (EA 4287) université de Picardie-Jules-Verne, Paris, France, Armand Colin, DL 2012, 328 p.

LAINÉ F., RATHIER F., NOYÉ C., AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE. COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE SUIVI, 2013. Politiques de peuplement et logement social : premiers effets de la rénovation urbaine, Paris, France, La Documentation française, DL 2013, 213 p.

LANZARO M, « L'accès au logement des personnes hébergées : du droit à la sécurisation des parcours », Métropolitiques, 30 septembre 2016. URL : <https://www.metropolitiques.eu/L-acces-au-logement-des-personnes.html>

STOCK M., 2004. L'habiter comme pratique des lieux géographiques., EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales, 18 décembre, <https://www.espacestemp.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>, consulté le 28 avril 2020.

VILMIN T, 2015. L'aménagement urbain : acteurs et système, Parenthèses. Marseille, France, Éd. Parenthèses, 140 p (Eupalinos).

ZITTOUN P., 2001. La politique du logement : 1981-1995 : transformations d'une politique publique controversée, Paris, France, L'Harmattan, Logiques sociales, 288 p.

Ouvrages et articles de géographie sociale

BACKOUCHE I., RIPOLL F., TISSOT S., VESCHAMBRE V., ÉD., 2011. La dimension spatiale des inégalités : regards croisés des sciences sociales, Presses Universitaires de Rennes. Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 357 p(Géographie sociale). .

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 2006. Penser et faire la géographie sociale : contributions à une épistémologie de la géographie sociale, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 397 p.

FRÉMONT A., CHEVALIER J., HÉRIN R., RENARD J., 1984. Géographie sociale, Masson. Paris, France, Pays multiples, [éditeur inconnu], 387; 12 p.

Femme et logement

DI MÉO G., 2011. Les murs invisibles : femmes, genre et géographie sociale, Paris, France, A. Colin, 343 p.

SCHWARTZ O., CAVALIN C., 2018. Le monde privé des femmes : genre et habitat dans la société française, Paris, France, Ined éditions, 308 p.

Méthodologie

BOCQUET-APPEL JEAN-PIERRE, COURGEAU DANIEL, PUMAIN DENISE, 1996. Analyse spatiale de données biodémographiques Texte imprimé = Spatial analysis of biodemographic data, Montrouge [Paris, JLibbey eurotext INED, 367 p (Congresses & colloquia).

CHARRE J., 1995. Statistique et territoire, Montpellier, France, RECLUS : diff. La Documentation française, 1995, 119 p (Espaces modes d'emploi).

CHEVALIER F., MEYER V., 2018. Chapitre 6. Les entretiens, EMS Editions, EMS Editions, 496 p(Business Science Institute). , <https://www.cairn.info/les-methodes-de-recherche-du-dba--9782376871798-page-108.htm>, consulté le 8 janvier 2020.

DUMOLARD P., DUBUS N., CHARLEUX L., 2019. Les statistiques en géographie, Paris, France, Belin éducation, 240 p(Major).

GAUVRIT N., 2014. Statistiques, méfiez-vous ! Paris, France, Ellipses, 259 p.

LAHOUSSE P., PIÉDANNA V., 1999. L'outil statistique en géographie. Tome 2, L'analyse bivariée, Paris, France, Armand Colin, 95 p(Synthèse).

MORANGE M., SCHMOLL C., TOUREILLE É., 2016. Les outils qualitatifs en géographie : méthodes et applications, Malakoff, France, Armand Colin, 220 p

TOBELEM-ZANIN CHRISTINE, 2003. Savoir-faire une carte: aide à la conception et à la réalisation d'une carte thématique univariée / Christine Zanin, Marie-Laure Trémélo, Paris, Belin, 199 p(Belin sup Géographie).

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION GENERALE	4
LES FAMILLES MONOPARENTALES AU PRISME DE L'ANALYSE GEOGRAPHIQUE	8
I.I DE LA GEOGRAPHIE DIMENSIONNELLE A L'ETUDE DE LA DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE	8
<i>I.I.I/ Acteurs et enjeux de la fabrique du logement en France</i>	<i>11</i>
<i>I.I.II/ Le SCoT comme échelon privilégié d'analyse ?.....</i>	<i>15</i>
<i>I.I.III Les familles monoparentales et leur logement : une relation protéiforme différenciée par le parcours de vie.....</i>	<i>17</i>
I.III QUESTIONNEMENT ET HYPOTHESES	20
LES FAMILLES MONOPARENTALES A L'EPREUVE DE L'ANALYSE QUANTITATIVE ET	
CARTOGRAPHIQUE	23
II.I PRESENTATION DES OUTILS ET TECHNIQUES QUANTITATIFS	23
<i>II.I.I Enjeux et limites de l'études quantitative</i>	<i>23</i>
<i>II.I.II Bases de données et techniques d'analyse : de l'analyse bivariée à l'analyse multivariée.....</i>	<i>25</i>
II.II L'ANALYSE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES FAMILLES MONOPARENTALES SUR LE SCOT DE CAEN-LA-MER	29
<i>II.II.I Des familles monoparentales pauvres fragilisées dans leur insertion professionnelle et dans l'accession au logement.....</i>	<i>29</i>
<i>II.II.II Une concentration des familles monoparentales exclusivement dans les centres-urbains ?</i>	<i>34</i>
<i>II.II.III Vers une diversification du peuplement des familles monoparentales ?.....</i>	<i>39</i>
<i>II.II.IV Une précarité qui ne cesse d'augmenter</i>	<i>46</i>
.....	55
CONCLUSION SECONDE PARTIE.....	56
LA REPARTITION DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE PARC SOCIAL : LE DIFFICILE	
EQUILIBRE ENTRE PROTECTION DES FAMILLES PRECAIRES ET RENDEMENT ECONOMIQUE	
DU PARC.....	58
III.I STRUCTURATION DES RAPPORTS DE FORCE DANS LE PARC SOCIAL DU SCOT DE CAEN	58
<i>III.I.I Une action récente pour la restructuration du parc social</i>	<i>58</i>
<i>III.I.II ... Modifiant le paysage social.....</i>	<i>59</i>
<i>III.I.III Un rapport de force déséquilibré entre le demandeur et le bailleur.....</i>	<i>60</i>

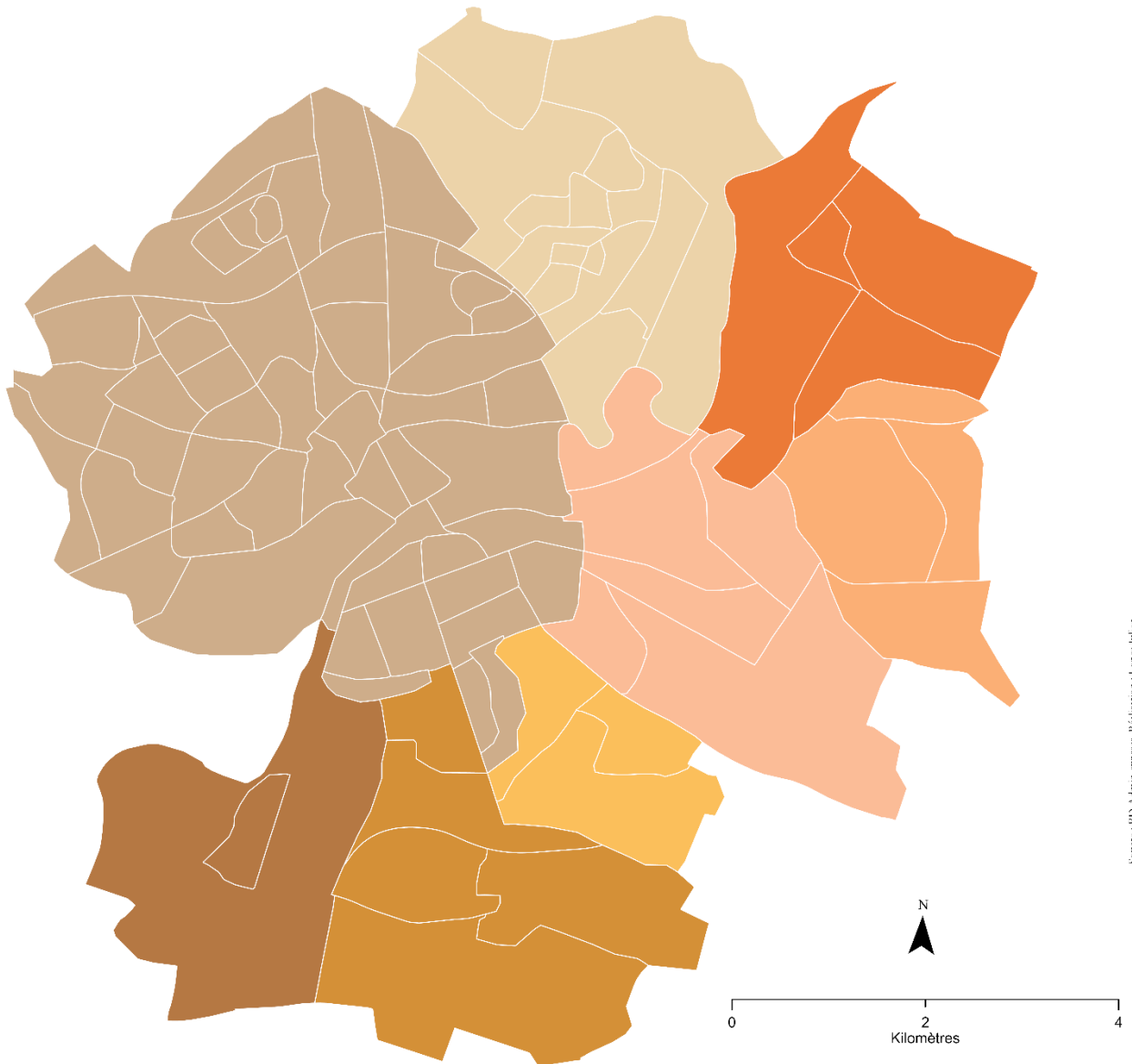
III.II UNE REPARTITION SPATIALEMENT DIFFERENCIEE DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE PARC SOCIAL DU SCOT	62
<i>III.II.I Une association familles monoparentales / logement social fortement corrélée</i>	<i>62</i>
<i>III.II.II ... Et différenciée spatialement</i>	<i>64</i>
III.III LA STRUCTURATION DU PARC ET LES STRATEGIES DES BAILLEURS COMME FACTEURS DE DIFFERENCIATIONS SPATIALES DES FAMILLES MONOPARENTALES.	68
<i>III.III.I Des demandes multiples pas toujours acceptées contribuant à différencier spatialement les familles monoparentales.....</i>	<i>68</i>
<i>III.III.II Les familles monoparentales moins prioritaires ?</i>	<i>69</i>
<i>III.III.III La stratégie des bailleurs comme causes des inégalités de logement ?</i>	<i>71</i>
CONCLUSION TROISIEME PARTIE.....	77
CONCLUSION GENERALE	79
BIBLIOGRAPHIE.....	82
OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA FAMILLE MONOPARENTALE.....	82
OUVRAGES ET ARTICLES SUR LE LOGEMENT	83
OUVRAGES ET ARTICLES DE GEOGRAPHIE SOCIALE	85
FEMME ET LOGEMENT	85
METHODOLOGIE	85
TABLE DES MATIERES.....	87
TABLE DES FIGURES	89
ANNEXE.....	90

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1: SCHEMA DES FACETTES DE (DE)VALORISATIONS DECLINABLES PAR LEURS DIMENSIONS SPATIALES	8
FIGURE 2: SCHEMA DU MOTEUR DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUR UN TERRITOIRE	11
FIGURE 3: SCHEMA SIMPLIFIE DES MOYENS D' ACTIONS SUR LES POLITIQUES TERRITORIALES	12
FIGURE 4: PART DES TYPOLOGIES DE FAMILLES DANS LE LOGEMENT SOCIAL	13
FIGURE 5: ARMATURE DU SCOT DE CAEN-METROPOLE	15
FIGURE 6: SCHEMA SIMPLIFIE DU PARCOURS RESIDENTIEL FAMILIAL	18
FIGURE 7: PROTOCOLE DE RECHERCHE	22
FIGURE 8: ROLE DE L'UTILISATEUR DANS LE TRAITEMENT DE DONNEES STATISTIQUES	23
FIGURE 9: SCHEMA DES BASES DE DONNEES ET DE LEURS UTILISATIONS	28
FIGURE 10 : PRESENTATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE CALVADOS	29
FIGURE 11: PART DES TYPES DE MENAGES EN LOGEMENT SOCIAL	31
FIGURE 12: CARACTERISATION DES DIVERSES TYPOLOGIES DE FAMILLES SUR LE SCOT DE CAEN LA MER	33
FIGURE 13: CARTOGRAPHIE DES ECARTS A LA MOYENNE EN NORMANDIE	35
FIGURE 14: CARTOGRAPHIE DES ECARTS A LA MOYENNE DANS LE SCOT DE CAEN	38
FIGURE 15: CARTOGRAPHIE EN OURSIN DES MOBILITES RESIDENTIELLES DES FAMILLES MONOPARENTALES EN FRANCE (2016)	41
FIGURE 16: CARTE EN OURSIN DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES DES FAMILLES MONOPARENTALES SUR LE SCOT DE CAEN (2016) ..	42
FIGURE 17: CARTOGRAPHIE DES DYNAMIQUES DE REPARTITION DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE SCOT DE CAEN LA MER ENTRE 2006 ET 2016	45
FIGURE 18: HISTOGRAMME EMPILE DE LA REPARTITION MOYENNE DES VARIABLES DE LA CAH ENTRE DEUX UNITES SPATIALES	47
FIGURE 19: PROFILS DE LA TYPOLOGIE	53
FIGURE 20: CARTOGRAPHIE DES PROFILS DE LA CAH	55
FIGURE 21: TABLEAU DU PARC LOCATIF DES BAILLEURS SOCIAUX	58
FIGURE 22: SCHEMA DE L'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT AU SEIN D'UN ORGANISME	61
FIGURE 23: CARTOGRAPHIE DES RESIDUS DE LA REGRESSION LINEAIRE ENTRE LES FAMILLES MONOPARENTALES ET LES LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE SCOT DE CAEN	67
FIGURE 24: EVOLUTION DE LA PART DES DEMANDES ACCEPTEES POUR LES MUTANTS DU PARC SOCIAL ENTRE 2015 ET 2018	69
FIGURE 25: HISTOGRAMME DE LA PART DES LOGEMENTS ACCEPTEES PAR TYPOLOGIE DE FAMILLES ET STATUT DU DEMANDEUR	70
FIGURE 26: CARTOGRAPHIE CROISEE DE LA DENSITE DE LOGEMENTS ET DE LA PART DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX ACCEPTEES SUR LE SCOT DE CAEN	73
FIGURE 27: TYPOLOGIE DE L'ETAT DU PARC DES LOGEMENTS SOCIAUX	76

ANNEXE

Cartographie des Iris dans l'agglomération Caennaise



Source : IBD Admin express, Réalisation : Lopez-Julien

Caen

- 1 Authie Sud
- 10 Champagne
- 11 Chardonneret
- 13 Chemin Vert
- 14 Claude Decaen
- 17 Hameau de la Folle Couvrechef
- 2 Bas de Venois
- 22 Jardin des Plantes
- 23 La Demi-Lune
- 24 La Grace de Dieu Est
- 25 La Grace de Dieu Ouest
- 26 La Grace de Dieu Sud
- 27 La Guerinierie Est
- 28 La Guerinierie Ouest
- 29 La Haie Vigne
- 3 Beaulieu
- 30 La Maladrerie
- 31 La Prairie

- 33 Le Bas Vaucelles
- 34 Le Beau Site
- 36 Le Bon Sauveur
- 38 Le Chateau
- 40 Le Marais
- 42 Le Port
- 43 Lebisey
- 44 Les Coutures
- 45 Meridien
- 46 Mont Coco
- 51 Pierre Heuze Nord
- 52 Pierre Heuze Sud
- 55 Préfecture
- 58 Quartier Branville
- 59 Quartier Calmette
- 60 Quartier des Boutiques
- 64 Quartier du Vieux Cimetière
- 69 Quartier Malherbe

- 7 Calvaire Saint-Pierre
- 72 Saint-Gilles
- 73 Saint-Jean
- 74 Saint-Jean Eudes
- 75 Saint-Julien
- 76 Saint-Nicolas
- 77 Saint-Paul
- 78 Sainte-Therese
- 83 Theatre
- 84 Université
- 86 Verte Vallée
- 87 Zac de la Folle Couvrechef Est
- 88 Zac de la Folle Couvrechef Ouest
- 89 Zone Activité Nord-Ouest
- 90 Zone Activité Nord Est

Colombelles

- 32 Lazzaro
- 35 Le Bois Nord Est
- 37 Le Centre
- 41 Le Plateau et l'Orne
- Cormelles-le-Royal**
- 48 Nord-Ouest
- 82 Sud-Est
- 92 Zones d'Activités
- Fleury-Sur-Orne**
- 8 Centre
- 80 Secteur Périphérique
- Giberville**
- 15 Est
- 47 Nord
- 49 Ouest
- 79 Secteur du Martray

Hérouville-Saint-Clair

- 16 Hameau de Beauregard-Zone Portuaire
- 18 Hameau et Quartier de Lebisey
- 4 Bourg et Quartier Montmorency Nord
- 5 Bourg et Quartier Montmorency Sud
- 56 Quartier Belles Portes 1re Partie
- 57 Quartier Belles Portes 2e Partie Savary
- 61 Quartier du Bois
- 62 Quartier du Val Est et du Parc Tertiaire
- 63 Quartier du Val Ouest
- 65 Quartier Grand Parc Nord
- 66 Quartier Grand Parc Sud
- 67 Quartier Grande Delle
- 68 Quartier Haute Folie et Centre Ville
- 81 Sphère Citis Za Boislebisey Lycee Artisa

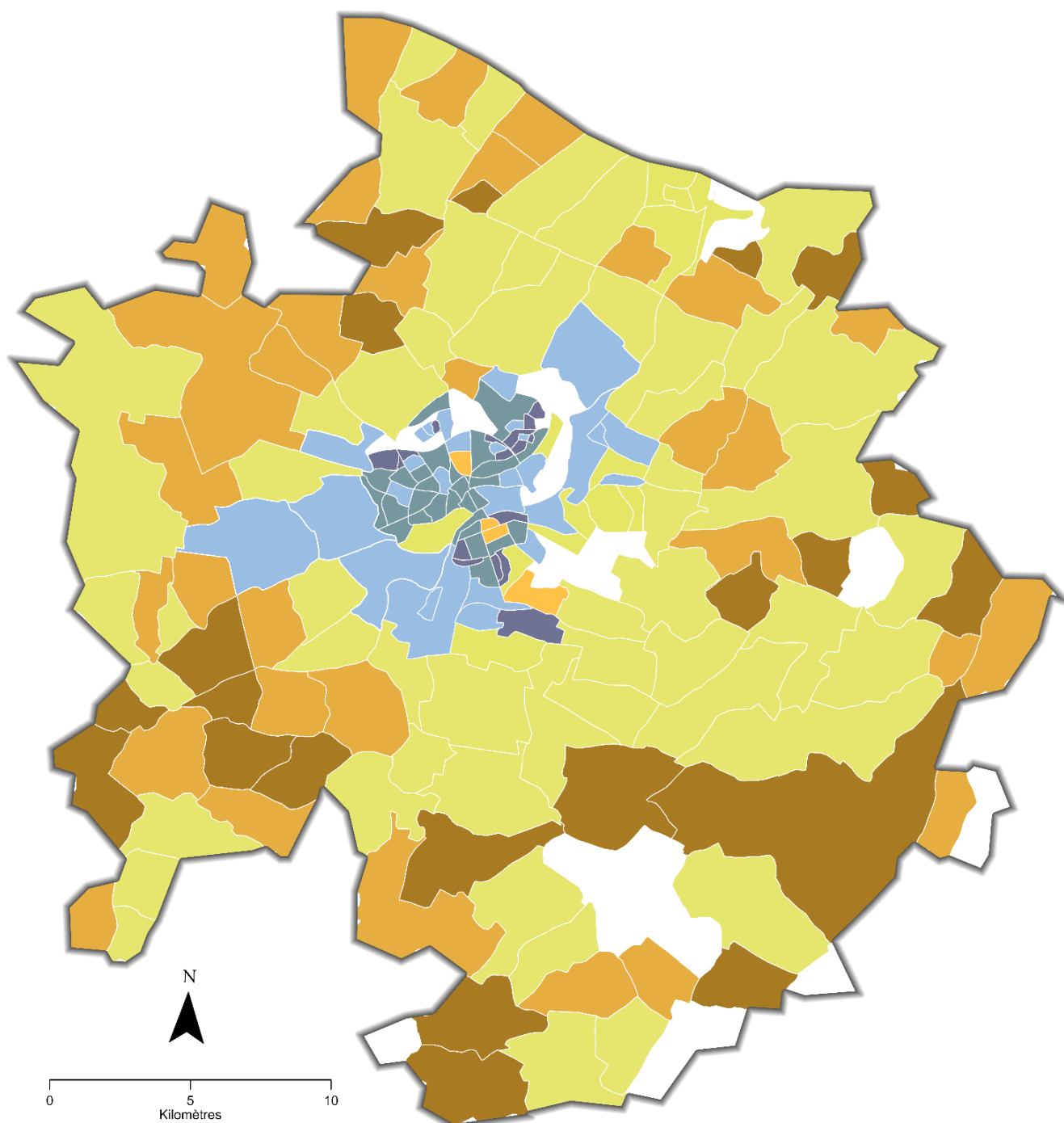
Ifs

- 19 Ifs Centre
- 20 Ifs Nord
- 21 Ifs Sud
- 39 Le Hoguet
- 50 Parcs d'Activités

Mondeville

- 12 Charlotte Corday
- 53 Plateau-Bois de Clauquet-Roches
- 85 Vallée Barrey-Piscine-Madelaire
- 9 Centre Ville
- 91 Zone Portuaire
- 92 Zones d'Activités

CARTE DE LA TYPOLOGIE DES FAMILLES MONOPARENTALES SUR LE SCOT DE CAEN EN 2016



PROFIL DES FAMILLES MONOPARENTALES

Monoparentaux du périurbain

- Ménages aisés du périurbain où les hommes sont surreprésentés
- Ménages relativement aisés du périurbain avec une installation dans le logement ancienne
- Jeunes ménages féminins du périurbain avec enfants en bas âges

Monoparentaux Urbains

- Jeunes ménages féminins urbain avec enfants en bas âges dans le parc social. Population particulièrement précaire
- Ménages urbain connaissant des difficultés dans l'emploi et habitant le parc social
- Ménages urbain diplômés et aisés sans enfants en bas âges dans le parc privé

